



#### LISTE DE DESSINS

A001	DEVIS INTÉGRÉ
A002	ANALYSE RÉGLEMENTAIRE & CLOISONS TYPES
A051	PLAN DE SITE SOMMAIRE
A150	PLAN DU NIVEAU DES FONDATIONS
A151	PLAN DU NIVEAU 1000
A152	PLAN DU NIVEAU 2000
A153	PLAN DU NIVEAU 3000
A154	PLAN DU NIVEAU DE TOITURE
A250	PLAFONDS RÉFLÉCHIS
A350	ÉLEVATION AVANT
A351	ÉLEVATION GAUCHE
A352	ÉLEVATION ARRIÈRE
A353	ÉLEVATION DROITE
A360	TABLEAU DES PORTES ET CADRES ET ÉLEVATIONS DES PORTES ET FENÊTRES
A400	COUPES GÉNÉRALES SCHÉMATIQUES
A500	CIRCULATIONS VERTICALES - ESCALIERS
A600	DÉTAILS DE CONSTRUCTION
A601	DÉTAILS DE CONSTRUCTION
A602	DÉTAILS DE CONSTRUCTION
A603	DÉTAILS DE CONSTRUCTION
A604	DÉTAILS DE CONSTRUCTION

A25090, RÉSIDENTIEL, WINDSOR  
2025-12-10 ÉMIS POUR PERMIS

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPETIERS - LOT  
#6 681 866



ARCHITECTURE  
+ DESIGN

AD  
SP

## 1 | GÉNÉRALITÉS

- ### 1.0 | ENSEMBLE DES TRAVAUX
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX.
  - LA LISTE DES TRAVAUX N'EST PAS EXHAUSTIVE. L'ENTREPRENEUR DOIT LIVRER UN PRODUIT FINI COMPLET ET CONFORME À L'USAGE AQUEL IL EST DESTINÉ.
  - L'ENTREPRENEUR A L'OBLIGATION DE RÉSULTAT ET DEVRA FOURNIR ET EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX REQUIS AFIN DE LIVRER UN PRODUIT CONFORME À L'ESPRIT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.
  - UNE VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE AVANT LA SOUMISSION DES TRAVAUX À EXÉCUTER ET L'ENTREPRENEUR DEVRA EN TENIR COMPTE DANS SA SOUMISSION AINSI QUE DES CONDITIONS EXISTANTES.

- ### 1.1 | DIMENSIONS
- VANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET TOUS LES NIVEAUX SUR LE CHANTIER ET INDIQUER À L'ARCHITECTE TOUTE DIFFÉRENCE SUR LES PLANS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE DES ERREURS DE NIVEAU ET DE DIMENSIONS RELEVÉES SUR LE SITE.
  - LA DIMENSION DES PERCEMENTS DEVRA ÊTRE RÉDUITE AU MINIMUM REQUIS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX.

- ### 1.2 | MENUS OUVRAGES
- L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE TOUS LES MENUS OUVRAGES QUI, MÊME S'ILS NE SONT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET/OU DEVIS, SONT UTILES ET NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES DIVERS TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT. LE CÔÛT DE CES MENUS TRAVAUX EST COMPRIS DANS LES PRIX FORFAITAIRES FOURNIS DANS LA SOUMISSION.

- ### 1.3 | NORMES
- TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS CONFORMÉMENT AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EN VIGUEUR, À TOUTES LES NORMES ET À TOUS LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR ET AUX RÈGLES DE L'ART.

- ### 1.4 | SÉCURITÉ
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX NORMES DE LA CSST.

- ### 1.5 | DESSINS D'ATELIER
- LES DESSINS D'ATELIER REQUIS DEVRONT ÊTRE REMIS EN 1 COPIE INFORMATIQUE AU FORMAT "PDF" POUR APPROBATION. LES DIMENSIONS, ARRANGEMENTS ET MATERIAUX DOIVENT RESPECTER LES INDICATIONS DE L'ENSEMBLE DES PLANS DU PROJET. LE VISA DE CES DESSINS PAR L'ARCHITECTE NE DÉGAGE PAS L'ENTREPRENEUR DE SON OBLIGATION DE FOURNIR UN OUVRAGE ADÉQUAT ET SATISFAISANT.

- ### 1.6 | PRODUITS
- LES PRODUITS UTILISÉS DANS LE CADRE DE CE PROJET DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS, DANS LE DEVIS OU DANS LES PRÉSENTES GÉNÉRALITÉS. LES ALTERNATIVES AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS DOIVENT PRÉALABLEMENT ÊTRE SOUMISES À L'ARCHITECTE RESPONSABLE POUR APPROBATION.
  - TOUS LES PRODUITS DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS EN RESPECTANT STRICTEMENT LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.

- ### 1.7 | CONTREVENEMENTS TEMPORAIRES
- L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER TOUT LE CONTREVENEMENT TEMPORAIRE NÉCESSAIRE PENDANT L'ÉRECTION DE LA STRUCTURE, AFIN QUE L'ENSEMBLE PUISSE RÉSISTER À TOUTES LES CHARGES SUSCEPTIBLES D'Y ÊTRE APPLIQUÉES.

- ### 1.8 | TRAVAUX DANS L'EXISTANT
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS ENVIRONNANTS.
  - DÉPLACER ET PROTÉGER TEMPORAIREMENT TOUS LES ÉQUIPEMENTS OU MOBILIER EXISTANT POUR LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - LA DESCRIPTION DES MURS, PLANCHERS, ETC. EXISTANTS EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LA COMPOSITION EXACTE DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE SUR PLACE. LA LOCALISATION EXACTE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET DU MOBILIER FIXE EST À VÉRIFIER SUR PLACE.
  - LES TRAVAUX DE RÉPARATION NE SE LIMITENT PAS SEULEMENT AUX MATÉRIAUX IDENTIFIÉS MAIS S'APPLIQUENT AUSSI À TOUT AUTRE MATÉRIAU SIMILAIRE.
  - TOUS LES MURS, PLAFONDS, PLANCHERS, PLINTHES, ETC. ENDOMMAGÉS SUITE AUX PRÉSENTS TRAVAUX (ARCHITECTURE, STRUCTURE OU ÉLECTRICITÉ), AINSI QUE TOUTES LES OUVERTURES LAISSÉES BEANTES À CAUSE DE CES TRAVAUX, DEVRONT ÊTRE RÉPARÉES ET RAGRÉÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. À LA SATISFACTION DE L'ARCHITECTE. ILS DEVRONT ÊTRE RAGRÉÉES AVEC DES MATÉRIAUX TELS QUEXISTANTS.
  - L'ENTREPRENEUR DEVRA PROCÉDER À LA DÉMOLITION NÉCESSAIRE AFIN D'EFFECTUER LES TRAVAUX REQUIS (ARCHITECTURE, STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ OU AUTRES) ET IL DEVRA RAGRÉER OU RÉPARER L'EXISTANT À LA SATISFACTION DE L'ARCHITECTE.

- ### 1.9 | PRÉPARATION ET RÉPARATION
- DANS TOUTES LES PIÈCES OÙ ON DEVRA POSER UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER, LES REVÊTEMENTS À PLANCHER EXISTANTS DEVRONT ÊTRE ENLEVÉS ET LE PLANCHER DEVRA ÊTRE RAGRÉÉ, RÉPARÉ, ET NETTOYÉ, DE TELLE SORTE QU'IL PRÉSENTE UNE SURFACE PLANE ET UNIFORME, À LA SATISFACTION DE L'ARCHITECTE. PRÉVOIR, SI NÉCESSAIRE, UNE MINCE CHAPE DE BÉTON COLLÉE À L'ÉPOXY.
  - AVANT LES TRAVAUX DE PEINTURE, S'ASSURER QUE TOUTES LES SURFACES (NOUVELLES ET EXISTANTES) ONT ÊTE PRÉPARÉES, RAGRÉES, ACCEPTÉES PAR L'ARCHITECTE ET PRÊTES À RECEVOIR CES MÊMES TRAVAUX.
  - TOUT LE GAZON, L'ASPHALTE, LES TROITIRS, MURS EXTÉRIEURS, ETC., ENDOMMAGÉS PAR LES PRÉSENTS TRAVAUX, DEVRONT ÊTRE RÉPARÉS OU REPAITS À LA SATISFACTION DE L'ARCHITECTE.

- ### 1.10 | NETTOYAGE
- UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, ENLEVEZ LES OUTILS PUIS ÉVACUER LES DÉCHETS. LAISSER LES LIEUX PROPRES ET EN ORDRE.
  - NETTOYER LA ZONE DE TRAVAUX AU FUR ET À MESURE
  - TOUTES LES PIÈCES UTILISÉES PAR L'ENTREPRENEUR SERONT NETTOYÉES DE LEUR DÉBRIS, BALAYÉES ET LAISSÉES AU PROPRIÉTAIRE TELLES QU'AVANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT.

- ### 1.11 RAPPORT DE CONFORMITÉ DE LA MISE À L'ESSAI DES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET DE SÉCURITÉ DES PERSONNES
- CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EST RESPONSABLE DES SYSTÈMES RELIÉS À SA DISCIPLINE. LES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET DE SÉCURITÉ DES PERSONNES DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT INTÉGRÉS ET COMPATIBLES ENTRE EUX ET AVEC LES CARACTÉRISTIQUES DE CONCEPTION DU BÂTIMENT DOCUMENT A FOURNIR. UNE MÊME FİRME DE VÉRIFICATION DOIT ÊTRE MANDATÉE PAR L'ENTREPRENEUR ET LES SOUS-TRAITANTS CONCERNÉS POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX. LE RAPPORT FINAL DOIT ÊTRE SCÉLLÉ PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ŌIQ. CE RAPPORT DOIT INDIQUER QUE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EST CONFORME À LA NORME CAN/ULC-S1001, « ESSAIS INTÉGRÉS DE SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE ET DE SÉCURITÉ DES PERSONNES ».

## 2 | EXCAVATION ET REMBLAYAGE

- ### 2.1 | EXCAVATION
- ENLEVER LA TERRE VÉGÉTALE SUR TOUTE LA SURFACE D'IMPLANTATION DE L'AGRANDISSEMENT. ASSURER LA PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS, DES RÉSEAUX SOUTERRAINS, DES SERVICES PUBLICS ET DES BÂTIMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENDOMMAGÉS. LE CAS ÉCHÉANT, EFFECTUER LES RÉPARATIONS QUI SIMPOSENT. LES RÉPARATIONS SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

- ### 2.2 | FONDATION
- LES FONDATIONS DOIVENT REPOSER SUR LE SOL NATUREL NON REMANIÉ. LA CAPACITÉ DU SOL AU NIVEAU DES EMPATTEMENTS EST ESTIMÉE À 2000 LB/PI.CA. EN CAS DE DOUUTE, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR.

- ### 2.3 | REMBLAYAGE
- TOUT LE REMBLAYAGE INTÉRIEUR DOIT ÊTRE FAIT AVEC UN MATÉRIAU GRANULAIRE, CLASSE A, COMPACTÉ À 95% DU PROCTOR MODIFIÉ EN COUCHES SUCCESSIVES DE 12" D'ÉPAISSEUR MAXIMALE. POUR LA DERNIÈRE COUCHE DE 6", UTILISER UN GRAVIER 20-0 COMPACTÉ À 95% DU PROCTOR MODIFIÉ.
  - LA OÙ IL Y A DES DRAINS DE FONDATION, LE REMBLAYAGE EXTÉRIEUR (SUR UNE BANDE DE 3'-0" À PARTIR DU MUR) DOIT ÊTRE FAIT AVEC UN MATÉRIAU DE CLASSE A. S'IL NY A PAS DE DRAINS DE FONDATION, UTILISER UN MATÉRIAU DE CLASSE B.
  - LE REMBLAYAGE DOIT S'EFFECTUER SIMULTANÉMENT DES DEUX (2) CÔTÉS DES MURS DE FONDATION. DANS LA RÉFECTON DU TERRAIN, PRÉVOIR DES PENTES DE 2% VERS L'EXTÉRIEUR AU POURTOUR DU BÂTIMENT.

- ### 2.4 | LABORATOIRE D'ANALYSE DE SOL
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX PROPOSITIONS ET EXIGENCES DU LABORATOIRE D'ANALYSE DE SOL. L'ENTREPRENEUR DOIT ENGAGER UN LABORATOIRE SI LES TESTS N'ONT PAS ÉTÉ RÉALISÉS.
  - LE DRAINAGE DU SOL DOIT ÊTRE FAIT SELON LES RECOMMANDATIONS DU LABORATOIRE QUI A PRÉSENANCE AU DRAINAGE ILLUSTRÉ À TITRE INDICATIF AUX PLANS D'ARCHITECTURE.

## 3 | BÉTON COULÉ ET ARMATURES

- ### 3.1 | ARMATURES
- TOUTE L'ARMATURE DOIT ÊTRE DE NUANCE 400 MPA ET DE FABRICATION CANADIENNE SUIVANT LES NORMES DE L'ACNOR G30. SI DU TRELLIS MÉTALLIQUE EST REQUIS AUX PLANS, IL DEVRA ÊTRE CONFORME À LA NORME DE L'ACNOR G30-S/M.
  - LES DIAGRAMMES DE PLIAGES DE L'ARMATURE DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX PLANS DE STRUCTURE ET À L'13-A-0-C.
  - L'ARMATURE DES DALLES SUR LE SOL ET DES EMPATTEMENTS DOIT ÊTRE SUPPORTÉE PAR DES BLOCS DE BÉTON CONÇUS À CET EFFET ET ESPACÉS À 4'-0" C/CH. CHAQUE SENS.
  - DANS LES MURS ET LES DALLES, LES CHEVAUACHEMENTS D'ARMATURE DOIVENT ÊTRE ALTERNÉS D'UN RANG À L'AUTRE.
  - LE RECOURVEMENT MINIMAL DE L'ARMATURE DANS LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE BÉTON DOIT ÊTRE COMME SUIT (SAUF OÙ INDIQUÉ AUTREMENT).
  - BÉTON EXPOSÉ AUX INTÉMPÉRIES OU EN CONTACT AVEC LE SOL.
  - 3" DE BÉTON DÉPOSE CONTRE LE SOL ET DEMEURANT EN CONTACT PERMANENT AVEC CE DERNIER. 2" DE BÉTON EN CONTACT AVEC LE SOL OU EXPOSÉ AUX INTÉMPÉRIES.
  - 2" DE BÉTON AU-DESSUS DE LA DALLE SUR SOL NON EXPOSÉ AUX INTÉMPÉRIES.
  - BÉTON NON EXPOSÉ AUX INTÉMPÉRIES NI EN CONTACT AVEC LE SOL: 1-3/4", POUTRES ET COLONNES INTÉRIEURES: 3/4", DALLES STRUCTURALES ET MURS INTÉRIEURS.
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE, RENFORCER PAR 2-15M LE HAUT ET LE BAS DE TOUS LES MUR DE FONDATION. PRÉVOIR ÉGALEMENT 1-15M À CHAQUE SEMELLE (AU QUATRE COINS.

- ### 3.2 | BÉTON
- LA RÉSISTANCE MINIMALE DU BÉTON À 28 JOURS DOIT ÊTRE DE 25 MPA. EMPATTEMENTS, DALLES SUR LE SOL, MURS DE FONDATION.
  - TOUT LE BÉTON EXPOSÉ AUX INTÉMPÉRIES DEVRA AVOIR 5% À 8% D'AIR OCCLUS.
  - LE BÉTON DOIT AVOIR UN RAPPORT EAU/CIEMENT MAXIMAL DE 0.45 (0.55 POUR LES EMPATTEMENTS ET LES MURS DE FONDATION) ET ÊTRE FAIT DE SABLE ET DE PIERRE CONCASSÉE À 3/4" MAXIMUM ET DOIT AVOIR UN AFFAISSEMENT CONFORME AU TABLEAU 6 DE LA NORME CAN/CSA A23.1-M. AUCUN AJOUT D'EAU N'EST PERMIS AU MOMENT DE LA COULÉE.
  - POUR TOUT L'OUVRAGE, UTILISER UN VIBRATEUR POUR LA MISE EN PLACE DU BÉTON.
  - RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DU LABORATOIRE D'ANALYSE DE SOL PAR RAPPORT À LA CONCEPTION DES FONDATIONS.
  - SI L'OUVRAGE DOIT S'ACCOMPLIR À UNE TEMPÉRATURE INFÉRIEURE À 5 DEGRÉS CELSIUS, L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES ÉLÉMENTS FRAÎCHEMENT COULÉS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 21.1.7.2 ET 21.2.3 DE LA NORME CAN/CSA A23.1-M.
  - S'IL Y A DES OUVERTURES ET CONDUITS DANS LES MURS ET DALLES DE BÉTON EN CONTACT AVEC LE SOL, PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UN COUPE-EAU POUR ÉVITER TOUTE INFILTRATION D'EAU.
  - LE MÛRISSEMENT DU BÉTON DOIT ÊTRE RÉALISÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES CAN3-A23.1-M ET CAN3-A23.2-M.
  - LE BÉTON DOIT RECEVOIR UNE CURE À L'EAU DURANT AU MOINS SEPT (7) JOURS CONSÉCUTIFS. SI LE MÛRISSEMENT HUMIDE EST IMPOSSIBLE ET APRÈS AVOIR OBTENU L'APPROBATION DE L'INGÉNIEUR, APPLIQUER DEUX (2) COUCHES CROISÉES DE SCÉLLANT (SIKAGARD CURE/HARD OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ). LA QUANTITÉ ET LA POSE DEVRONT ÊTRE FAITES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.)
  - L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER L'EMPLACEMENT ET LES DIMENSIONS DES OUVERTURES DANS LES DALLES ET LES MURS AVEC L'ARCHITECTURE, LA MÉCANIQUE ET L'ÉLECTRICITÉ.
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OUVERTURES DANS LES MURS DOIVENT ÊTRE RENFORCÉES PAR 2-15M SUR TOUS LES CÔTÉS DE L'OUVERTURE. LES BARRES DOIVENT EXCÉDER DE 2'-0" DE CHAQUE CÔTÉ DE L'OUVERTURE. LE COULIS DE CIMENT SERA SANS RETRAIT, COMPOSÉ D'AGRÉGATS NON MÉTALLIQUES, DE RÉDUCTEUR D'EAU ET DE PLASTIFIANT. LE COULIS DOIT AVOIR UNE RÉSISTANCE MINIMALE À LA COMPRESSION DE 35 MPA À SEPT (7) JOURS.
  - L'UTILISATION DE CHLORURE DE CALCIUM EST INTERDITE.

- ### 4 | MAÇONNERIE
- #### 4.1 | BRIQUE D'ARGILE ET BLOC DE BÉTON
- RÉALISER LES OUVRAGES EN MAÇONNERIE D'APLOMB, DE NIVEAU ET D'ALIGNEMENT, EN CONFECTIONNANT DES JOINTS VERTICAUX BIEN ALIGNÉS.
  - COORDONNER AVEC L'ARCHITECTE L'EMPLACEMENT DES JOINTS DE DILATATION
  - COORDONNER LES TRAVAUX DE MAÇONNERIE AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER POUR LES ÉLÉMENTS ENCASTÉS OU NOYÉS.
  - DANS LE CAS DE MAÇONNERIE EXTÉRIURE, INTÉGRER DES CHANTE-PLÈURES AU 24°C/C À CHAQUE ASSISE REPOSANT SUR LES MURMENTS DE FONDATIONS, AU-DESSUS DES OUVERTURES, SUR LES CORNIÈRES DE SOUTIEN OU AU-DESSUS TOUT ÉLÉMENTS EMPÊCHANT L'ÉVACUATION DE L'EAU.
  - SELON LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, SE REPORTER AU DOCUMENT INTITULÉ "RECOMMENDED PRACTICES AND GUIDE SPECIFICATIONS FOR HOT AND COLD WEATHER MASONRY CONSTRUCTION" PUBLIÉ PAR L'IMAC.
- #### 4.2 | MAÇONNERIE EN BOIS

- ### 6.1 | CHARPENTE DE BOIS
- L'ÉRECTION DE LA CHARPENTE DE BOIS DOIT ÊTRE CONFORME À LA PARTIE 4 OU 9 DE LA DERNIÈRE ÉDITION DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA ET À LA NORME CAN3-086-M89 (SELON CLASSEMENT DANS LE TABLEAU DU CNB AU PLAN)
  - TOUT LE BOIS DOIT AVOIR UN POURCENTAGE D'HUMIDITÉ INFÉRIEUR À 19% (ESTAMPILLÉ A-SEC OU S-DRY).
  - FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DES FERMES PRÉFABRIQUÉES AVEC LE SCEAU D'UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ŌIQ.
  - L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUTES LES PIÈCES D'ATTACHE (BOULONS, VIS, CORNIÈRES, PLAQUES, TIRE-FONDS, TENDEURS, ÉTRIERS, CLOUS, ETC.) NÉCESSAIRE À L'ÉRECTION DE LA STRUCTURE ET DU TOIT.
  - LES ÉTRIERS ET LES AUTRES ASSEMBLAGES DEVRONT ÊTRE CALCULÉS POUR PRENDRE LES CHARGES MORTES ET VIVES APPLICABLES.
  - L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AU FABRICANT POUR LES INSTRUCTIONS QUANT À L'INSTALLATION DES POUTRES DE BOIS COMPOSÉ (ENTREPOSAGE, POSE, CLOUAGE, COLLAGE, SUPPORT LATÉRAL, APPUIS, ETC.) DES SECTIONS INDIQUÉES SUR LES PLANS. LE SONT POUR DES SECTIONS DE TYPE MICRO-LAM. DES SECTIONS DE CAPACITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE DE TYPE RAM-LAM PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE UTILISÉES.
  - LES LINTEAUX DOIVENT ÊTRE EN ÉPINETTE DE QUALITÉ SOLIVES ET MADRIERS DE STRUCTURE DE CLASSE 1 OU 2 (SAUF OÙ INDIQUÉ AUTREMENT).
  - LES COLOMBAGES DOIVENT ÊTRE DOUBLÉS DE CHAQUE CÔTÉ DES OUVERTURES SOUS CHAQUE EXTRÉMITÉ DES LINTEAUX SAUF INDICATION CONTRAIRE.
  - L'ASSEMBLAGE DES POTEAUX COMPOSÉS DOIT ÊTRE CONFORME À L'ARTICLE 5.5.6.4 DE LA NORME CAN/CSA-086.1-M89.
  - TOUS LES POTEAUX SUPPORTANT LES LINTEAUX DOIVENT ÊTRE SUPERPOSÉS DES FONDATIONS AU TOIT. ET LEUR CONTINUITÉ DOIT ÊTRE ASSURÉE D'UN ÉTAGE À L'AUTRE.

- ### 6.2 | COLOMBAGE
- LES COLOMBAGES DOIVENT ÊTRE EN ÉPINETTE DE CLASSE 2 OU 1, SAUF OÙ INDICATION CONTRAIRE SUR LES DESSINS. SI D'AUTRES QUALITÉ DE BOIS SONT UTILISÉES, IL FAUDRA UNE APPROBATION ÉCRITE DE L'INGÉNIEUR RESPONSABLE ET POSSIBLEMENT UN CHANGEMENT DANS LES ESPACEMENTS ET LES DIMENSIONS.
  - TANT QUE LE REVÊTEMENT DES MURS PORTEURS N'EST PAS CLOUÉ SUR LA PLEINE HAUTEUR DE CHAQUE COLOMBAGE, L'ENTREPRENEUR DOIT MAINTENIR UNE OÙ DES MEMBRURES CONTINUES CLOUÉES À CHAQUE COLOMBAGE. L'ESPACEMENT DE CES ENTREMISES TEMPORAIRES NE DOIT PAS EXCÉDER 4'-0". L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE CHAQUE LIGNE D'ENTREMISE EST ADÉQUATEMENT CONTREVENTÉE.
  - LE CLOUAGE DES LISSES DOIT ÊTRE CONFORME À LA DERNIÈRE ÉDITION DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA (PARTIE 4 OU 9 SELON CLASSEMENT AU TABLEAU DU CNB AU PLAN).

- ### 6.3 | CONTREPLAQUE
- POUR LE TOIT, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE SUR LES PLANS, ON UTILISE UN PANNEAU DE COPEAUX ORIENTÉS EMBOUVETÉ (OSB) DE 5/8".

- ### 6.4 | BOIS EN CONTACT AVEC LE BÉTON OU LA MAÇONNERIE
- TOUTES LES PIÈCES EN CONTACT AVEC LE BÉTON DEVRONT ÊTRE EN BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION.

- ### 6.5 | MENUISERIE DE FINITION
- RESPECTER LES EXIGENCES DE L'AWI / AWMAC / WI POUR HAUTE QUALITÉ (PREMIUM GRADE), TELLES QUE DÉCRITES EN "ARCHITECTURAL WOODWORK STANDARDS".
  - FABRIQUER LA MENUISERIE ARCHITECTURALE CONFORMÉMENT AUX INDICATIONS SUR LES DESSINS.
  - NOYER LA TÊTE DES CLOUS DE FINITION ET ENFONCER LES VIS DANS DES TROUS FRAISÉS; APPLIQUER LE MASTIC À BOIS AUX DÉPRESSIONS ET PONCER, SABLER POUR UNE SURFACE LISSE, PRÊTE À RECEVOIR LA FINITION.
  - FOURNIR ET INSTALLER UN FOND D'ANCRAGE ADÉQUAT POUR TOUTES LES CLOISONS OÙ IL Y AURA DU MOBILIER À FIXER.
  - TOUS LES MEUBLES DEVRONT ÊTRE LIVRÉS PROPRES, SANS TÂCHES, NI POUSSIÈRE, NI BARIOLAGE, PAR LE FABRICANT.
  - TOUS LES COUPS DE PIEDS DEVRONT ÊTRE CONÇUS AVEC UN CONTREPLAQUE, DE MÊME QUE TOUS LES PANNEAUX DE BOIS QUI REPOSENT DIRECTEMENT SUR LE SOL.
  - POUR TOUTES LES APPLICATIONS DE STRATIÉ, INSTALLER UNE PELLICULE DE COMPENSATION (ÉPAISSEUR ÉQUIVALENTE AU STRATIÉ DE FINITION UTILISÉ) À L'ENDOS DES PANNEAUX DE SUPPORT.

## 7 | ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ

- ### 7.1 | PARE-VAPEUR EN FEUILLES
- PELLICULES DE POLYÉTHYLÈNE CONFORMES À LA NORME CNA2-5133-M80, DE TYPE 1, 0,06 MILS. D'ÉPAISSEUR. ACCESSOIRES: RUBANS DE SCÉLLEMENT DES JOINTS, PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ, AGRAFES. D'AU MOINS 6 MM DE LONGUEUR ET PARE-VAPEUR MOULÉ EN FORME DE BOÎTE EN POLYÉTHYLÈNE, MOULÉE EN USINE, POUR LES BOÎTES ENCASTRÉES. FAIRE CHEVAUCHER LES FEUILLES SUR AU MOINS 6", 12" POUR LES BOÎTES, ET SCÉLLER LES JOINTS.

- ### 7.2 | ISOLANT EN MATÉLAS OU NATTES
- ISOLANT DE FIBRES MINÉRALES EN MATÉLAS OU EN NATTES CONFORME À LA NORME ACNOR A101-M1983, TYPE 1, D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE.
  - ASSURER LA PROTECTION THERMIQUE DES ÉLÉMENTS ET ESPACES VIDES CRÉÉS PAR LES TRAVAUX AUX MURS EXTÉRIEURS. ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ISOLANT DANS LES MURS INTÉRIEURS POUR LA PROTECTION ACOUSTIQUE.
  - NE PAS COMPRESSER L'ISOLANT, EXISTANT OU NOUVEAU.

- ### 7.3 | SOLINS
- TÔLES D'ALUMINIUM OU D'ACIER PRÉPEINT, DE QUALITÉ COMMERCIALE, DE MARQUE DÉPOSÉE, AU FINI UNI, D'AU MOINS 0.60mm D'ÉPAISSEUR (CALIBRE 24).
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES ASSEMBLAGES DE SOLIN DOIVENT ÊTRE SANS ATTACHES APPARENTES.
  - S'ASSURER QUE TOUS LES SOLINS AIENT UNE PENTE SUFFISAMMENT PRONONCÉE AFIN DE PERMETTRE L'ÉCOULEMENT DE L'EAU VERS L'EXTÉRIURE.

- ### 7.4 | SCÉLLANT IGNIFUGE
- S'ASSURER DE SCÉLLER, AVEC DES PRODUITS HOMOLOGUÉS, LES PAROIS AUTOUR DES CONDUITS DE MÉCANIQUES, PLOMBERIE, VENTILATION ET D'ÉLECTRICITÉ QUI TRAVERSENT LES ASSEMBLAGES OFFRANT DES RÉSISTANCES AU FEU.

## 8 | PORTES, CADRES, QUINCAILLERIE ET VITRAGE

- ### 8.1 | PORTE ET CADRES EN ACIER
- LES CADRES DOIVENT ÊTRE FABRIQUÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES DE LA CSDPMA.
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES CADRES D'ACIER DANS LES NOUVELLES CLOISONS SONT DE TYPE SOUDÉ ET CEUX DANS LES CLOISONS EXISTANTES DE TYPE "3 MORCEAUX".
  - INSTALLER LES PORTES ET CADRES COUPE-FEU PORTANT L'ÉTIQUETTE D'HOMOLOGATION APPROPRIÉE CONFORMÉMENT À LA NORME NFPA 80.

- ### 8.2 | OUVRAGES EN ALUMINIUM
- ASSURANCE DE LA QUALITÉ : SOUMETTRE LES DOCUMENTS SIGNÉS PAR LE FABRICANT, CERTIFIANT QUE LES PRODUITS, LES MATÉRIAUX ET LES MATÉRIELS SONT CONFORMES AUX PRÉSCRIPTIONS QUANT AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET AUX CRITÈRES DE PERFORMANCE.
  - AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION, S'ASSURER QUE L'ÉTAT DES SURFACES/SUPPORTS PRÉALABLEMENT MISE EN ŒUVRE AUX TERMES D'AUTRES SECTIONS OU CONTRATS EST ACCEPTABLE ET PERMET DE RÉALISER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT.

- ### 8.3 | SEUILS PORTES EXTÉRIEURES
- L'ENTREPRENEUR DOIT AJUSTER LA DIMENSION DU SEUIL POUR S'ASSURER DE COUVRIR LA FONDATION ET CACHER TOUT MATÉRIAU (ISOLANT, PLANCHE ASPHALTIQUE OU AUTRE) EN BORDURE DE LA FONDATION POUR REPOSER SUR LA STRUCTURE DU PLANCHER DU CÔTÉ INTÉRIEUR.
  - VÉRIFIER LES CONDITIONS DES PLANCHERS AVANT DE COMMANDER LES SEUILS, ET EN FOURNIR DE DIFFÉRENTS SI LES CONDITIONS L'EXIGENT.

- ### 8.4 | VITRAGE
- TOUT LE VERRÉ EXTÉRIEUR DOIT ÊTRE THERMOS AVEC LOW-E SAUF INDICATION CONTRAIRE.
  - TOUT LE VERRÉ INTÉRIEUR DOIT ÊTRE TREMPÉ SAUF SI INDICATION CONTRAIRE.
  - LE SOUS-TRAITANT À LA RESPONSABILITÉ D'AUGMENTER LE PRODUIT PAR RAPPORT À LA SPÉCIFICATION AU PLAN SI CETTE DERNIÈRE NE RÉPOND PAS AUX NORMES EN VIGUEUR.
  - LA VITRE INTÉRIEURE DES VITRAGES SCÉLLÉS MULTIPLES DOIT ASSURER LA CONTINUITÉ DU SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR ET À LA VAPEUR D'EAU.
  - LES DIMENSIONS DES VITRAGES DOIVENT ÊTRE DÉTERMINÉES DE FAÇON À CE QU'ILS RÉSISTENT AUX CHARGES PERMANENTES, AUX SURCHARGES DU VENT AINSI QU'AXX FORCES DE PRESSION DU VENT, CALCULÉES SELON LA NORME ASTM E330.
  - LE VERRÉ DES GARDE-CORPS OU AGISSANT COMME GARDE-CORPS DOIT RESPECTER LA NORME CAN/CGSB\_112.20 OU CSA A500-16.
  - LA FLEXION MAXIMALE DES VITRAGES NE DOIT PAS DÉPASSER 1/200 DE LA RÉSISTANCE LIMITE À LA FLEXION DU VERRÉ.
  - LE VERRÉ DOIT RESPECTER LES CRITÈRES DE L'ARTICLE 9.6.1.
  - LE VERRÉ DES GARDE-CORPS DOIT RESPECTER L'ARTICLE 9.8.8.7.

## 9 | FINITION

- ### 9.1 | PANNEAU DE GYPSE
- SAUF OÙ INDICATION CONTRAIRE, EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT À LA NORME ACNOR A82.31-M1980
  - PANNEAUX UNIS CONFORMES À LA NORME ACNOR A82.27-M1977, DE TYPE STANDARD, D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE AU PLAN, 1200 MM DE LARGEUR. LA LONGUEUR UTILE MAXIMALE DES RIVES D'ÉQUERRES AUX EXTRÉMITÉS ET DES RIVES AMINCIES À BORD ARRONDI SUR LES CÔTÉS.
  - LES FOURRURES MÉTALLIQUES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ACNOR A82.30-M1980. LES CLOUS, VIS ET AGRAFES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ACNOR A82.31-M1980. LES MOULIURE D'AFFLEUREMENT, LES RENFORTS D'ANGLES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ASTM A525M-80. LE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME ONGC 19-GP-21M. LE POLYÉTHYLÈNE DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME CAN/ONGC 51.33-M80. TYPE 2. LES PRODUITS POUR JOINTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ACNOR A82.31-1980, SANS AMIANTE. LES PRODUITS INSONORISANTS ET LE SCÉLLANT ACOUSTIQUE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ONGC 19-GP-21M.
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE, LA FINITION DU GYPSE SERA DE GRADE 4 POUR TOUTES LES SURFACES STANDARDS ET DE GRADE 5 POUR LES SURFACES RECEVANT UNE PEINTURE LUSTRÉE.
  - L'ENTREPRENEUR DEVRA VALIDER LA POSITION DES JOINTS DE CONTRÔLES AVEC L'ARCHITECTE AVANT DE PROCÉDER.

- ### 9.2 | COLOMBAGE MÉTALLIQUE
- SYSTÈME CONFORMES AUX NORMES CAN/CGSB-7.1, ASTM C645, ASTM C754 ET SSMA (STEEL STUD MANUFACTURERS ASSOCIATION)
  - TOUTES LES SABLÉRIES FIXÉES SOUS LA STRUCTURE SONT DE TYPE À DÉFLECTION.
  - SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUS LES COLOMBAGES INTÉRIEURS NON PORTEURS SONT DE CALIBRE LÉGER. POUR LES CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR SE RÉFÉRER À LA CHARTE CI-DESSOUS :

TABLEAU POUR 1 PANNEAU DE CHAQUE CÔTÉ (5psf ET MOINS):			
LARGEUR DU COLOMBAGE :	CALIBRE 20 (30MILS):	CALIBRE 18 (43 MILS):	
2-1/2" @ 16" C/C	ENTRE 9'-6" ET 11'-6"	ENTRE 11'-6" ET 13'-0"	
3-5/8" @ 16" C/C	ENTRE 12'-0" ET 15'-0"	ENTRE 15'-0" ET 17'-0"	
6" @ 16" C/C	ENTRE 20'-0" ET 22'-6"	ENTRE 22'-6" ET 26'-0"	

TABLEAU POUR 2 PANNEAUX DE CHAQUE CÔTÉ (10psf ET MOINS):			
LARGEUR DU COLOMBAGE :	CALIBRE 20 (30MILS):	CALIBRE 18 (43 MILS):	
2-1/2" @ 16" C/C	ENTRE 7'-0" ET 9'-0"	ENTRE 9'-0" ET 10'-0"	
3-5/8" @ 16" C/C	ENTRE 8'-6" ET 12'-0"	ENTRE 12'-0" ET 13'-6"	
6" @ 16" C/C	ENTRE 15'-0" ET 16'-4"	ENTRE 16'-4" ET 20'-6"	

- ### 9.3 | PLAFONDS SUSPENDUS
- LES CONCEPTIONS DES PLAFONDS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN CE QUI CONCERNE LES RÉSISTANCES AUX SEISMES, SELON LA CATÉGORIE DU SOL. LES CATÉGORIES A ET B CORRESPONDENT À DES EXIGENCES ÉTABLIES DANS L'ASTM C636, LA CATÉGORIES C DOT RÉPONDRE AUX EXIGENCES PRÉCÉDENTES PLUS À CELLES RECOMMANDÉES PAR LA NORME ASTM E580. LES CATÉGORIES D, E ET F DOIVENT SUIVRE LES DIRECTIVES DE L'ASTM E580.
  - L'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLACER À SES FRAIS LES TUILES QUI SERONT ABIMÉES PAR LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.

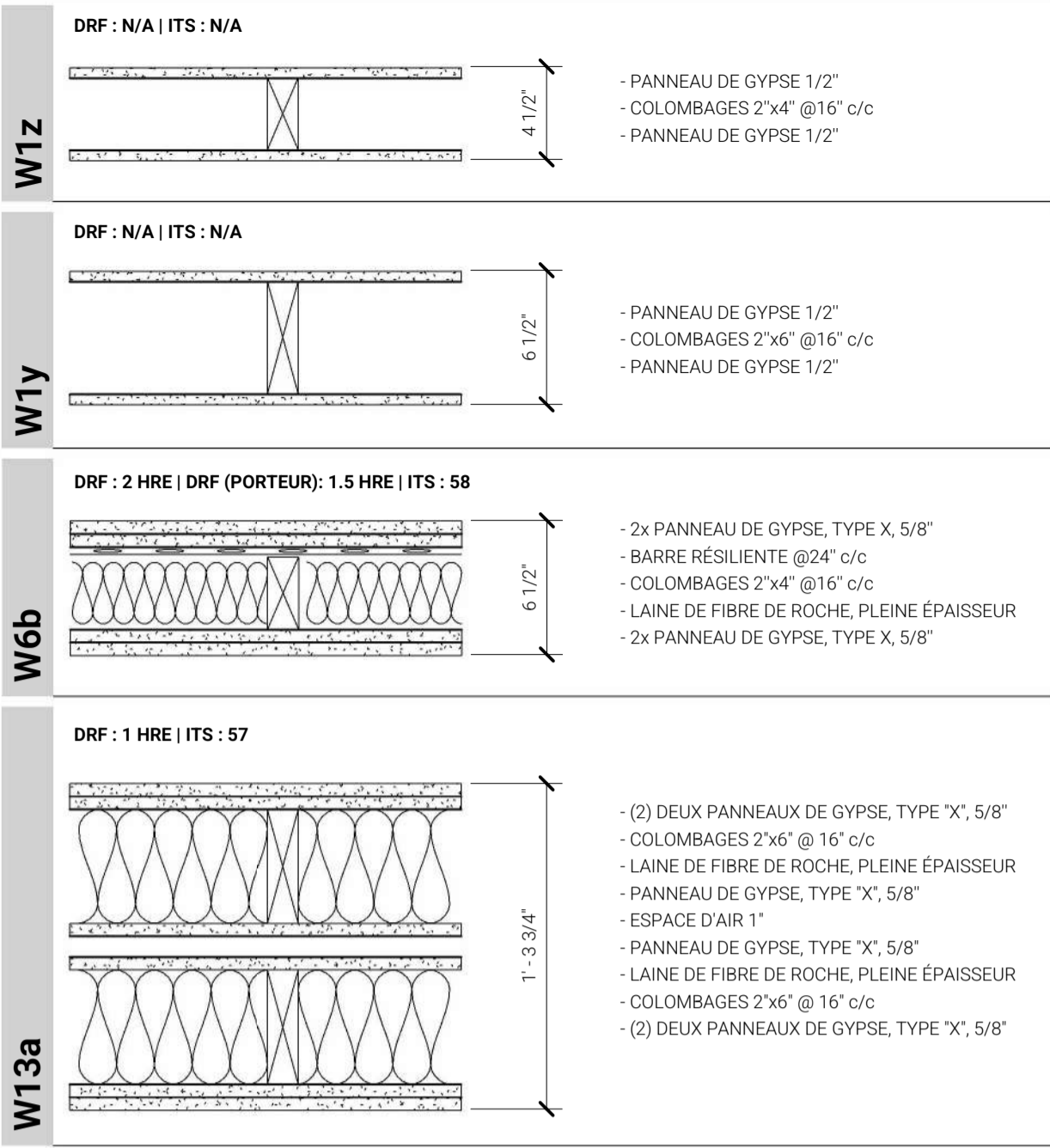
- ### 9.4 | PEINTURE
- NE PAS APPLIQUER DE LA PEINTURE DANS LES ENDOITS OÙ SONT EFFECTUÉS DES TRAVAUX QUI DÉGAGENT DE LA POUSSIÈRE.
  - POUR L'EXÉCUTION DES PRÉSENTS TRAVAUX, N'UTILISER QUE LES MATÉRIAUX DE PEINTURE DE LA LISTE DES PRODUITS HOMOLOGUÉS ÉMIS PAR L'ONG. LES MATÉRIAUX DE CHAQUE SYSTÈME DE PEINTURE DOIVENT PROVENIR D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT. LA FICHE TECHNIQUE DES PRODUITS UTILISÉS DEVRA ÊTRE REMIS À L'ARCHITECTE POUR SON APPROBATION AVANT L'APPLICATION.
  - PRÉPARER LES SURFACES ET UTILISER LES MATÉRIAUX DE PEINTURE TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT.
  - FINITION: UNE COUCHE D'APPRÊT ET, AU MINIMUM, DEUX COUCHES DE FINITION, FINI PERLE POUR LES MURS ET FINI MAT POUR LES PLAFONDS.
  - TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX SERONT PEINTES (EXISTANTES ET NOUVELLES).
  - LORSQU'IL EST DEMANDÉ DANS LES AIRES OUVERTES DE PEINTURER LES PLAFONDS, L'ENTREPRENEUR À LA RESPONSABILITÉ DE TRANSMETTRE AU PEINTRE TOUT DOCUMENT ET INFORMATION PERTINENTE. UNE COORDINATION DOIT ÊTRE FAIT AVEC LES DISCIPLINES TEL QUE MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES POUR LES PHASES DE PEINTURE.

- ### 22-23 | PLOMBERIE, CHAUFFAGE ET VENTILATION
- EXÉCUTER TOUS LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, CHAUFFAGE ET VENTILATION CONFORMÉMENT AUX DIFFÉRENTS CODES EN VIGUEUR. ENTRE AUTRES LE CODE NATIONAL, DU BÂTIMENT ET LE CODE DE PLOMBERIE. LE SOUS-TRAITANT EST RESPONSABLE DE PRODUIRE SES PLANS EN TOUTE CONFORMITÉ AVEC LES NORMES EN VIGUEUR.
  - FOURNIR ET METTRE EN ŒUVRE TOUS LES MATÉRIAUX, PRODUITS ET ACCESSOIRES, ÉCHAUFFADAGES, OUTILLAGES, ÉQUIPEMENT ET MAIN-ŒUVRE NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX MÊME S'IL NE SONT PAS SPÉCIFIQUEMENT INDIQUÉS AUX PLANS.
  - LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES SPÉCIALISTES RECONNUS.
  - FOURNIR ET INSTALLER, AUX ENDOITS NÉCESSAIRES, DES EXTINGCTEURS D'INCENDIE PORTATIFS. COORDONNER LA QUANTITÉ ET LES EMLACEMENTS AVEC LE SERVICE INCENDIE LOCAL.
  - PRÉVOIR LA POSE DE REGISTRE COUPE-FEU ET DE CLAPET COUPE-FEU OÙ NÉCESSAIRE. SE RÉFÉRER AU GUIDE PUBLIÉ PAR LA IBOI "LES REGISTRES COUPE-FEU" COMMENT ASSURER UNE INSTALLATION CONFORME" QUI RÉSUME LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION SUR CE SUJET.

- ### 26 | ÉLECTRICITÉ
- EXÉCUTER L'INSTALLATION AU COMPLET CONFORMÉMENT AUX CODES ET NORMES EN VIGUEUR. LE SOUS-TRAITANT EST RESPONSABLE DE PRODUIRE SES PLANS EN TOUTE CONFORMITÉ AVEC LES NORMES EN VIGUEUR.
  - REMETTRE EN ÉTAT ET NETTOYER LES ÉLÉMENTS ÉLECTRIQUES RÉCUPÉRÉS.
  - PRÉVOIR UN APPAREIL D'ÉCLAIRAGE À CHAQUE PORTE EXTÉRIEURE.
  - PRÉVOIR L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE CONFORMÉMENT AUX CODES ET NORMES EN VIGUEUR.
  - LES ÉLÉMENTS ÉLECTRIQUES TELS QUE LES PRISES DE COURANT, INTERRUPTEURS, THERMOSTATS, ETC. QUI SONT INDIQUÉS SUR LES PLANS REPRÉSENTENT CEUX QUI DOIVENT OCCUPER UNE LOCALISATION SPÉCIFIQUE. LES AUTRES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRES INSTALLÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, LE CODE D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES NORMES EN VIGUEUR. SOUMETTRE AU PROPRIÉTAIRE POUR APPROBATION UNE PROPOSITION INDIQUANT LA LOCALISATION DES ÉLÉMENTS, LEUR TYPE ET LA HAUTEUR DE POSE DE CHAQUIN.
  - DÉPLACER, RACCORDER, FOURNIR ET INSTALLER TOUT ÉQUIPEMENT, FILAGE OU RACCORD NÉCESSAIRES À LA BONNE RÉALISATION DE L'ENSEMBLE DE L'OUVRAGE MÊME SI NON SPÉCIOFICEMENT INDIQUÉ.
  - ENLEVER TOUT L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE QUI NE SERA PLUS UTILISÉ DANS LES PIÈCES AFFECTÉES PAR LES PRÉSENTS TRAVAUX.
  - TOUS LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS RECONNUS.

GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE  
L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE RESPECTER TOUTES EXIGENCES DE SA COMPAGNIE

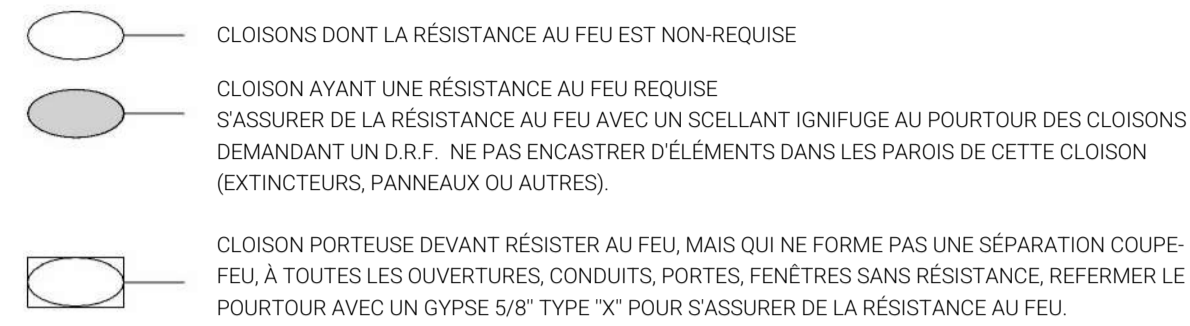
**CLOISONS TYPES**



**NOTES**

- A. S'ASSURER DE RESPECTER LES DIRECTIVES D'INSTALLATION DES COMPOSANTES SELON LES INDICATIONS DE ULIC POUR CHAQUE TYPE DE CLOISON AVEC RÉSISTANCE AU FEU.
- B. PRÉVOIR DU GYPSE DE TYPE HYDROFUGE DANS LES SALLES DE BAIN.
- C. REMPLACER LE GYPSE, PAR UN GYPSE "DENSSHIELD" OU ÉQUIVALENT, QUAND LA POSE DE CÉRAMIQUE EST PRÉVUE SUR LA CLOISON (MURS EXTÉRIEURS INCLUS).
- D. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CLOISONS MONTENT JUSQU'EN DESSOUS DU GYPSE DU PLAFOND.
- E. LE GYPSE DES PLAFONDS FORMANT UNE SÉPARATION COUPE-FEU DOIVENT SE PROLONGER PAR DESSUS LES CLOISONS NON PORTEUSES.

**LÉGENDE DES BULLES D'IDENTIFICATION DES CLOISONS**



**ESPACEMENT MAXIMAL DE JOINTS DE DILATATION**

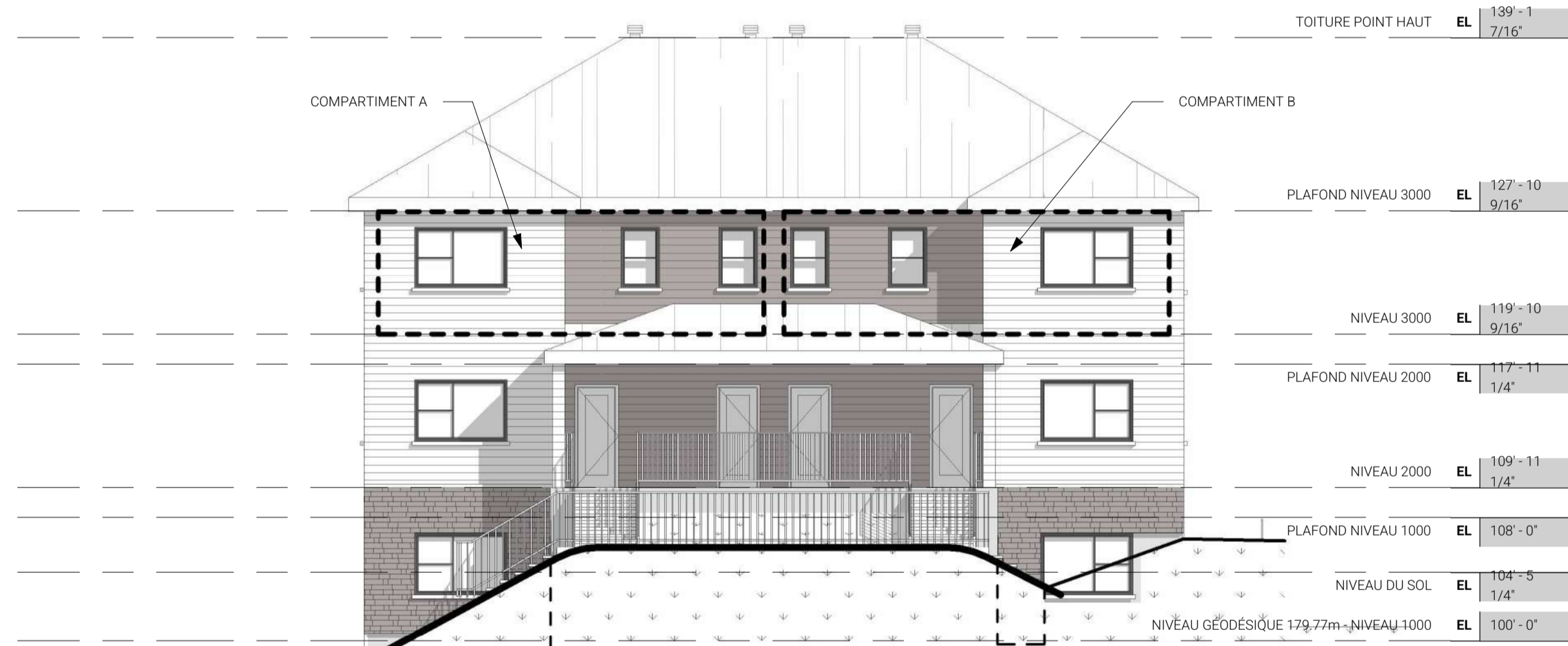
ÉLÉMENT DE STRUCTURE ET EMPLACEMENT	MM	Pi
CLOISON INTÉRIEURE	9000	30
PLAFOND INTÉRIEUR		
AVEC DÉGAGEMENT PÉRIMÉTRIQUE	15000	50
SANS DÉGAGEMENT PÉRIMÉTRIQUE	9000	30
CLOISON EXTÉRIEURE	9000	30

**TABLEAU DE JOINTS DE DILATATION**

ÉCHELLE: 3" = 1'-0"

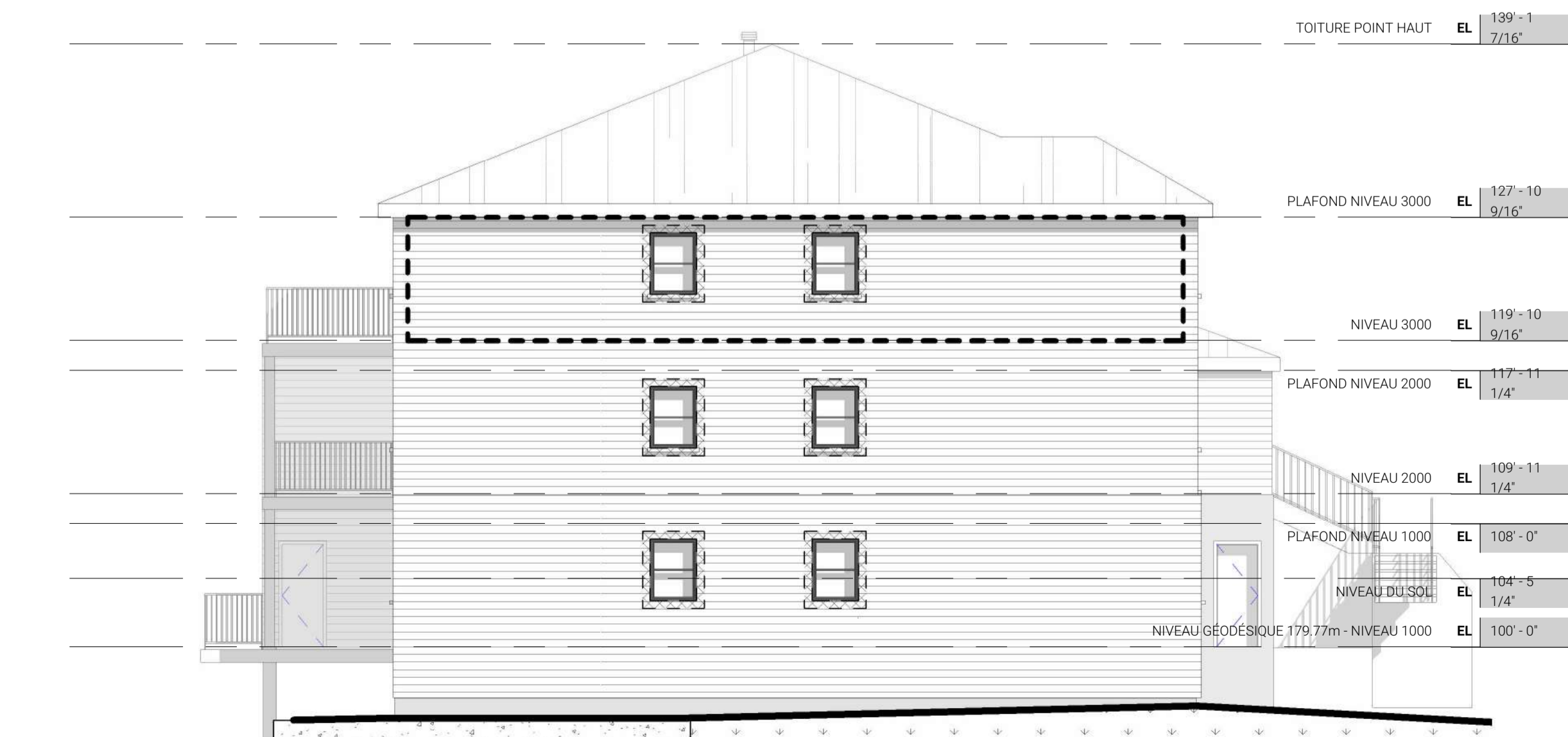
**CLOISONS TYPES - IMPÉRIAL 04**

ÉCHELLE: 1 1/2" = 1'-0"



**ÉLÉVATION AVANT - COMPARTIMENTATION 03**

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"



**ÉLÉVATION GAUCHE - COMPARTIMENTATION 1**

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

**TABLEAU DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (MODIFIÉ QUÉBEC)**

	AUTORITÉ COMPÉTENTE   WINDSOR	RÉFÉRENCE CCQ-2010
<b>01) DESCRIPTION DU PROJET</b>	<input type="checkbox"/> AJOUT <input type="checkbox"/> RÉAMÉNAGEMENT <input checked="" type="checkbox"/> NOUVEAU	<input type="checkbox"/> PARTIE 3 <input checked="" type="checkbox"/> PARTIE 9
<b>02) USAGE(S) PRINCIPAL(AUX)</b>	<input type="checkbox"/> TRANSFORMATION <input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE	DIV.A.1.3.3.2. DIV.A.1.3.3.3.
<b>03) AIRE DE BÂTIMENT (m²)</b>	EXISTANT: N/A NOUVEAU: 231.13m² TOTAL: 231.13m²	T.3.1.2.1. 9.10.2.1
<b>04) NOMBRE D'ÉTAGES</b>	AU DESSUS DU NIVEAU DU SOL: 2 EN DESSOUS: 1	DIV.A.1.4.1.2. DIV.A.1.4.1.2.
<b>05) HAUTEUR DU BÂTIMENT (m)</b>	10.05 MÈTRES	DIV.A.1.4.1.2. & 3.2.1. DIV.A.1.4.1.2. 9.10.4.
<b>06) NOMBRE DE RUES /DE VOIES D'ACCÈS (MINIMUM)</b>	MINIMUM 1 RUE	3.2.2.10. & 3.2.5.5.
<b>07) CLASSIFICATION DU BÂTIMENT</b>	PARTIE 9	3.2.2.20.-88.
<b>08) RÉSEAU D'EXTINCTEURS PROPOSÉ</b>	<input type="checkbox"/> DANS TOUT LE BÂTIMENT <input checked="" type="checkbox"/> NON REQUIS <input type="checkbox"/> SOUS-SOL SEULEMENT	3.2.2.20.-88. 3.2.1.5.
<b>09) RÉSEAU DE CANALISATION INCENDIE</b>	<input type="checkbox"/> REQUIS <input checked="" type="checkbox"/> NON REQUIS	3.2.5.8. 9.10.1.3. 9)
<b>10) ALARME INCENDIE</b>	<input type="checkbox"/> REQUIS <input checked="" type="checkbox"/> NON REQUIS	3.2.4. 9.10.18.2.
<b>11) ALIMENTATION EN EAU ADÉQUATE POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	3.2.5.7 (VOIR ANNEXE)
<b>12) BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	3.2.6 (ANNEXE B)
<b>13) CONSTRUCTION AUTORISÉE CONSTRUCTION RÉELLE</b>	<input checked="" type="checkbox"/> COMBUSTIBLE OU INCOMBUSTIBLE <input type="checkbox"/> INCOMBUSTIBLE <input checked="" type="checkbox"/> COMBUSTIBLE <input type="checkbox"/> INCOMBUSTIBLE	3.2.2.20.-88. 9.10.6.
<b>14) AIRE DE LA (DES) MEZZANINE(S)</b>	N/A	3.2.1.1. 9.10.4.1.
<b>15) NIVEAU D'OCCUPATION BASÉ SUR</b>	<input type="checkbox"/> m²/PERS. <input checked="" type="checkbox"/> CONCEPTION BÂTIMENT (AFFICHER LE NOMBRE DE PERSONNE EN PERMANENCE ET BIEN EN ÉVIDENCE)	3.1.17. 9.9.1.3. T.3.1.17.1.
	NIVEAU 1000: USAGE: C CAPACITÉ: 12 PERSONNES	
	NIVEAU 2000: USAGE: C CAPACITÉ: 12 PERSONNES	
	NIVEAU 3000: USAGE: C CAPACITÉ: 12 PERSONNES	
	CAPACITÉ TOTALE 36 PERSONNES	
<b>16) CONCEPTION SANS OBSTACLES</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> LOGEMENT MINIMALEMENT ACCESSIBLE <input type="checkbox"/> LOGEMENT ADAPTABLE
<b>17) ÉQUIPEMENTS SANITAIRES</b>	MINIMUM 1 PAR LOGEMENT	3.7.2.2. 9.31.4.1.
<b>18) LAVABOS</b>	MINIMUM 1 PAR LOGEMENT	3.7.2.3.
<b>19) CAPACITÉ D'ÉVACUATION</b>	6.1mm/PERS. (BAIE DE PORTE & CORRIDOR) (MIN. 800mm) 8mm (ESCALIER CONFORME) (MIN. 900mm)	3.4.3.2.
<b>20) MATIÈRES ET MARCHANDISES DANGEREUSES</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	3.3.1.2. (1) / 3.3.6.
<b>21) DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS (DRF)</b>	ÉLÉMENTS HORIZONTAUX ÉLÉMENTS PORTEURS	3.2.2.20.-88. 9.10.8. OU PARTIE 3
	PLANCHERS 0.75 HEURES 0.75H	3.2.1.4.
	TOIT - HEURES N/A H	
	MEZZANINE N/A HEURES N/A H	3.2.1.6. LOGEMENTS: 9.10.8.10.
	SÉPARATION COUPE-FEU	
	ISSUES 0.75H PUIITS VERTICAUX N/A H	3.4.4.1. 3.5.3./3.6.3. 9.9.4.2.
	MITOYENS 0.75H MUR COUPE-FEU N/A H	3.2.3.4. 3.1.10.2. 9.10.11. 9.10.11.
	SUITES 0.75H ENTRE USAGES N/A H	3.3.1.1./3.3.4.2. 3.1.3.1. 9.10.9.13.
	CORRIDOR COMMUN N/A H GARAGE N/A H	3.3.1.4. 3.3.5. 9.10.9.15. 9.10.9.
	LOCAUX TECHNIQUES N/A H CONCIERGERIE N/A H	3.6.2. 3.3.1.2.1. 9.10.10.
	RANGEMENT COMMUN (C) N/A H AUTRES - H	3.3.4.3. 9.10.10.6. 3.2.3.1. 9.10.14.
<b>22) SÉPARATION SPATIALE - CONSTRUCTION DE MURS EXTÉRIEURS (COMPARTIMENTATION)</b>	MUR AIRE DE D.L. L/H OU % MAX % OUVERTURE DRF CONSTR CONST. COMB. CONSTR. LA FR (m²) (m) H/L OUVERTURE PROPOSÉ (HRES) COMB. REVÊT. INCOMB. INCOMB.	
	AVANT 18.59m² 13.73m 3.13 91.12% 22% 0.75H X	
	DROITE 37.41m² 6.52m 6.29 98.02% 5.96% 0.75H X	
	ARRIÈRE 18.59m² 17.89m 3.13 100% 32.97% X	
	GAUCHE 37.41m² 4.63m 6.29 72.58% 5.96% 0.75H X	
<b>23) ISSUE</b>	NOMBRE REQUIS: 1/LOG (PORTÉ À 1.5m DU NIVEAU DE SOL ADJACENT)	3.4.2.1. 9.9.8.2 / 9.9.9.
<b>24) AVERTISSEURS DE FUMÉE</b>	REQUIS À CHAQUE ÉTAGE D'UN LOGEMENT ET CHAQUE PIÈCE OU L'ON DORT. UN DE PLUS DANS LE CORRIDOR ENTRE LES PIÈCES OU L'ON DORT ET LE RESTE DE L'ÉTAGE, OU AILLEURS EN L'ABSENCE DE CORRIDOR.	3.2.4.11. 9.10.19.
<b>25) AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE</b>	<input type="checkbox"/> REQUIS <input checked="" type="checkbox"/> NON REQUIS	3.3.5.4 / 6.2.4.1. 9.32.39.
<b>26) ESCALIERS:</b>	LARGEUR EN mm <input checked="" type="checkbox"/> 900 <input type="checkbox"/> 1100 (+ DE 2 NIVEAUX DE LA SORTIE)	3.4.3. - 3.4.6. 9.8.
	(ENTRE FACE DES MURS OU GARDE-CORPS): <input checked="" type="checkbox"/> 1650 (82-83 SAUF EXCEPTION, VOIR CNB)	TABLEAU 3.4.3.2. 9.8.2.1.
	éCHAPPÉE EN MM (DE LA TANGENTE DU NEZ DE MARCHÉ): <input type="checkbox"/> 2050	3.4.3.4. 9.8.5.3.
	CONTRE-MARCHES EN MM <input checked="" type="checkbox"/> 1950 (INT. D'UN LOGEMENT SEULEMENT PARTIE 9)	3.4.6.8. 9.8.4.1.
	<input type="checkbox"/> ENTRE 125 ET 180 (PARTIE 3)	
	<input checked="" type="checkbox"/> ENTRE 125 ET 200 (PARTIE 9 OU PARTIE 3 INT. 1 SEUL LOGEMENT)	3.4.6.7. 9.8.4.2.
	<input type="checkbox"/> 280 MINIMUM (PARTIE 3)	
	GIRONS EN MM <input checked="" type="checkbox"/> ENTRE 255 ET 355 (PARTIE 9 OU PARTIE 3 INT. 1 SEUL LOGEMENT)	
	PROFONDEUR DE MARCHES ENTRE 250 ET 355MM (PAS MOINS QUE GIRON, MAIS PAS SUPÉRIEUR AU GIRON +25MM)	
	MAIN COURANTE: <input checked="" type="checkbox"/> 1 MAIN-COURANTE <input type="checkbox"/> 2 MAINS-COURANTES <input type="checkbox"/> VARIABLE (VOIR EN PLAN)	3.4.6.5. 9.8.7.
	DIAMÈTRE DE 30 À 43MM POUR UNE MAIN COURANTE CIRCULAIRE, SINON UN PÉRIMÈTRE DE 100 À 125MM SANS DIMENSION SUPÉRIEURE À 45MM. SITUÉ ENTRE 865 ET 965MM DE HAUTEUR. LA MAIN COURANTE DOIT ÊTRE DÉGAGÉE D'AU MOINS 50MM DE LA SURFACE DERRIÈRE OU 60MM QUAND CETTE SURFACE EST RUGUEUSE. UNE MAIN COURANTE DOIT ÊTRE CONTINUE LE LONG DE L'ESCALIER. EXCEPTÉ QUAND ELLE DESSERT UN SEUL LOGEMENT, UNE MAIN COURANTE DOIT SE PROLONGER DE 300MM HORIZONTALEMENT À CHAQUE EXTRÉMITÉ, ET CE À LA BONNE HAUTEUR PAR RAPPORT AU SOL.	
	CONCEPTION DES MARCHES: LE CHANFREIN DOIT ÊTRE ARRONDI OU BISEAUTÉ DE 6 À 13MM HORIZONTALEMENT (PEUT 3MM SI REV. SOUPLE)	3.4.6.8. 9.8.4.6.
	LA HAUTEUR ET PROFONDEUR DES MARCHES DOIVENT ÊTRE CONSTANTES DANS TOUT L'ESCALIER. LA TOLÉRANCE À CET ÉGARD EST DE 5MM DE VARIANCE ENTRE 2 MARCHES SUCCESSIVES ET DE 10MM POUR TOUTE UNE VOLÉE. LES MARCHES ET LE PALIER DOIVENT COMPORTER DES SURFACES ANTIDÉRAPANTES. SI L'ESCALIER EST ACCESSIBLE AU PUBLIC, LE NEZ DES MARCHES ET LE BORD DU PALIER DOIT AVOIR UNE COULEUR OU UN MOTIF CONTRASTANT.	3.4.6.1. 9.8.4.6.
	GARDE-CORPS: CHAQUE CÔTÉ DES ESCALIERS DOIT ÊTRE PROTÉGÉ PAR UN MUR OU UN GARDE-CORPS. LE GARDE-CORPS EN QUESTION DOIT AVOIR 920MM DE HAUTEUR DANS LA VOLÉE ET 1070 MM AUX PALIERS. LES PARTIES AJOURÉES DU GARDE-CORPS NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UNE SPHÈRE DE PLUS DE 100MM. LES GARDE-CORPS, NE DOIVENT PAS PERMETTRE L'ESCALADE ENTRE 140MM ET 900MM DU NIVEAU PROTÉGÉ. LE GARDE-CORPS PEUT SERVIR DE MAIN-COURANTE SIL RÉPOND AUX CRITÈRES DE CONCEPTION DE CETTE DERNIÈRE.	3.4.6.6. 9.8.8.

**RÉVISION**

No	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

**CONSTRUCTION SF2P**

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

**ANALYSE RÉGLEMENTAIRE & CLOISONS TYPES**

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

**A002** / 21










**A002 - ANALYSE RÉGLEMENTAIRE 01**

ÉCHELLE: 12" = 1'-0"

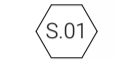
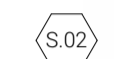
**TABLEAU DES DONNÉES DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX  
VILLE DE WINDSOR**

<b>01) EMPLACEMENT DU PROJET</b>	NO. CIVIQUE	-		
	ZONE CONCERNÉE	Rp-13		
	USAGE PERMIS	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
	NO. DE LOT	6 684 866		
	SUPERFICIE DU LOT	1299.90 m <sup>2</sup>		
	PIIA APPLICABLE	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	
<b>02) MARGES (PERMISES)</b>	DE RECU (AVANT)	6.0m		
	LATÉRALE MINIMALE	3.0m		
	LATÉRALES RÉUNIES	6.0m		
	ARRIÈRE	3.0m		
<b>03) BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	% D'OCCUPATION DU TERRAIN	PERMIS : 40.0%	RÉEL : 30.10%	
	HAUTEUR PERMISE : 3	EN ÉTAGE : À VALIDER		
<b>04) STATIONNEMENT</b>	NOMBRE DE CASSES	REQUISES : 9	PROPOSÉES : 9	
	DIMENSIONS MINIMALES :	PROFONDEUR : 5.5m	LARGEUR : 2.6m	
		ALLÉE : 6m		
	ACCÈS À LA RUE	LARGEUR DE L'ACCÈS	PERMIS : 7m	RÉEL : 6m

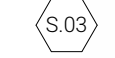
**LÉGENDE**

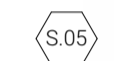
-  COUVERT VÉGÉTAL
-  AIRE D'AGRÈMENT / AMÉNAGEMENT PAYSAGER
-  VOIE CARROSSABLE
-  VOIE PIÉTONNE
-  MURET DE SOUTÈNEMENT
-  TRIANGLE DE VISIBILITÉ
-  ENTRÉE PRINCIPALE
-  ISSUES
-  SENS CIRCULATION
-  LIGNE DE LOT
-  MARGES
-  STATIONNEMENT À MOBILITÉ RÉDUITE

**DESCRIPTIONS**

-  S.01 MUR DE SOUTÈNEMENT, VOIR DOCUMENTS CIVIL
-  S.02 LOCALISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

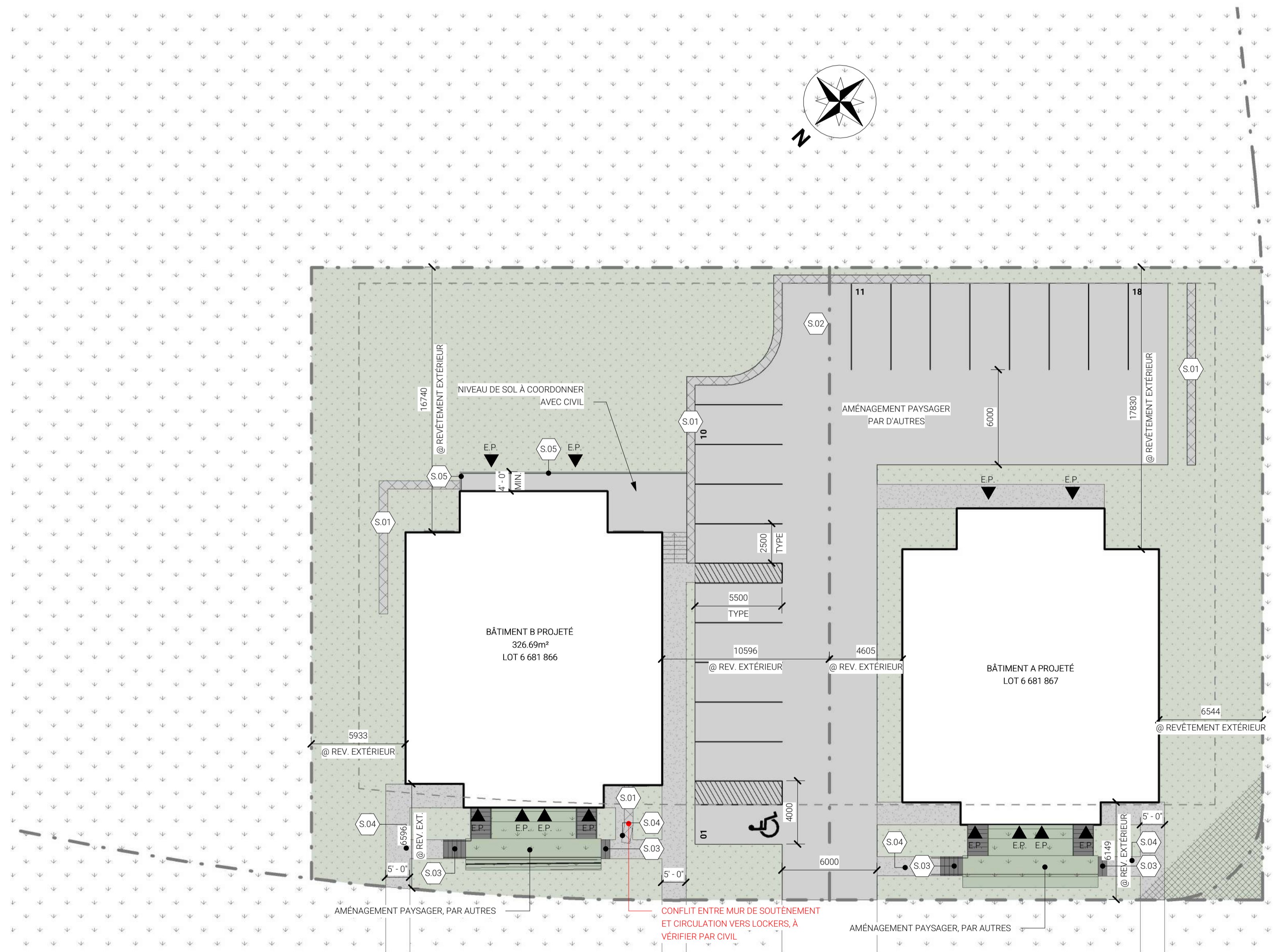
MARCHES REPRÉSENTÉ DANS LES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE À TITRE INDICATIF SEULEMENT. VALIDER LE NOMBRE DE MARCHES EXACTES AVEC LES NIVEAUX DE SOL DE CIVIL. COORDONNER LE CHEMIN DE CIRCULATION EN CONSÉQUENCE DU NOMBRE DE MARCHES

 S.03 EMPLACEMENT DE LA CIRCULATION À TITRE INDICATIF SEULEMENT. VALIDER AVEC LES DOCUMENTS DE CIVIL, LES PENTES ET LES NIVEAUX DE SOL. TOUTES LES CIRCULATION DES ENTRÉES PRINCIPALES DOIVENT MENER À LA VOIE

 S.05 GARDE-CORPS EN ALUMINIUM, CONFORME AU TABLEAU DU C.N.B. HAUTEUR DE 42"

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. PRÉVOIR DES BORDURES 6" AU POUTOUR DES VOIES CARROSSABLES AINSI QU'AU POUTOUR DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGER.
- B. L'ENSEMBLE DE LA VÉGÉTATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER EST AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE.
- C. LES NOUVELLES VOIES CARROSSABLES ET LES ZONES DE COUVERT VÉGÉTAL S'ÉTENDENT JUSQU'AU PAVÉ DE LA RUE.
- D. PRÉVOIR LA GESTION DES EAUX DE SURFACES AFIN DE LES ÉLOIGNER DU BÂTIMENT.
- E. LA COUPE D'ARBRE EST LIMITÉE AU DÉBOISEMENT NECESSAIRE À L'IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION ET SES AMÉNAGEMENTS.
- F. PLAN DE SITE INDICATIF ET SOUS RÉSERVES DU PLAN D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET INGÉNIEUR CIVIL.
- G. AMÉNAGEMENT PAYSAGER À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
- H. LES MURETS DE SOUTÈNEMENT SONT PRIS PAR L'INGÉNIEUR DU PROJET ET SONT REPRÉSENTÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT SUR CE PLAN SOMMAIRE. LE DIMENSIONNEMENT FINALE ET LA COMPOSITION PAR AUTRE.
- I. VOIR PLAN DE CIVIL POUR TOUTS LES NIVEAUX DE SOL PROJETÉS.



**PLAN DE SITE SOMMAIRE 01**  
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"

**RÉVISION**

No.	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
6	2025-12-08	COORDINATION IMPLANTATION	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

**CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST  
PAS VALIDE À DES FINS DE  
CONSTRUCTION.  
SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION  
PEUT SERVIR À CES FINS.**

**AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT,  
L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES  
LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS.  
AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À  
L'AIDE D'UNE ÉCHELLE.  
L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR  
OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.**



**CLIENT**

**CONSTRUCTION SF2P**

PROJET ADSP no. : A25090

**6 LOGEMENTS - QUARTIER DES  
PAPETIERS - LOT #6 681 866**  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

**PLAN DE SITE SOMMAIRE**

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

**A051** / 21





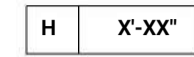








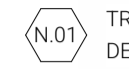
**LÉGENDE**

-  PLAFOND EN GYPSE
-  NOUVEAU MUR
-  HAUTEUR PLAFOND

**FINIS**

-  FINI PLAFOND

**DESCRIPTIONS**

-  TRAPPE D'ACCÈS AU TOIT ISOLÉE, PRÉFABRIQUÉE ET VERROILLÉE DE L'INTÉRIEUR

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. EMPLACEMENT DES PRISES ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ILLUSTRÉS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT ET NE DÉGAGE EN RIEN LA RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE ÉLECTRICIEN DE RESPECTER LES NORMES ET CODES APPLICABLES.
- B. PRÉVOIR L'INSTALLATION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE, DES DÉTECTEURS DE FUMÉE ET/OU DE MONOXYDE DE CARBONE AUX ENDROITS APPROPRIÉS SELON LES NORMES ET CODES APPLICABLES.
- C. VALIDER TOUTS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE AVEC L'INGÉNIEUR OU LE SPÉCIALISTE ET AVEC LE CLIENT, AVANT LA COMMANDE.
- D. FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES TRAPPES D'ACCÈS NÉCESSAIRE POUR L'ENTRETIEN DE LA MÉCANIQUE. POUR LES PLAFONDS AYANT UNE RÉSISTANCE AU FEU, FOURNIR UNE TRAPPE AVEC LA MÊME RÉSISTANCE QUE CELUI-CI.
- E. EFFECTUER LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRE À LA BONNE RÉCUPÉRATION ET CIRCULATION DE L'AIR (RETOUR D'AIR EXISTANT), COORDONNER LES TRAVAUX AVEC UN SPÉCIALISTE RECONNU.
- F. METTRE UN SCELLANT IGNIFUGE AUTOUR DES CONDUITS QUI TRAVERSENT LES MURS ET PLAFONDS AYANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU.
- G. TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES À LA MÉCANIQUE ET L'ÉLECTRICITÉ NE RELEVANT PAS DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE. CES INFORMATIONS SONT INDICATIVES. SI TOUTEFOIS LA DESCRIPTION NE SAUVRE PAS ADAPTÉE AU PROJET, IL EST IMPORTANT D'EN INFORMER LE CLIENT. TOUTES QUESTIONS VISANT CES DISCIPLINES SERONT REDIRIGÉES DIRECTEMENT AU CLIENT.
- H. LE SOUS TRAITANT DOIT S'ASSURER QUE TOUTES LES EXIGENCES DE SA DISCIPLINE SONT COMBLÉES.
- I. S'ASSURER DE RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER POUR CHAQUE APPAREIL.

**RÉVISION**

No	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

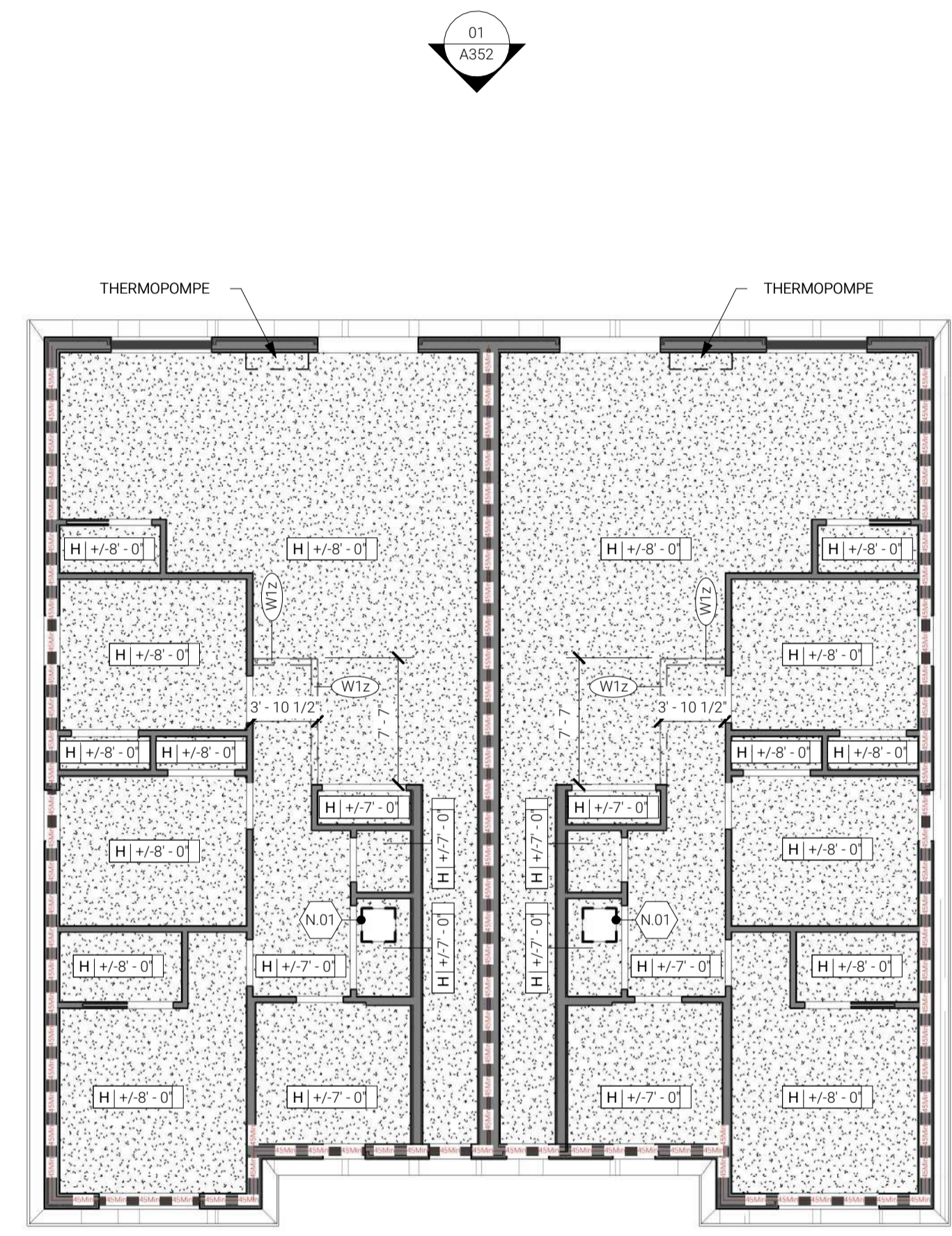
PLAFONDS RÉFLÉCHIS

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

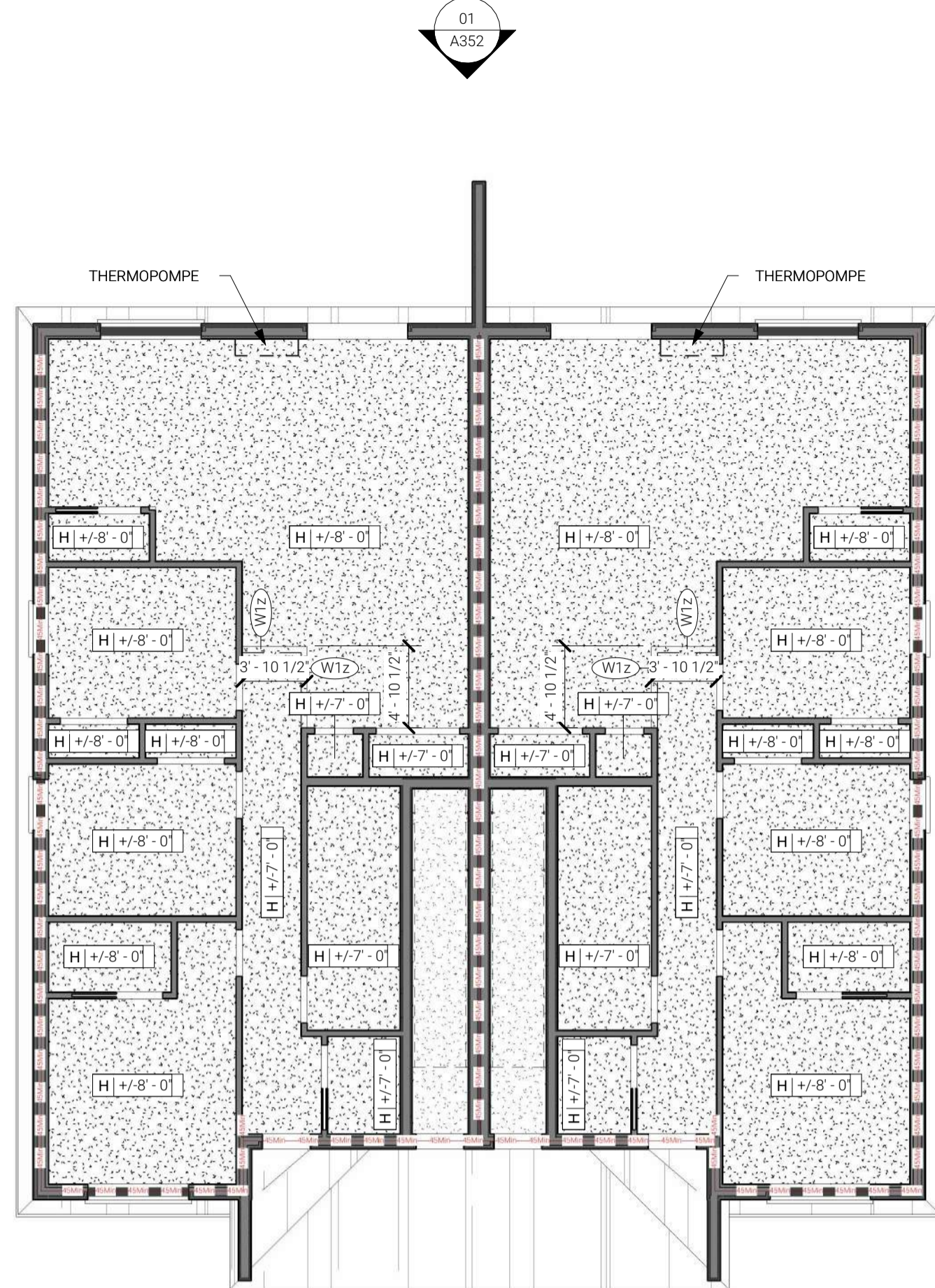
DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

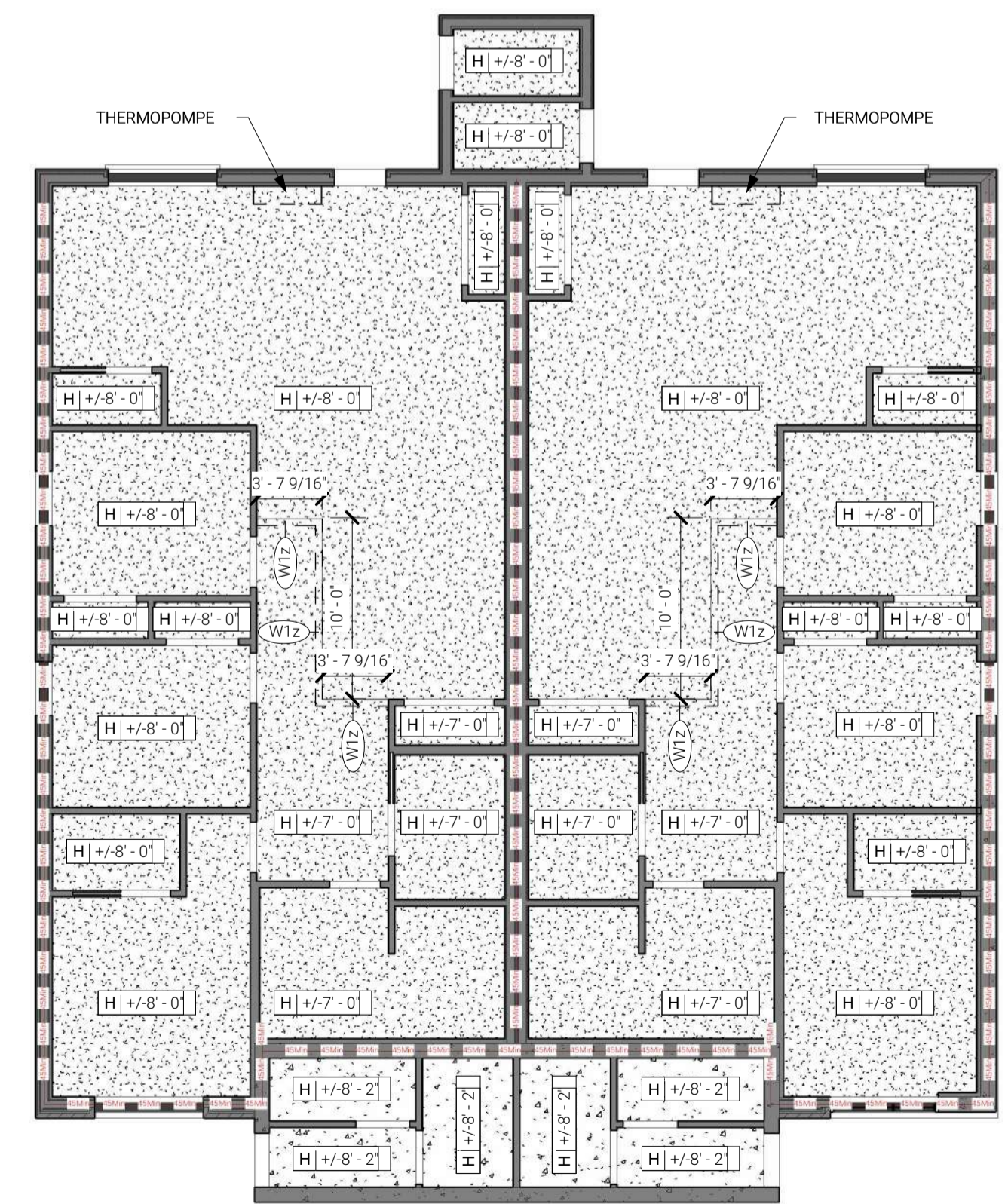
**A250** / 21



PLAFONDS RÉFLÉCHIS - NIVEAU 3000 | 03  
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"



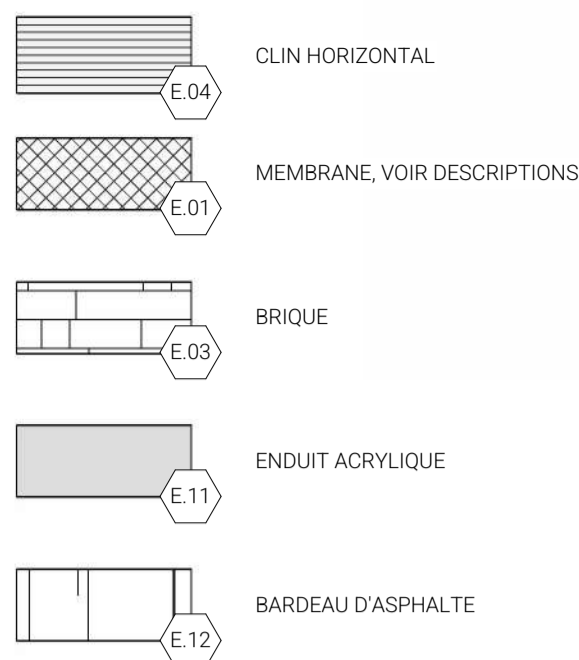
PLAFONDS RÉFLÉCHIS - NIVEAU 2000 | 02  
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"



PLAFONDS RÉFLÉCHIS - NIVEAU 1000 | 01  
ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

DOCUMENT ORIGINAL EN FORMAT IFC C:\Users\ekemp\Documents\A25090 (lot 6 681 866) (P24)\_L\_kemp\UEJ35.rvt

**LÉGENDE**



**DESCRIPTIONS**

- E.01 REJET D'EAU AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES ET MEMBRANE AUTOADHÉSIVE SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES
- E.02 JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE
- E.03 REVÊTEMENT DE BRIQUE, MODÈLE À DÉTERMINER, JOINTS CONCAVES. CHANTEPLEURES ET ÉVENTS. DISPOSITIFS ANTI-INSECTES À PRÉVOIR DANS LE BAS ET LE HAUT DU PAREMENT AINSI QU'AU-DESSUS ET EN-DESSOUS DES OUVERTURES
- E.04 REVÊTEMENT DE CLIN, MODÈLE À DÉTERMINER
- E.05 ALLÈGE EN BÉTON AVEC PENTE VERS L'EXTÉRIEUR ET BRISE-GOUTTE, COULEUR À AGENCER AVEC LA MAÇONNERIE
- E.06 ALLÈGE EN BLOCAGE DE BOIS RECOUVERTE D'UN PLAGE MÉTALLIQUE
- E.07 GARDE-CORPS EN ALUMINIUM, CONFORME AU TABLEAU DU C.N.B. HAUTEUR DE 42"
- E.08 COLONNE FINIE EN ALUMINIUM, COULEUR À DÉTERMINER
- E.09 BALCON EN FIBRE DE VERRE, COULEUR À DÉTERMINER
- E.10 SOLIN À MAÇONNERIE
- E.11 ENDUIT ACRYLIQUE SUR LE MUR DE FONDATION, COULEUR À DÉTERMINER
- E.12 BARDEAU D'ASPHALTE

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. TOUS LES MATÉRIEAUX, FINIS ET COULEURS SONT AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE.
- B. POUR TOUTES LES OUVERTURES DANS LA MAÇONNERIE, PRÉVOIR UN LINTEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ RÉPONDANT AUX EXIGENCES DE DIMENSIONS DU TABLEAU 9.20.5.2 DU CNB
- C. PRÉVOIR UN JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE DE FAÇON À NE PAS AVOIR DE MUR DROIT EN MAÇONNERIE SUR PLUS DE 30'-0". PRÉVOIR UN SCELLANT SUR BOUDIN COMPRESSIBLE DANS CES JOINTS.
- D. PRÉVOIR LES GOUTTIÈRES ET LES DESCENTES PLUVIALES EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR UN BON ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE, À COORDONNER SUR PLACE.
- E. DISSIMULER LES DESCENTES DE GOUTTIÈRES AVEC LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX ET COORDONNER LEUR COULEUR AVEC CELLE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ADJACENT (COORDONNER SUR PLACE AVEC LE PROPRIÉTAIRE).
- F. AGENCER TOUS LES ÉQUIPEMENTS POSÉS AUX MURS AVEC LE PAREMENT ADJACENT.
- G. LES NIVEAUX DE SOL SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. SE FIER AUX DOCUMENTS FOURNIS PAR CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL.

**RÉVISION**

No	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUSSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

ÉLÉVATION AVANT

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

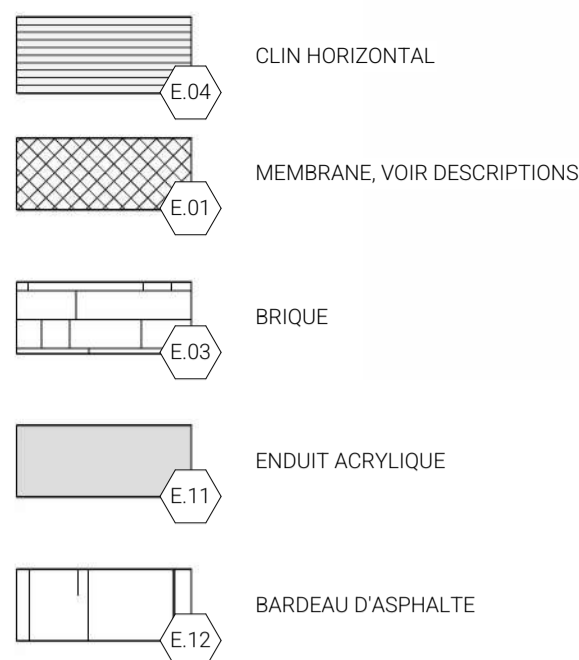
SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

**A350** / 21



DOCUMENT ORIGINAL EN FORMAT IFC C:\Users\ekemp\Documents\A25090 (01 6 681 866) (P24)\_L\_ekemp\UE\_035.rvt

**LÉGENDE**

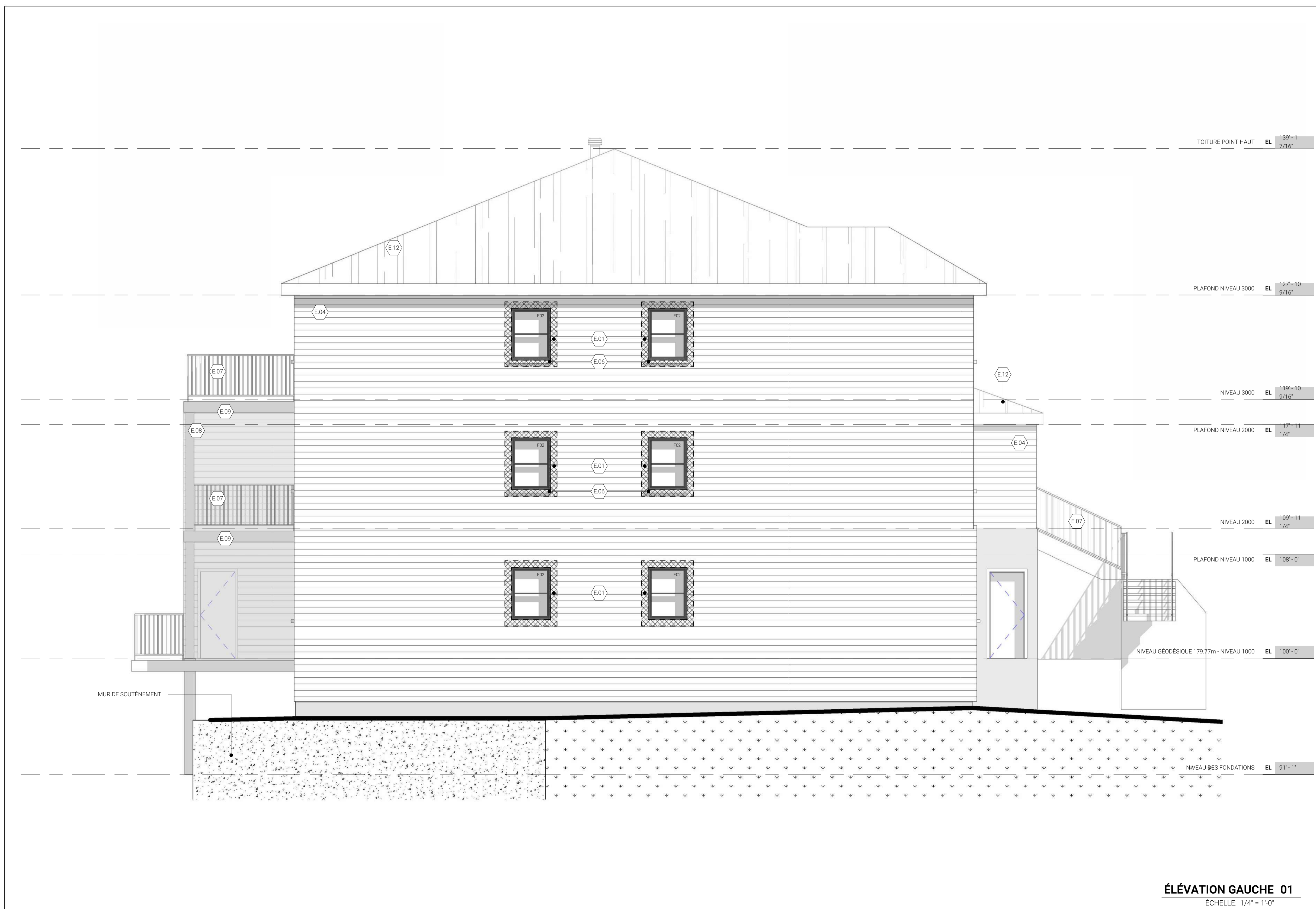


**DESCRIPTIONS**

- E.01 REJET D'EAU AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES ET MEMBRANE AUTOADHÉSIVE SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES
- E.02 JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE
- E.03 REVÊTEMENT DE BRIQUE, MODÈLE À DÉTERMINER, JOINTS CONCAVES. CHANTEPLEURES ET ÉVENTS. DISPOSITIFS ANTI-INSECTES À PRÉVOIR DANS LE BAS ET LE HAUT DU PAREMENT AINSI QU'AU-DESSUS ET EN-DESSOUS DES OUVERTURES
- E.04 REVÊTEMENT DE CLIN, MODÈLE À DÉTERMINER
- E.05 ALLÈGE EN BÉTON AVEC PENTE VERS L'EXTÉRIEUR ET BRISE-GOUTTE, COULEUR À AGENCER AVEC LA MAÇONNERIE
- E.06 ALLÈGE EN BLOCAGE DE BOIS RECOUVERTE D'UN PLIAGE MÉTALLIQUE
- E.07 GARDE-CORPS EN ALUMINIUM, CONFORME AU TABLEAU DU C.N.B. HAUTEUR DE 42"
- E.08 COLONNE FINIE EN ALUMINIUM, COULEUR À DÉTERMINER
- E.09 BALCON EN FIBRE DE VERRE, COULEUR À DÉTERMINER
- E.10 SOLIN À MAÇONNERIE
- E.11 ENDUIT ACRYLIQUE SUR LE MUR DE FONDATION, COULEUR À DÉTERMINER
- E.12 BARDEAU D'ASPHALTE

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. TOUTS LES MATÉRIEAUX, FINIS ET COULEURS SONT AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE
- B. POUR TOUTES LES OUVERTURES DANS LA MAÇONNERIE, PRÉVOIR UN LINTEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ RÉPONDANT AUX EXIGENCES DE DIMENSIONS DU TABLEAU 9.20.5.2 DU CNB
- C. PRÉVOIR UN JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE DE FAÇON À NE PAS AVOIR DE MUR DROIT EN MAÇONNERIE SUR PLUS DE 30'-0". PRÉVOIR UN SCELLANT SUR BOUDIN COMPRESSIBLE DANS CES JOINTS.
- D. PRÉVOIR LES GOUTTIÈRES ET LES DESCENTES PLUVIALES EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR UN BON ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE, À COORDONNER SUR PLACE
- E. DISSIMULER LES DESCENTES DE GOUTTIÈRES AVEC LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX ET COORDONNER LEUR COULEUR AVEC CELLE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ADJACENT (COORDONNER SUR PLACE AVEC LE PROPRIÉTAIRE)
- F. AGENCER TOUTS LES ÉQUIPEMENTS POSÉS AUX MURS AVEC LE PAREMENT ADJACENT.
- G. LES NIVEAUX DE SOL SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. SE FIER AUX DOCUMENTS FOURNIS PAR CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL.



**RÉVISION**

No.	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

ÉLÉVATION GAUCHE

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

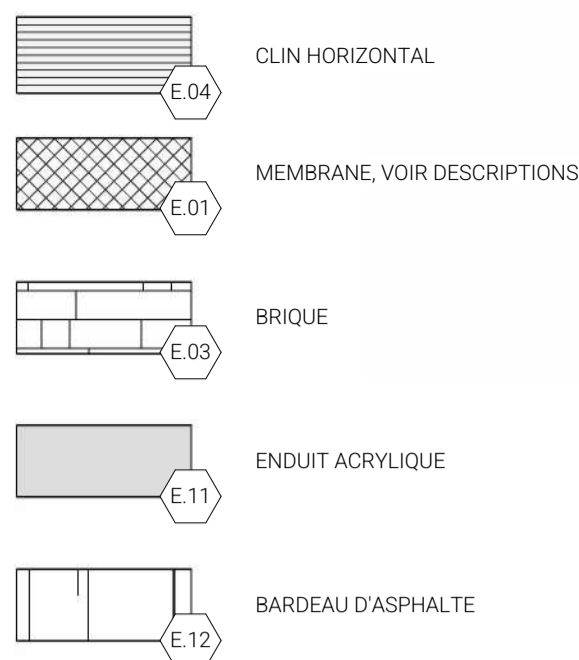
DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

**A351** / 21

ÉLÉVATION GAUCHE | 01  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

**LÉGENDE**



**DESCRIPTIONS**

- E.01 REJET D'EAU AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES ET MEMBRANE AUTOADHÉSIVE SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES
- E.02 JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE
- E.03 REVÊTEMENT DE BRIQUE, MODÈLE À DÉTERMINER, JOINTS CONCAVES. CHANTEPLEURES ET ÉVENTS. DISPOSITIFS ANTI-INSECTES À PRÉVOIR DANS LE BAS ET LE HAUT DU PAREMENT AINSI QU'AU-DESSUS ET EN-DESSOUS DES OUVERTURES
- E.04 REVÊTEMENT DE CLIN, MODÈLE À DÉTERMINER
- E.05 ALLÈGE EN BÉTON AVEC PENTE VERS L'EXTÉRIEUR ET BRISE-GOUTTE, COULEUR À AGENCER AVEC LA MAÇONNERIE
- E.06 ALLÈGE EN BLOCAGE DE BOIS RECOUVERTE D'UN PLIAGE MÉTALLIQUE
- E.07 GARDE-CORPS EN ALUMINIUM, CONFORME AU TABLEAU DU C.N.B. HAUTEUR DE 42"
- E.08 COLONNE FINIE EN ALUMINIUM, COULEUR À DÉTERMINER
- E.09 BALCON EN FIBRE DE VERRE, COULEUR À DÉTERMINER
- E.10 SOLIN À MAÇONNERIE
- E.11 ENDUIT ACRYLIQUE SUR LE MUR DE FONDATION, COULEUR À DÉTERMINER
- E.12 BARDEAU D'ASPHALTE

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. TOUS LES MATÉRIEAUX, FINIS ET COULEURS SONT AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE.
- B. POUR TOUTES LES OUVERTURES DANS LA MAÇONNERIE, PRÉVOIR UN LINTEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ RÉPONDANT AUX EXIGENCES DE DIMENSIONS DU TABLEAU 9.20.5.2 DU CNB
- C. PRÉVOIR UN JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE DE FAÇON À NE PAS AVOIR DE MUR DROIT EN MAÇONNERIE SUR PLUS DE 30'-0". PRÉVOIR UN SCELLANT SUR BOUDIN COMPRESSIBLE DANS CES JOINTS.
- D. PRÉVOIR LES GOUTTIÈRES ET LES DESCENTES PLUVIALES EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR UN BON ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE, À COORDONNER SUR PLACE.
- E. DISSIMULER LES DESCENTES DE GOUTTIÈRES AVEC LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX ET COORDONNER LEUR COULEUR AVEC CELLE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ADJACENT (COORDONNER SUR PLACE AVEC LE PROPRIÉTAIRE).
- F. AGENCER TOUS LES ÉQUIPEMENTS POSÉS AUX MURS AVEC LE PAREMENT ADJACENT.
- G. LES NIVEAUX DE SOL SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. SE FIER AUX DOCUMENTS FOURNIS PAR CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL.

**RÉVISION**

No.	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUSSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

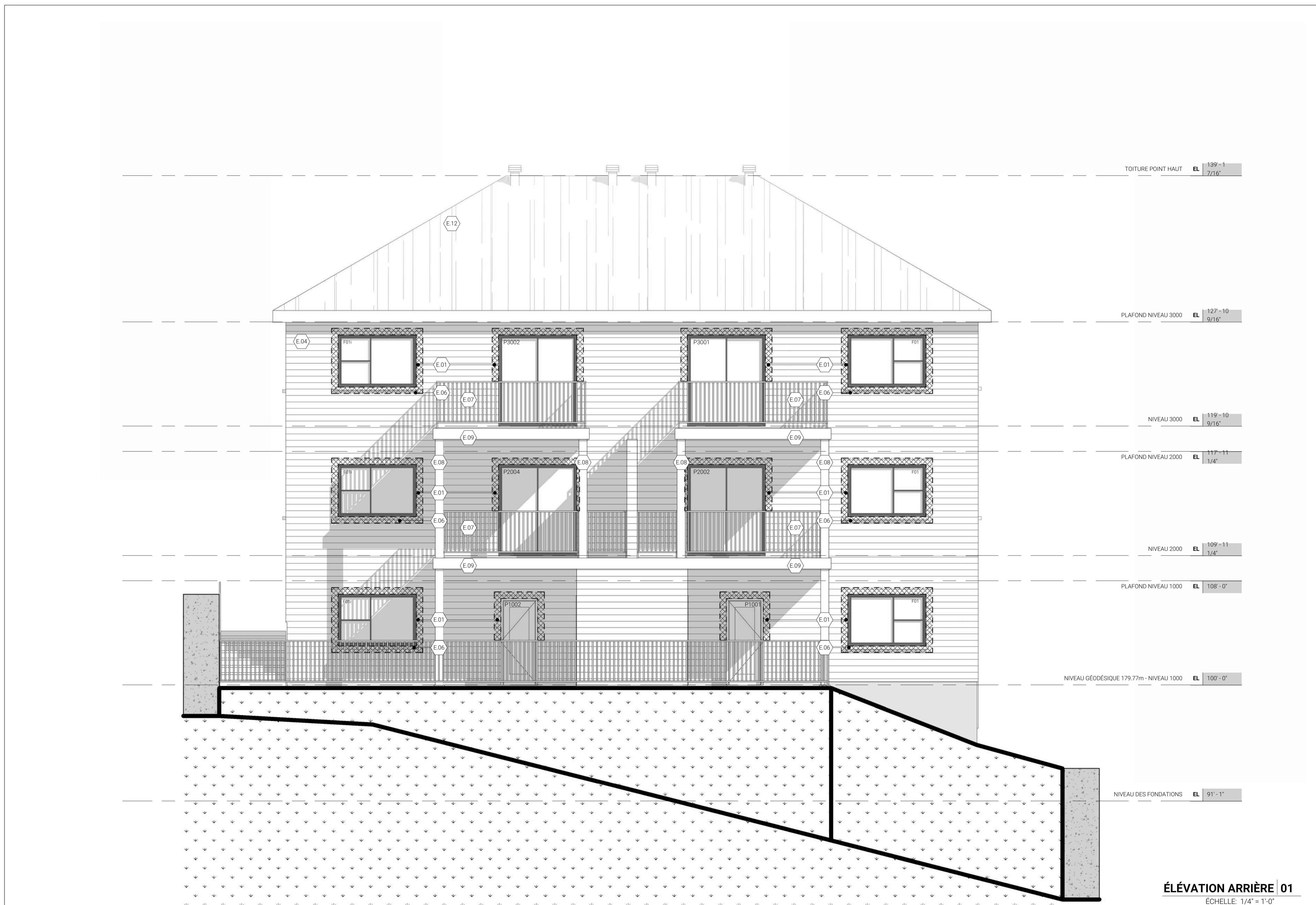
ÉLÉVATION ARRIÈRE

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

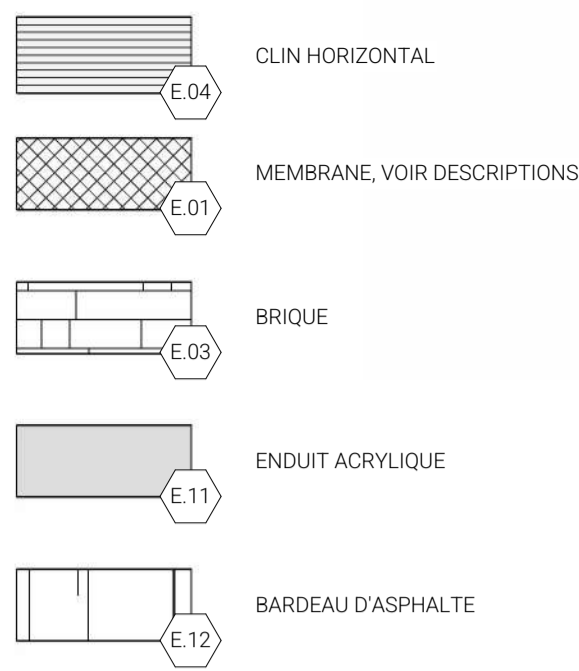
SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

**A352** / 21



ÉLÉVATION ARRIÈRE | 01  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

**LÉGENDE**



**DESCRIPTIONS**

- E.01 REJET D'EAU AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES ET MEMBRANE AUTOADHÉSIVE SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES
- E.02 JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE
- E.03 REVÊTEMENT DE BRIQUE, MODÈLE À DÉTERMINER, JOINTS CONCAVES. CHANTEPELURES ET ÉVENTS. DISPOSITIFS ANTI-INSECTES À PRÉVOIR DANS LE BAS ET LE HAUT DU PAREMENT AINSI QU'AU-DESSUS ET EN-DESSOUS DES OUVERTURES
- E.04 REVÊTEMENT DE CLIN, MODÈLE À DÉTERMINER
- E.05 ALLÈGE EN BÉTON AVEC PENTE VERS L'EXTÉRIEUR ET BRISE-GOUTTE, COULEUR À AGENCER AVEC LA MAÇONNERIE
- E.06 ALLÈGE EN BLOCAGE DE BOIS RECOUVERTE D'UN PLAGE MÉTALLIQUE
- E.07 GARDE-CORPS EN ALUMINIUM, CONFORME AU TABLEAU DU C.N.B. HAUTEUR DE 42"
- E.08 COLONNE FINIE EN ALUMINIUM, COULEUR À DÉTERMINER
- E.09 BALCON EN FIBRE DE VERRE, COULEUR À DÉTERMINER
- E.10 SOLIN À MAÇONNERIE
- E.11 ENDUIT ACRYLIQUE SUR LE MUR DE FONDATION, COULEUR À DÉTERMINER
- E.12 BARDEAU D'ASPHALTE

**NOTES GÉNÉRALES**

- A. TOUS LES MATÉRIAUX, FINIS ET COULEURS SONT AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE
- B. POUR TOUTES LES OUVERTURES DANS LA MAÇONNERIE, PRÉVOIR UN LINTEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ RÉPONDANT AUX EXIGENCES DE DIMENSIONS DU TABLEAU 9.20.5.2 DU CNB
- C. PRÉVOIR UN JOINT DE CONTRÔLE DANS LA MAÇONNERIE DE FAÇON À NE PAS AVOIR DE MUR DROIT EN MAÇONNERIE SUR PLUS DE 30'-0". PRÉVOIR UN SCELLANT SUR BOUDIN COMPRESSIBLE DANS CES JOINTS.
- D. PRÉVOIR LES GOUTTIÈRES ET LES DESCENTES PLUVIALES EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR UN BON ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE, À COORDONNER SUR PLACE
- E. DISSIMULER LES DESCENTES DE GOUTTIÈRES AVEC LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX ET COORDONNER LEUR COULEUR AVEC CELLE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ADJACENT (COORDONNER SUR PLACE AVEC LE PROPRIÉTAIRE)
- F. AGENCER TOUS LES ÉQUIPEMENTS POSÉS AUX MURS AVEC LE PAREMENT ADJACENT
- G. LES NIVEAUX DE SOL SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. SE FIER AUX DOCUMENTS FOURNIS PAR CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL.

**RÉVISION**

No.	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUSSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

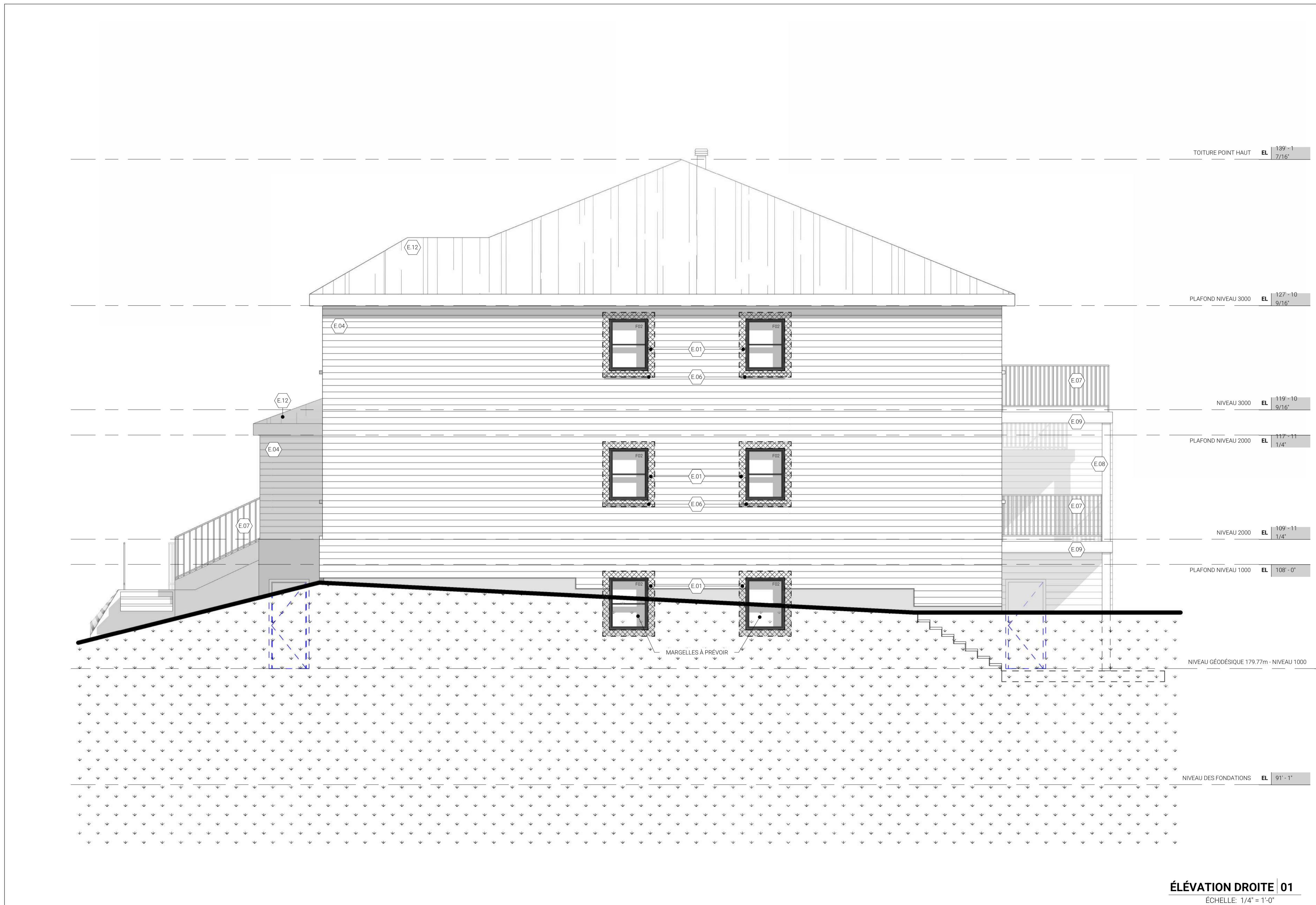
ÉLÉVATION DROITE

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

**A353** / 21



ÉLÉVATION DROITE | 01  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

## TABLEAU DE PORTES & CADRES

No. DE PORTE	TYPE	PORTES					CADRES					NOTES	
		MATÉRIAUX	FINI	LARGEUR	HAUTEUR	ÉP.	U.L.C.	TYPE DE VERRE	GROUPE DE QUINCAILLERIE	TYPE	MATÉRIAUX		FINI
P1001	B	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	2'-10"	6'-8"		-	THERMOS	08	1A	ACIER	PEINTURE	
P1002	B	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	2'-10"	6'-8"		-	THERMOS	08	1A	ACIER	PEINTURE	
P1003	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P1004	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P1005	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P1006	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P1082	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P1083	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P1084	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P1085	A	BOIS - ÂME PLEINE	PEINTURE	2'-8"	6'-8"	0'-1 3/4"		N/A		1x	<Par catégorie>	PEINTURE	
P2001	B	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	2'-10"	6'-8"		-	THERMOS	08	1A	ACIER	PEINTURE	
P2002	N/A	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	6'-0"	7'-0"		-	THERMOS	N/A	1B	ALUMINIUM	N/A	
P2003	B	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	2'-10"	6'-8"		-	THERMOS	08	1A	ACIER	PEINTURE	
P2004	N/A	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	6'-0"	7'-0"		-	THERMOS	N/A	1B	ALUMINIUM	N/A	
P2005	B	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	2'-10"	6'-8"		-	THERMOS	08	1A	ACIER	PEINTURE	
P2006	B	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	2'-10"	6'-8"		-	THERMOS	08	1A	ACIER	PEINTURE	
P3001	N/A	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	6'-0"	7'-0"		-	THERMOS	N/A	1B	ALUMINIUM	N/A	
P3002	N/A	ALUMINIUM ANODISÉ	PEINTURE	6'-0"	7'-0"		-	THERMOS	N/A	1B	ALUMINIUM	N/A	

## GROUPES DE QUINCAILLERIE

### GROUPE 08 (VITRÉE DOUBLE EXT.)

1	JEUX DE COUPE FROID POUR TÊTE ET JAMBAGES	628
1	FERME-PORTE MONTAGE PARALLÈLE AVEC BUTOIR INTÉGRÉ	689
1	SERRURE FONCTION ENTRÉE (MODÈLE DU FABRICANT)	

## NOTES GÉNÉRALES

- A. SAUF SI ELLE EST À MOINS DE 70" DU SOL OU D'UN BALCON, AUCUNE PARTIE OUVRANTE DE FENÊTRE, DE PLUS DE 4" EN HAUTEUR ET EN LARGEUR, NE DOIT ÊTRE SITUÉE À MOINS DE 36" DU PLANCHER CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA PIÈCE.
- B. UNE FENÊTRE À BATTANT MUNIE D'UNE MANIVELLE AMOVIBLE, OU UNE FENÊTRE AYANT UN SYSTÈME LIMITANT L'OUVERTURE À 4" SATISFONT À LA PRÉSENTE EXIGENCE D'OUVERTURE LIMITÉE.
- C. INVERSER LE SENS D'OUVERTURE DE LA FENÊTRE IDENTIFIÉ D'UN "I". (EXEMPLE: F-3)
- D. PRÉVOIR UN MOUSTIQUAIRE À LA PLACE DU VERRE DANS LES FENÊTRES IDENTIFIÉES PAR UN (m). EXEMPLE: F-3(m)
- E. DANS CHAQUE CHAMBRE, UN MINIMUM D'UNE FENÊTRE DEVAIT AVOIR UNE OUVERTURE DÉGAGÉE DE 38pF, SANS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 1'-3". ÉVITER TOUT MÉCANISME QUI VIENDRIT OBSTRUER CETTE OUVERTURE POUR L'ÉVACUATION DES OCCUPANTS.
- F. LES FENÊTRES ET LES PORTES AVEC VITRAGES DOIVENT RESPECTER LES VALEURS SUIVANTES: COEFFICIENT DE TRANSMISSION THERMIQUE GLOBALE (U) / RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE (RE) MINIMAL = 2,0/21 OU 1,8/13
- G. LE SENS D'OUVERTURE DES PORTES ET FENÊTRES, LES MODÈLES ET LES FINIS SERONT À VALIDER AVEC LES PROPRIÉTAIRES, LE FABRICANT ET LES PLANS.
- H. LES FENÊTRES AVEC UN APPUI À MOINS DE 2m (6'-7") DU SOL DOIVENT AVOIR UN SYSTÈME DE RÉSISTANCE À L'INTRUSION, FACILE À DÉSACTIVER DE L'INTÉRIEUR.
- I. LA DIMENSION DES FENÊTRES PEUT VARIER SELON LE FABRICANT CHOISI. INFORMER L'ARCHITECTE DE TOUTE AUGMENTATION DE SUPERFICIE AFIN DE VÉRIFIER QUE LE POURCENTAGE D'OUVERTURE MAXIMALE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT SOIT RESPECTÉ.
- J. LES MODÈLES ET LES FINIS SERONT À VALIDER AVEC LES PROPRIÉTAIRES, LE FABRICANT ET LES PLANS.
- K. AJUSTER LES DIMENSIONS AFIN QUE LES OUVERTURES SAJUSTENT AU STANDARD DE LA COMPAGNIE RETENUE PAR LE PROPRIÉTAIRE, ET FAIRE APPROUVER PAR L'ARCHITECTE.

## RÉVISION

No.	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

## COLLABORATEURS

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

## PLAN CLÉ

## NOTES

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



## CLIENT

## CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

## TITRE DU DESSIN

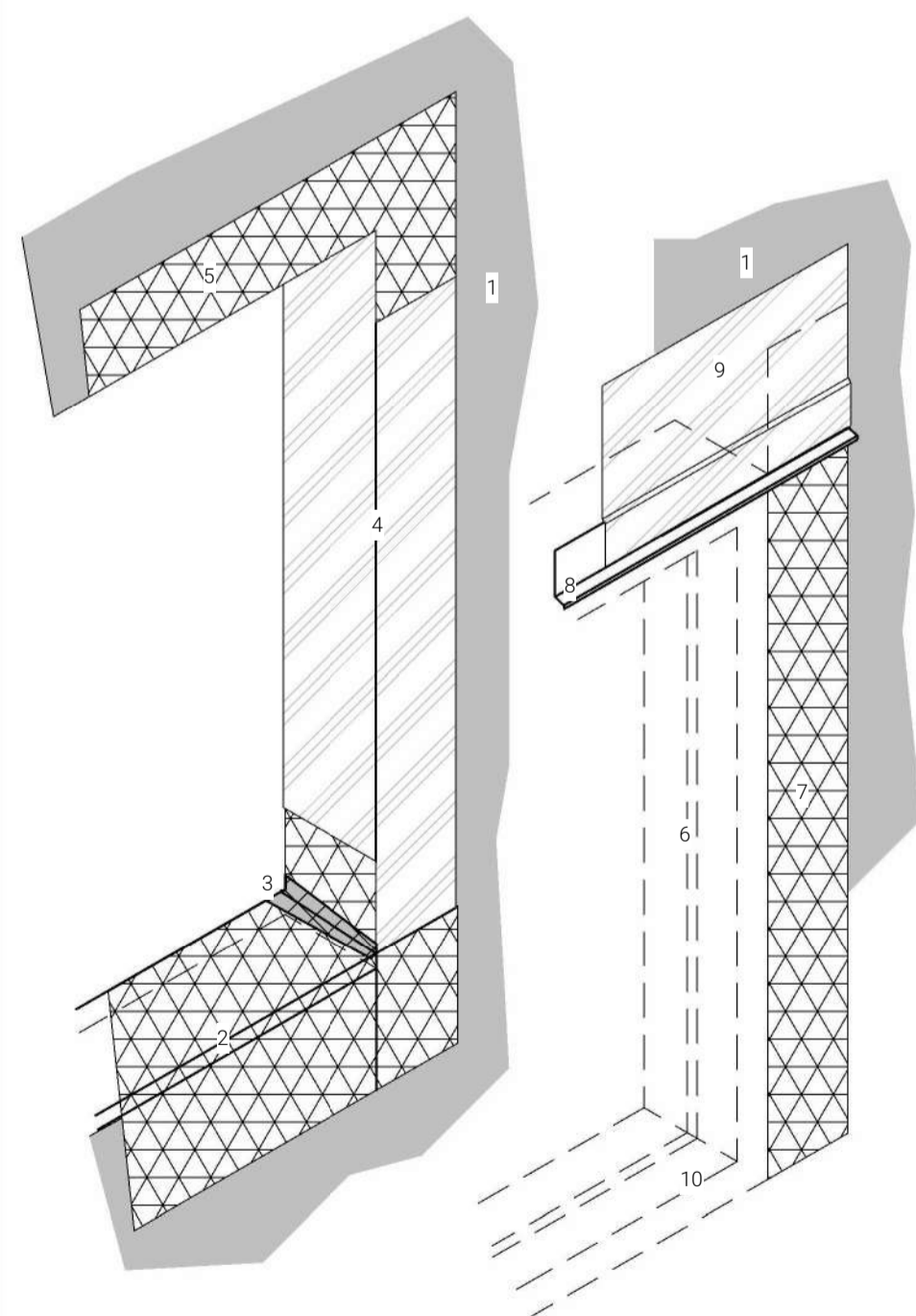
TABLEAU DES PORTES ET CADRES ET ÉLÉVATIONS DES PORTES ET FENÊTRES

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

A360 / 21



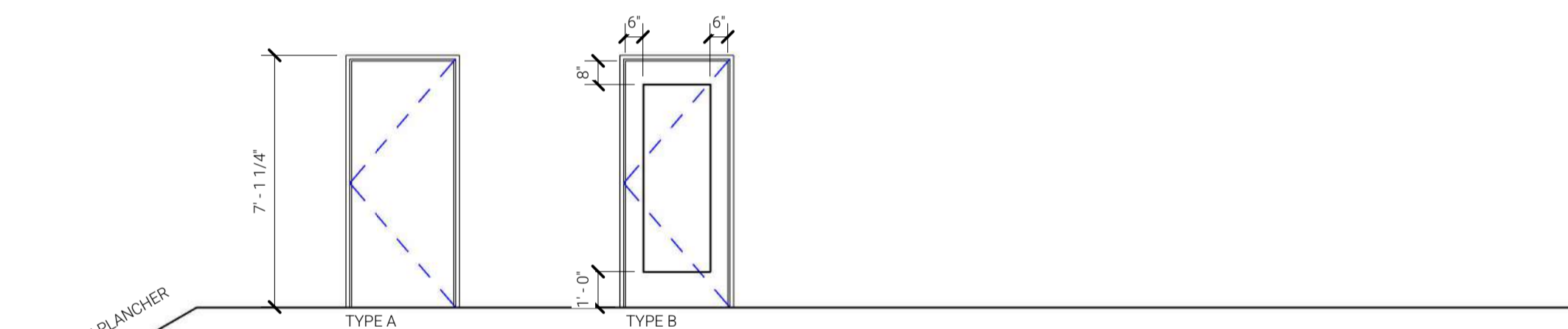
ÉTANCHÉITÉ DES FENÊTRES TYPES: SÉQUENCE D'ASSEMBLAGE CHRONOLOGIQUE

- 1 PARE-INTEMPÉRIE, CHEVAUCHE LA MEMBRANE DE TÊTE (#9)
- 2 MEMBRANE SUR SUPPORT INCLINÉ VERS L'EXTÉRIEUR
- 3 RENFORT DE MEMBRANE AU COIN
- 4 MEMBRANE AUX JAMBAGES
- 5 MEMBRANE À LA TÊTE REPLIÉE DANS L'OUVERTURE
- 6 FENÊTRE POSÉE SUR DES CALES, VISSÉE DANS LES JAMBAGES SEULEMENT. L'URÉTHANE REMPLI L'ESPACE DE 1/2" MINIMUM ENTRE LA FENÊTRE ET L'OUVERTURE BRUTE. LE VERRE DOIT SE SITUER DANS L'ENLIGNEMENT DE LA PARTIE ISOLÉE DU MUR
- 7 MEMBRANE AUX JAMBAGES, SCÉLLÉE AU CADRE ET À LA MEMBRANE #4
- 8 SOLIN MÉTALLIQUE AVEC REJET D'EAU
- 9 MEMBRANE À LA TÊTE. LE PARE-INTEMPÉRIE #1 EST RABATTU PAR DESSUS.
- 10 EXTENSION DE CADRE ET ALLÈGE AU BESOIN SELON MODÈLE DE FENÊTRE ET COMPOSITION DE MUR

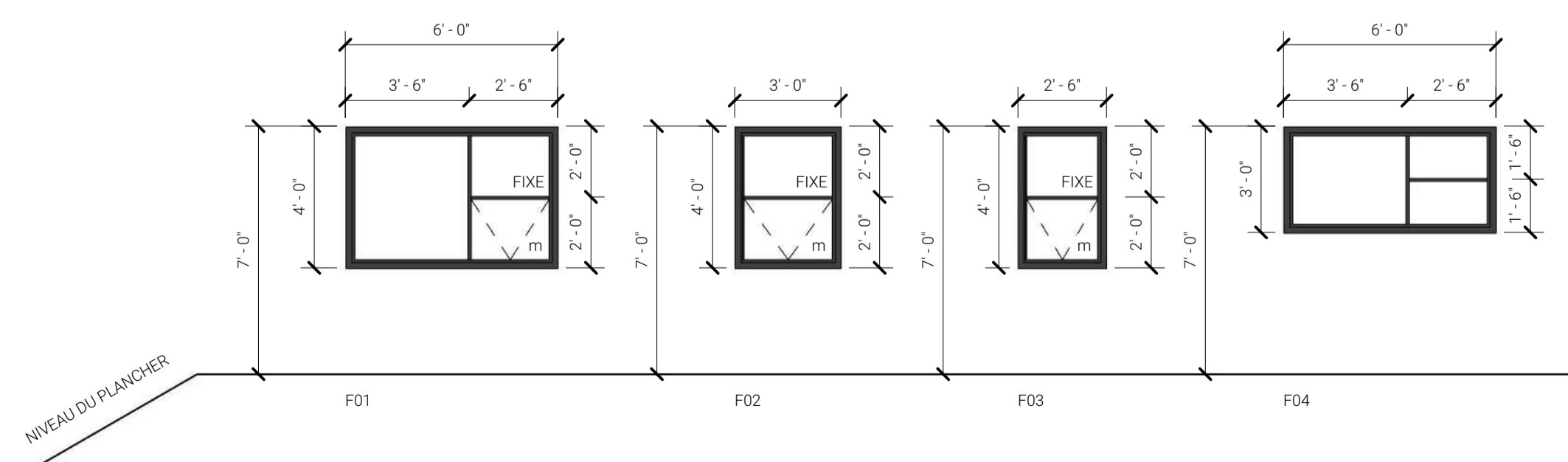
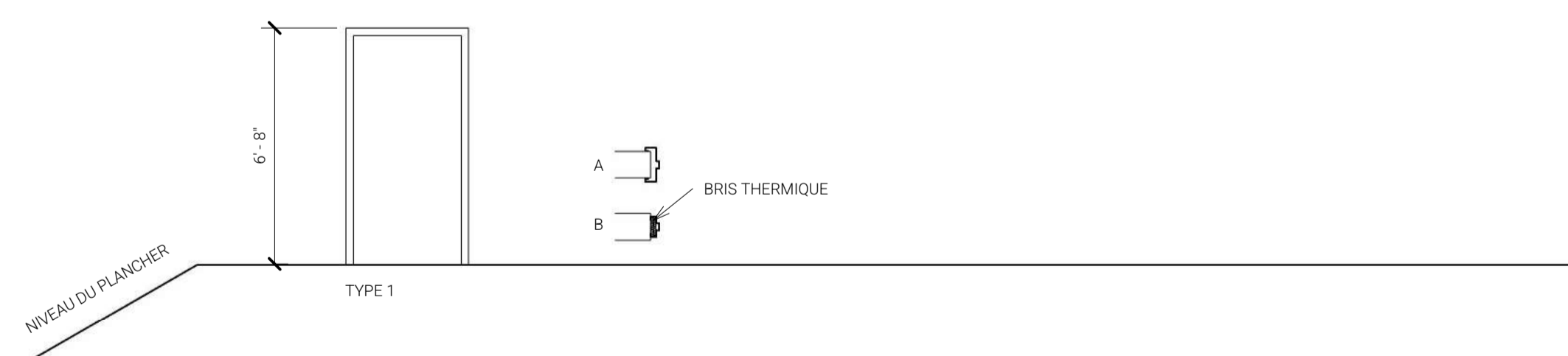
## DÉTAIL MEMBRANE OUVERTURE | 02

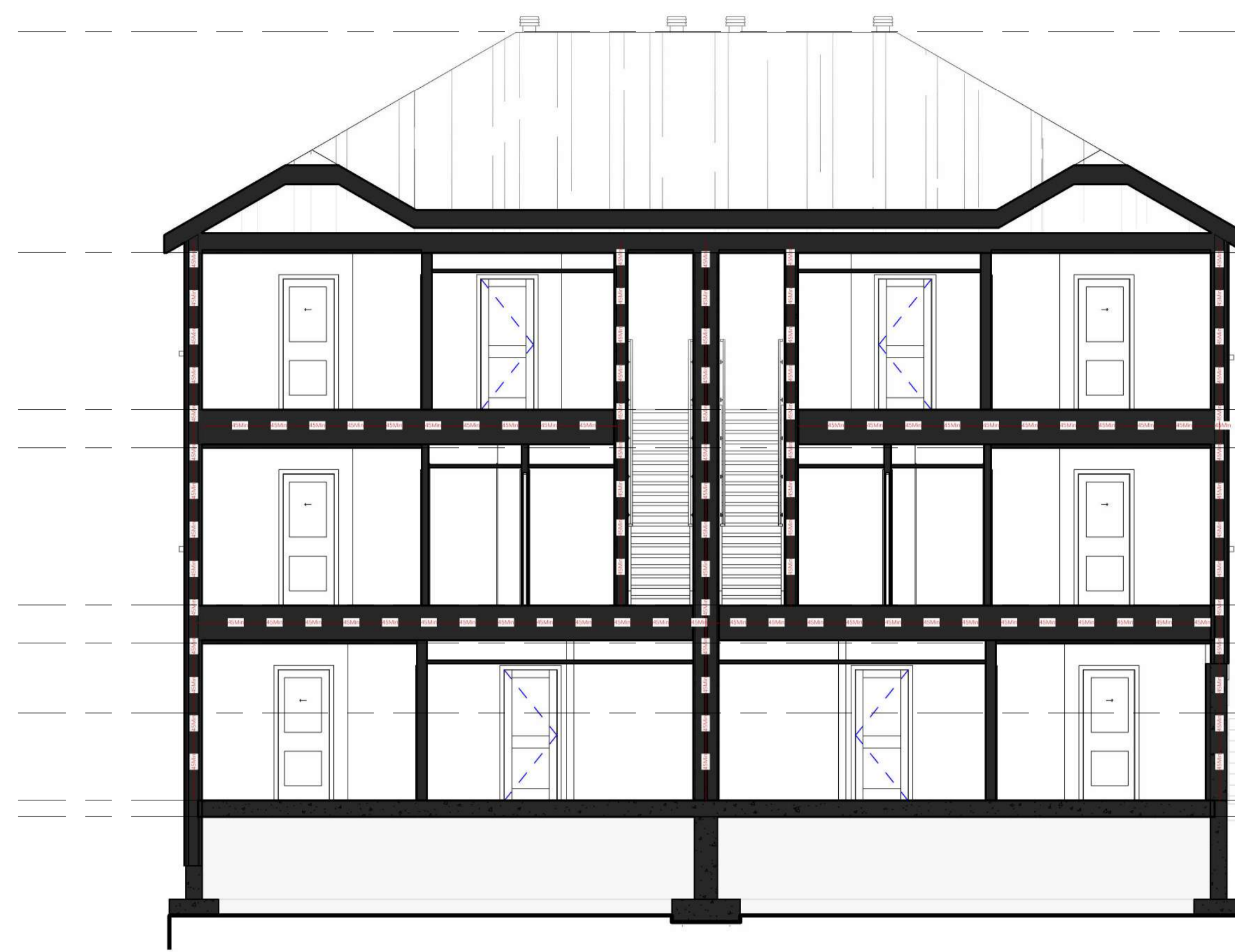
ÉCHELLE: 1" = 1'-0"

## TYPES DE PORTE



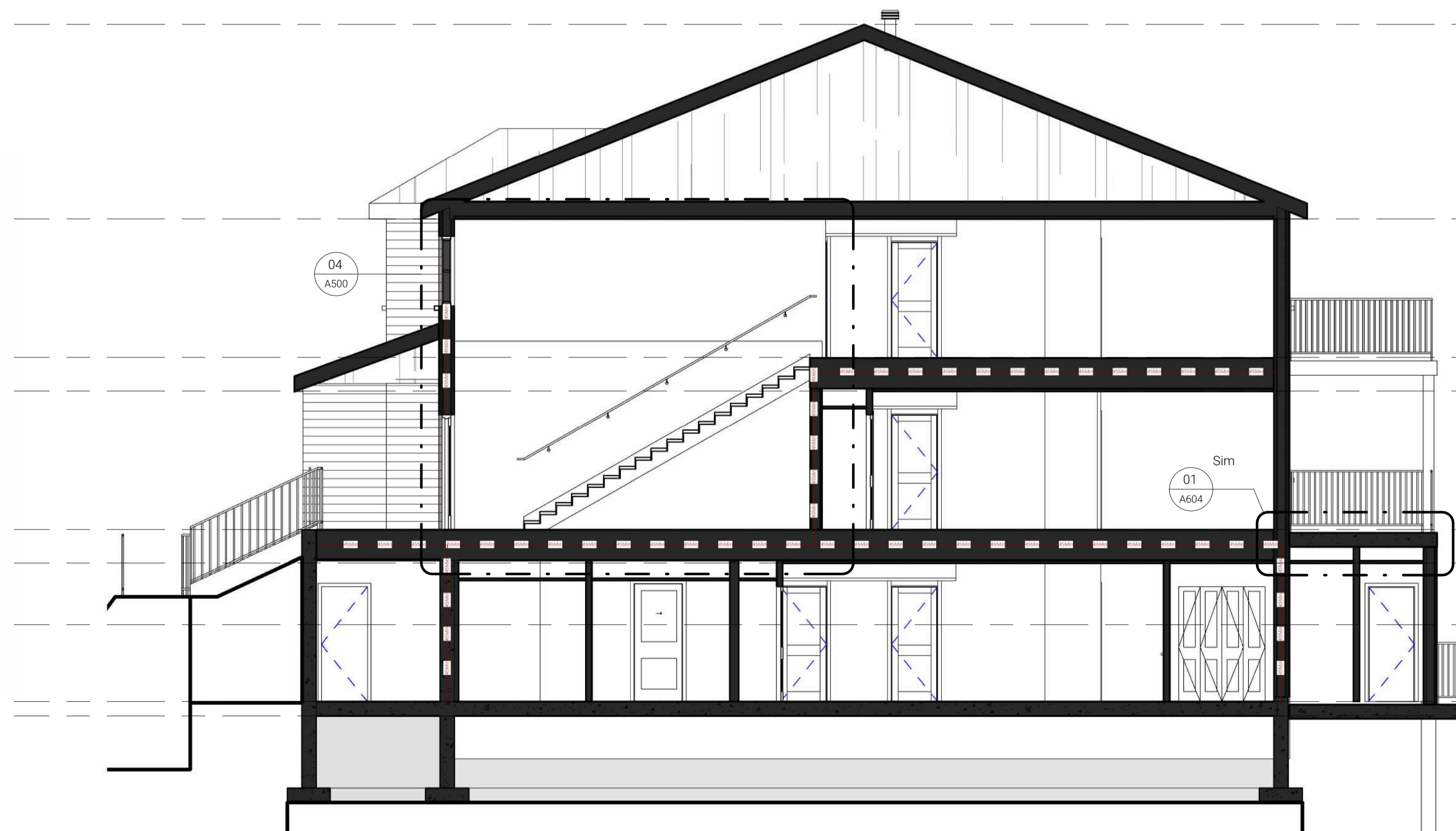
## TYPES DE CADRE





TOITURE POINT HAUT	EL	139' - 1 7/16"
PLAFOND NIVEAU 3000	EL	127' - 10 9/16"
NIVEAU 3000	EL	119' - 10 9/16"
PLAFOND NIVEAU 2000	EL	117' - 11 1/4"
NIVEAU 2000	EL	109' - 11 1/4"
PLAFOND NIVEAU 1000	EL	108' - 0"
NIVEAU DU SOL	EL	104' - 5 1/4"
NIVEAU GÉODÉSIQUE 179.77m - NIVEAU 1000	EL	100' - 0"
DESSOUS DALLE	EL	99' - 2"

**COUPE TRANSVERSALE | 02**  
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"



TOITURE POINT HAUT	EL	139' - 1 7/16"
PLAFOND NIVEAU 3000	EL	127' - 10 9/16"
NIVEAU 3000	EL	119' - 10 9/16"
PLAFOND NIVEAU 2000	EL	117' - 11 1/4"
NIVEAU 2000	EL	109' - 11 1/4"
PLAFOND NIVEAU 1000	EL	108' - 0"
NIVEAU DU SOL	EL	104' - 5 1/4"
NIVEAU GÉODÉSIQUE 179.77m - NIVEAU 1000	EL	100' - 0"
DESSOUS DALLE	EL	99' - 2"

**COUPE LONGITUDINALE | 01**  
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"

**RÉVISION**

No	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST  
**PAS VALIDE À DES FINS DE  
CONSTRUCTION.**  
SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION  
PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT,  
L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES  
LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS.  
AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À  
L'AIDE D'UNE ÉCHELLE.  
L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR  
OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

**CONSTRUCTION SF2P**

**PROJET** ADSP no. : A25090

**6 LOGEMENTS - QUARTIER DES  
PAPETIERS - LOT #6 681 866**  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

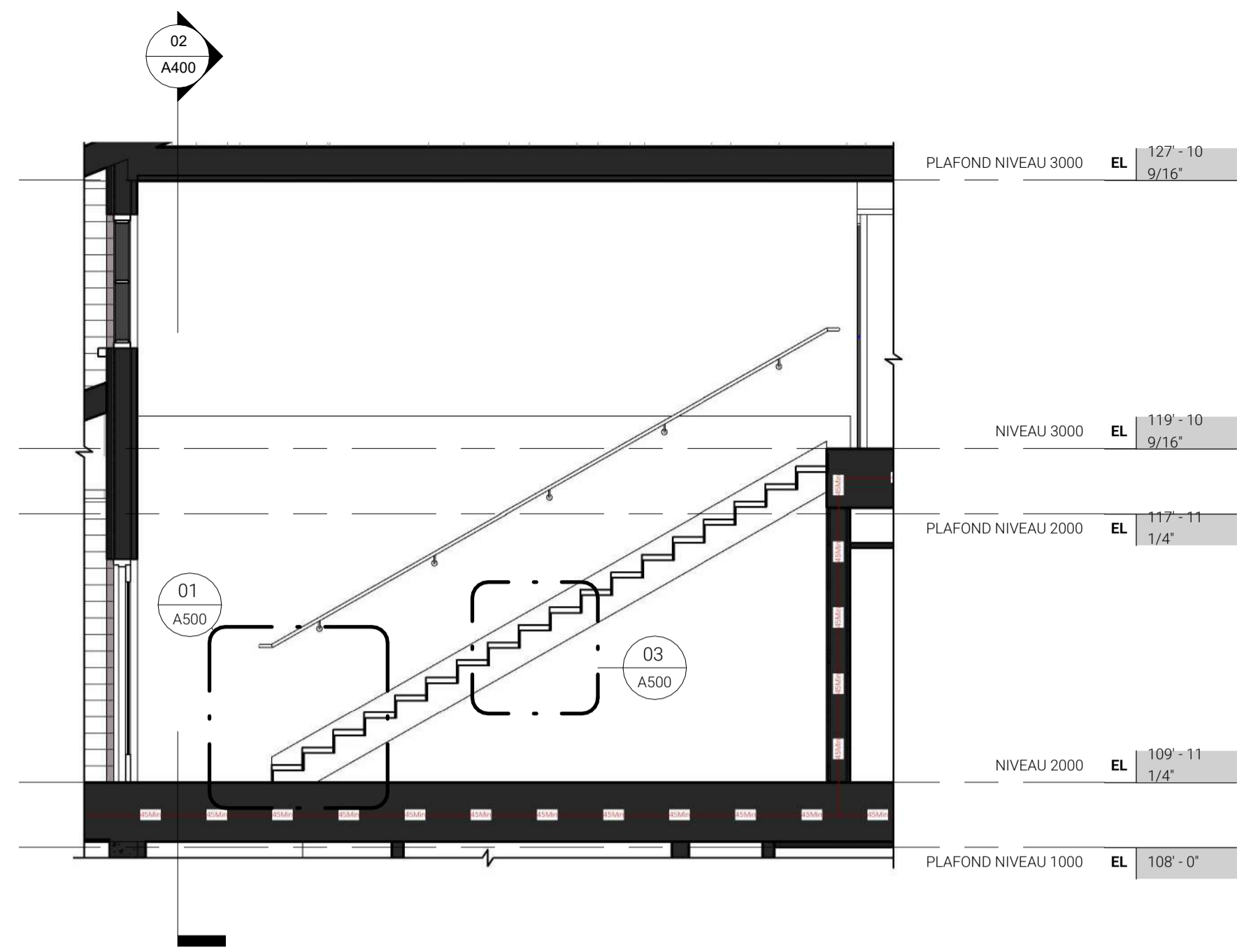
**COUPES GÉNÉRALES  
SCHÉMATIQUES**

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

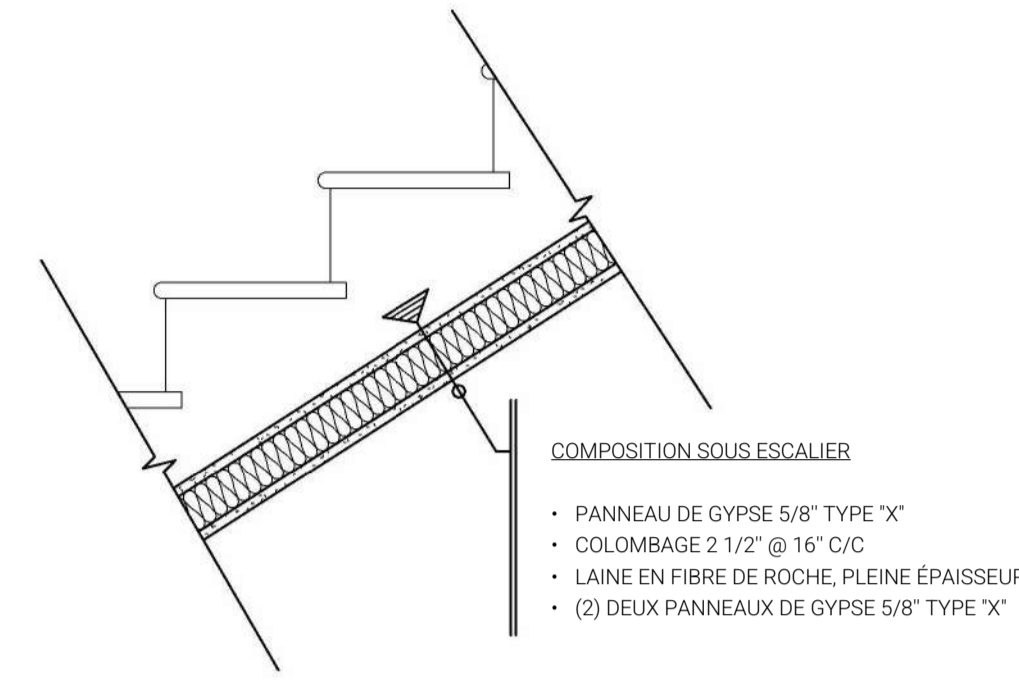
DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

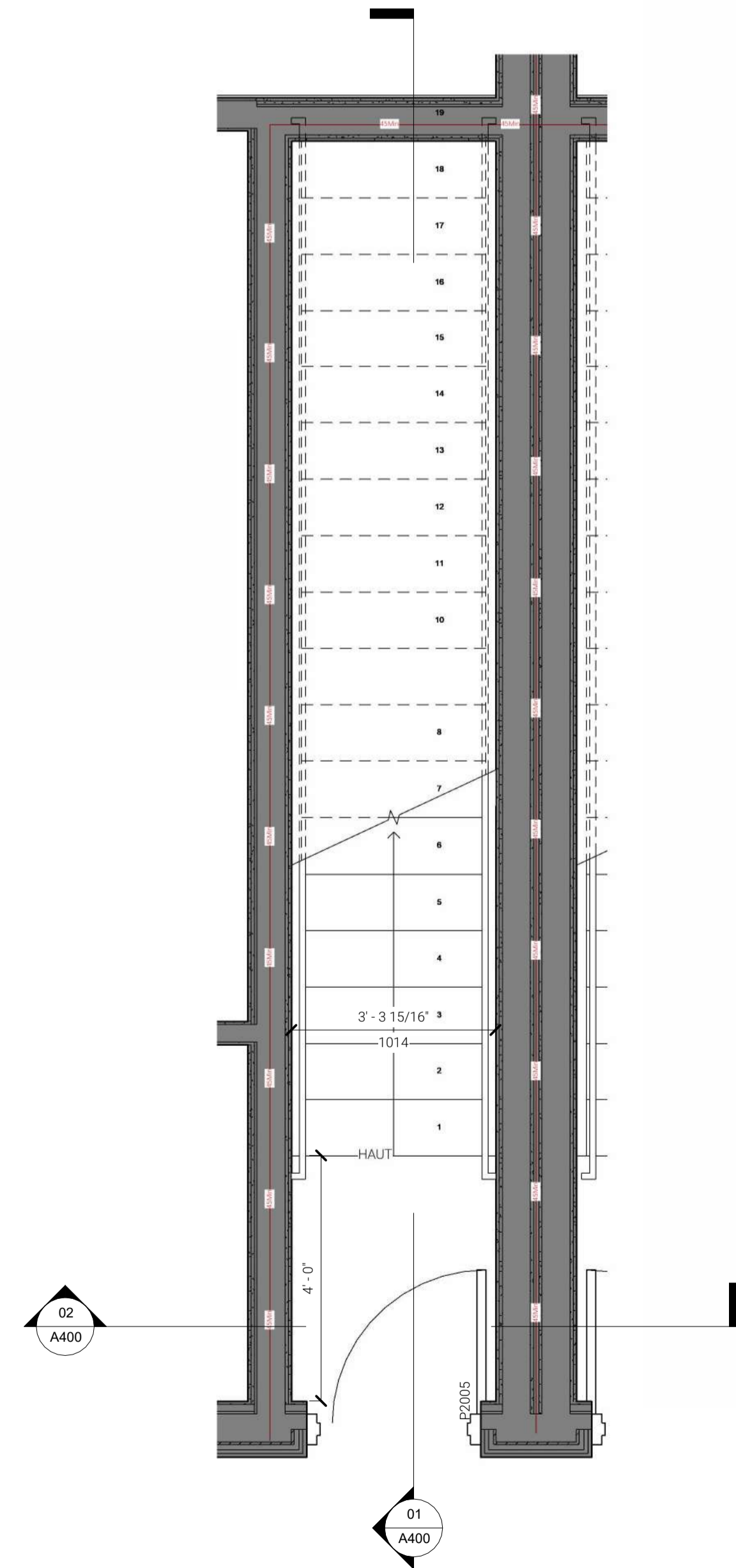
**A400** / 21



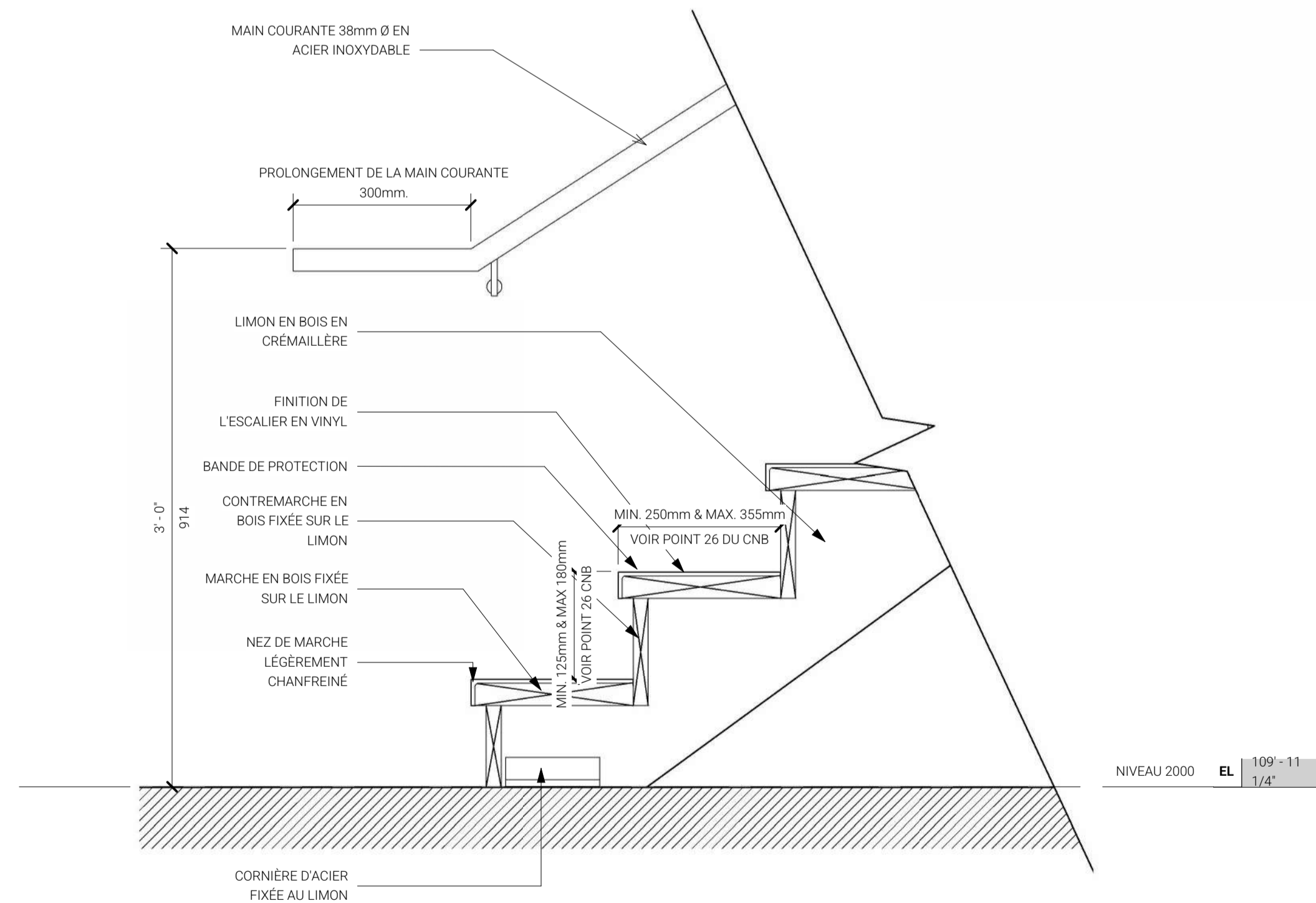
**COUPE D'ESCALIER | 04**  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"



**DÉTAIL TYPE - ESCALIER | 03**  
ÉCHELLE: 1" = 1'-0"



**AGRANDI ESCALIER | 02**  
ÉCHELLE: 1/2" = 1'-0"



**DÉTAIL TYPE - MARCHES | 01**  
ÉCHELLE: 1 1/2" = 1'-0"

RÉVISION				
No.	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**  
CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**  
CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

**CONSTRUCTION SF2P**

**PROJET** ADSP no. : A25090

**6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866**  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

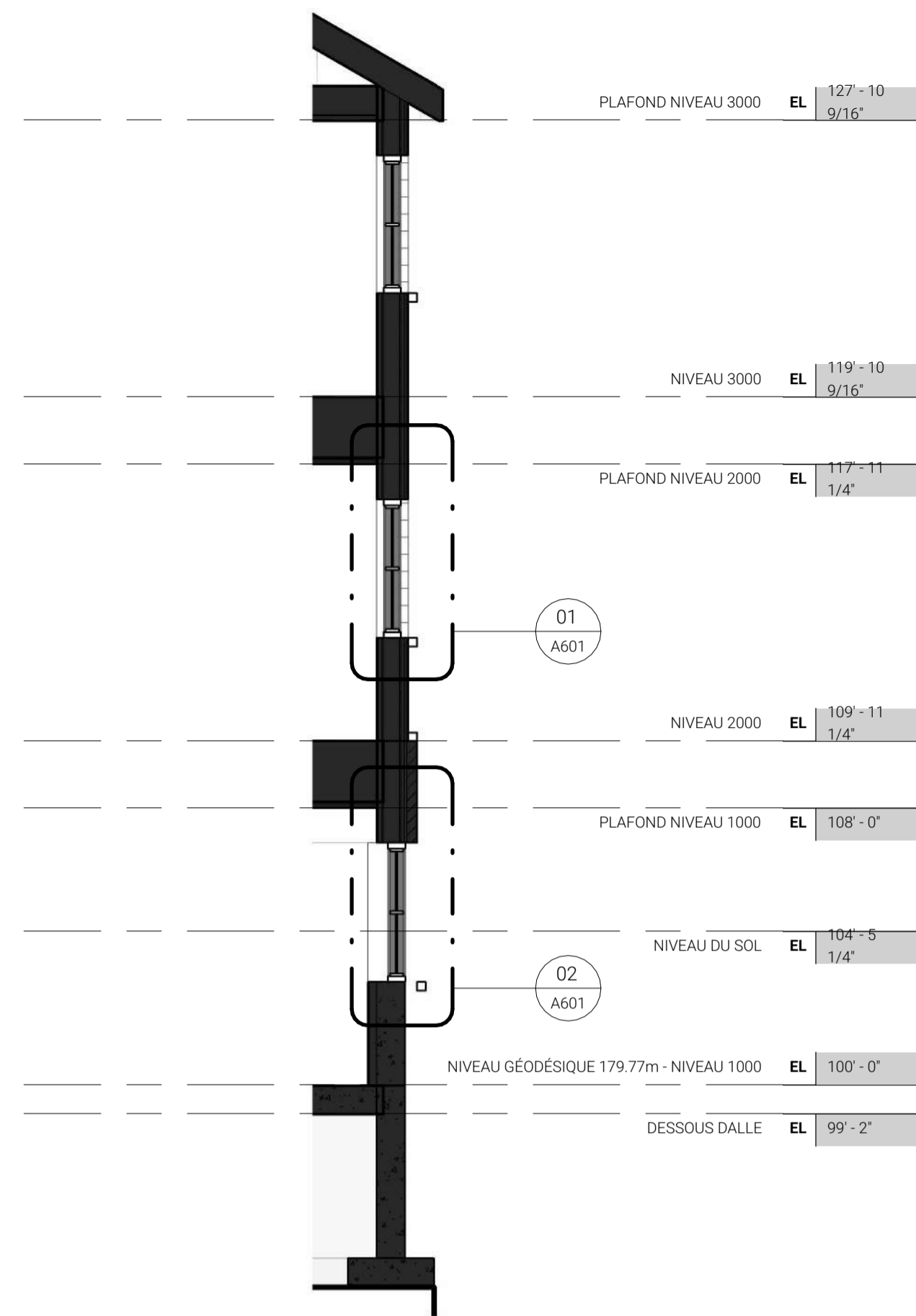
**CIRCULATIONS VERTICALES - ESCALIERS**

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

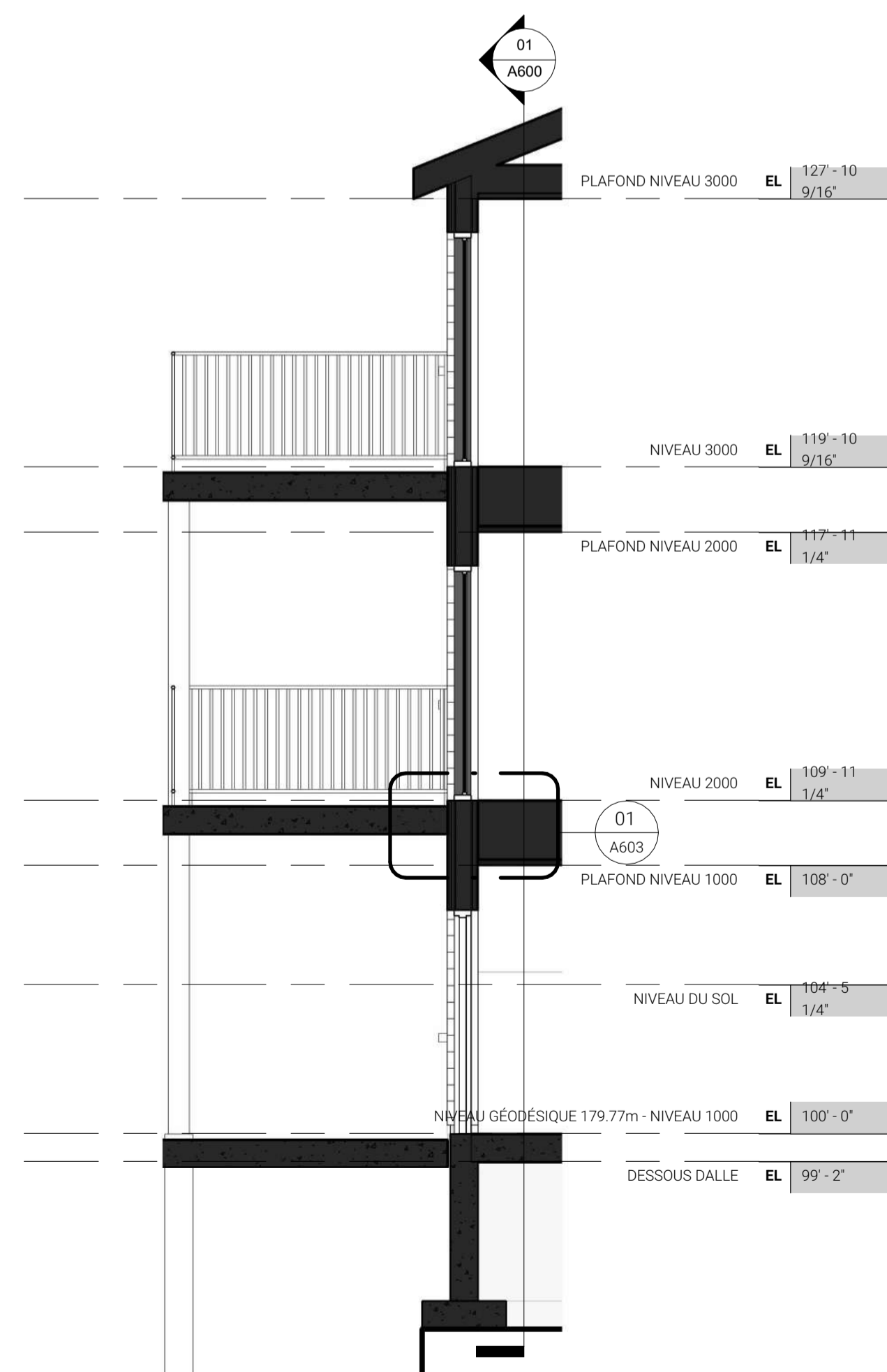
DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

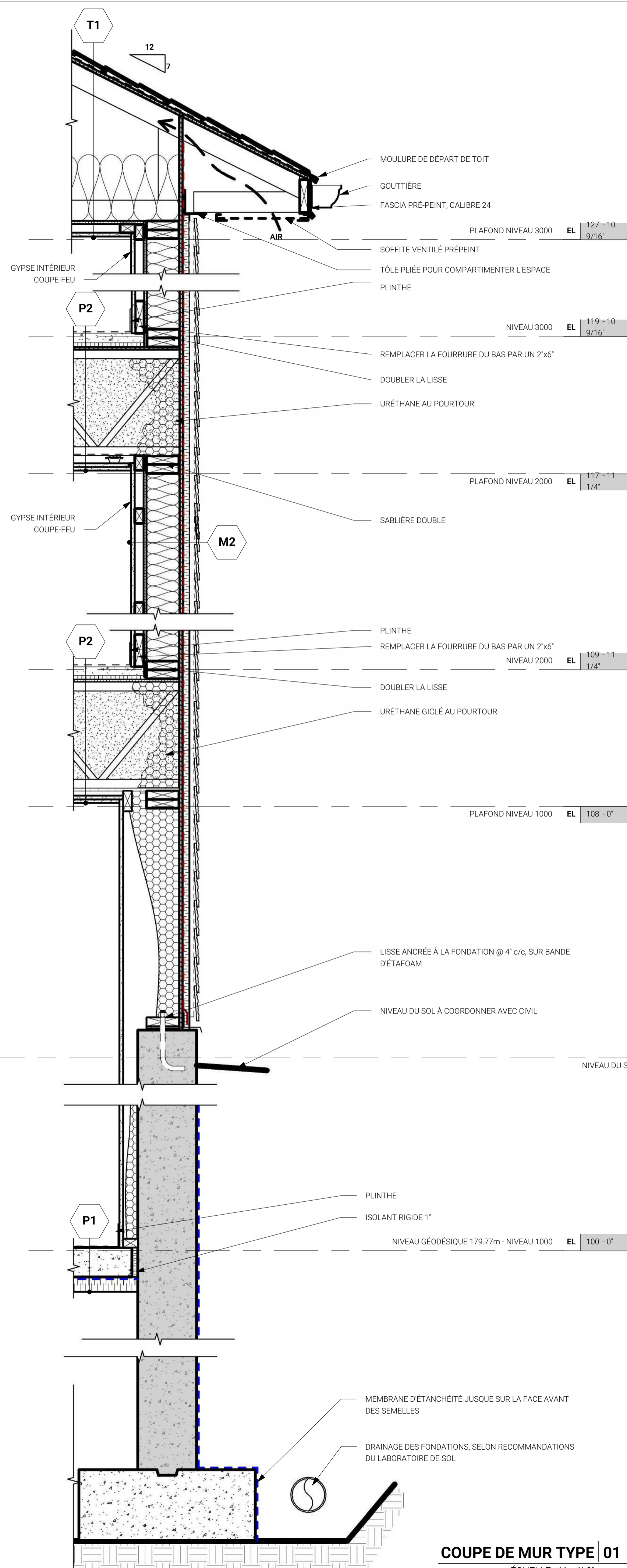
**A500** / 21



**COUPE FENÊTRES 03**  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"



**COUPE BALCONS 02**  
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"



**COUPE DE MUR TYPE 01**  
ÉCHELLE: 1" = 1'-0"

**COMPOSITIONS**

**T1 - TOITURE TYPE - DRE 1H**

- BARDEAU D'ASPHALTE
- MEMBRANE AUTO-ADHÉSIVE À 72" DU DÉBORD DE TOIT ET À 36" DES NOUES
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- FERMES DE TOIT PRÉ-FABRIQUÉES (CONFORME À LA SECTION 9 DU CNB EN VIGUEUR ET À TOUTES AUTRES NORMES APPLICABLES)
- ISOLANT SOUFFLÉ EN VRAC R-40 MIN. 12" (S'ASSURER DE LAISSER UN ESPACE LIBRE POUR LA CIRCULATION D'AIR)
- PARE-VAPEUR @ JOINTS SCÉLLÉS
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

**M1 - MUR DE REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE**

- REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE, AU CHOIX DU CLIENT
- ESPACE D'AIR 1"
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x6" @ 16" c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3" @ 16" c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

**M2 - MUR DE REVÊTEMENT LÉGER (CLIN DE VINYLE)**

- REVÊTEMENT DE CLIN DE VINYLE, AU CHOIX DU CLIENT
- FOURRURES VERTICALES
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x6" @ 16" c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3" @ 16" c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

**P1 - DALLE SUR SOL**

- DALLE DE BÉTON
- MEMBRANE PARE-VAPEUR
- ISOLANT RIGIDE 2 1/2"

**P2 - PLANCHER TYPE**

- REVÊTEMENT DE SOL AU CHOIX DU CLIENT
- CHAPES DE BÉTON 1 1/2"
- CARTON-FIBRE BITUMÉ NOIR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- POUTRELLE AJOURÉE ±16" c/c
- LAINE INSONORISANTE PLEINE ÉPAISSEUR
- PARE-AIR
- FOURRURE MÉTALLIQUE AVEC ATTACHES ACOUSTIQUES
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

**P3 - BALCONS EN FIBRE DE VERRE**

- FIBRE DE VERRE EN PENTE VERS L'EXTÉRIEUR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- MONTANT 2x8"
- SOFFITE D'ALUMINIUM VENTILÉ

**F1 - FONDATION**

- MUR DE FONDATION
- ESPACE D'AIR 1"
- COLOMBAGES 2x3" @ 16" c/c
- URÉTHANE GICLÉ DANS L'ESPACE VIDE
- PANNEAU DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

**RÉVISION**

No	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

**CONSTRUCTION SF2P**

PROJET ADSP no. : A25090

**6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866**  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

**DÉTAILS DE CONSTRUCTION**

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

**A600** / 21

## COMPOSITIONS

### T1 - TOITURE TYPE - DRE 1H

- BARDEAU D'ASPHALTE
- MEMBRANE AUTO-ADHÉSIVE À 72" DU DÉBORD DE TOIT ET À 36" DES NOUES
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- FERMES DE TOIT PRÉFABRIQUÉES (CONFORME À LA SECTION 9 DU CNB EN VIGEUR ET À TOUTES AUTRES NORMES APPLICABLES)
- ISOLANT SOUFFLÉ EN VRAC R-40 MIN. 12" (S'ASSURER DE LAISSER UN ESPACE LIBRE POUR LA CIRCULATION D'AIR)
- PARE-VAPEUR @ JOINTS SCÉLLÉS
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

### M1 - MUR DE REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE

- REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE, AU CHOIX DU CLIENT
- ESPACE D'AIR 1"
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x8' @ 16' c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3' @ 16' c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

### M2 - MUR DE REVÊTEMENT LÉGER (CLIN DE VINYLE)

- REVÊTEMENT DE CLIN DE VINYLE, AU CHOIX DU CLIENT
- FOURRURES VERTICALES
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x8' @ 16' c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3' @ 16' c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

### P1 - DALLE SUR SOL

- DALLE DE BÉTON
- MEMBRANE PARE-VAPEUR
- ISOLANT RIGIDE 2 1/2"

### P2 - PLANCHER TYPE

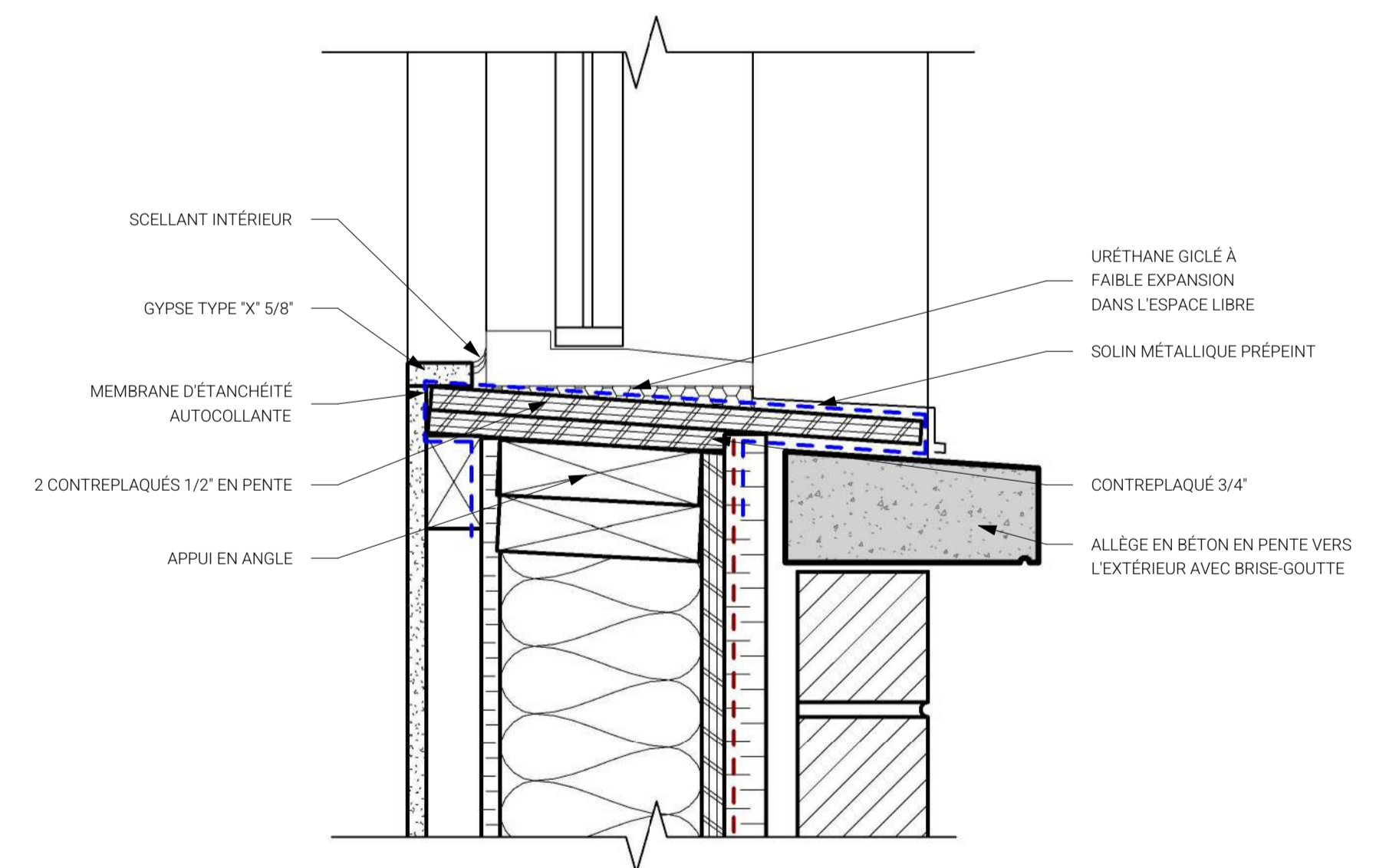
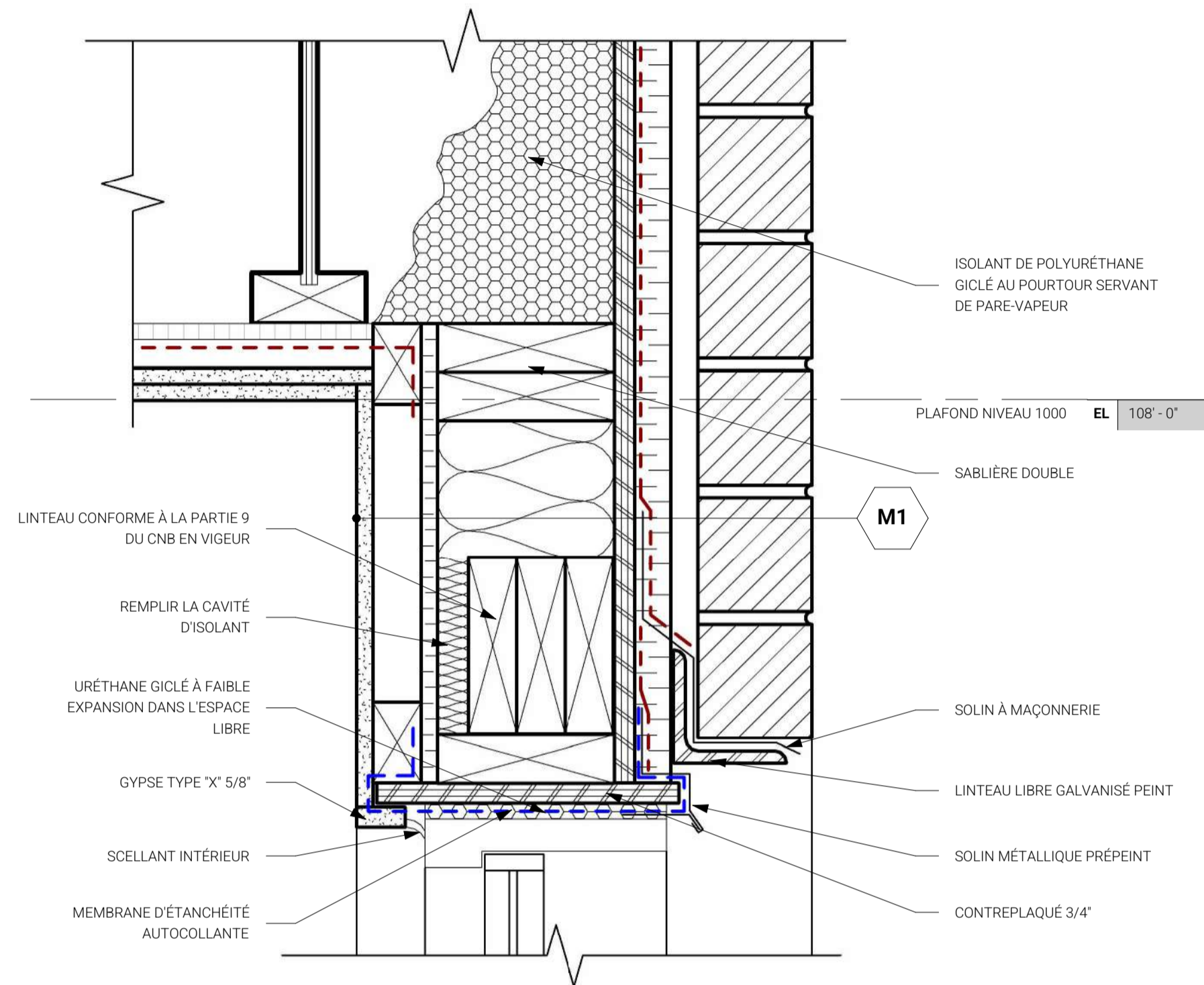
- REVÊTEMENT DE SOL AU CHOIX DU CLIENT
- CHAPES DE BÉTON 1 1/2"
- CARTON-FIBRE BITUMÉ NOIR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- POUTRELLE AJOURÉE ±16" c/c
- LAINE INSONORISANTE PLEINE ÉPAISSEUR
- PARE-AIR
- FOURRURE MÉTALLIQUE AVEC ATTACHES ACOUSTIQUES
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

### P3 - BALCONS EN FIBRE DE VERRE

- FIBRE DE VERRE EN PENTE VERS L'EXTÉRIEUR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- MONTANT 2x8"
- SOFFITE D'ALUMINIUM VENTILÉ

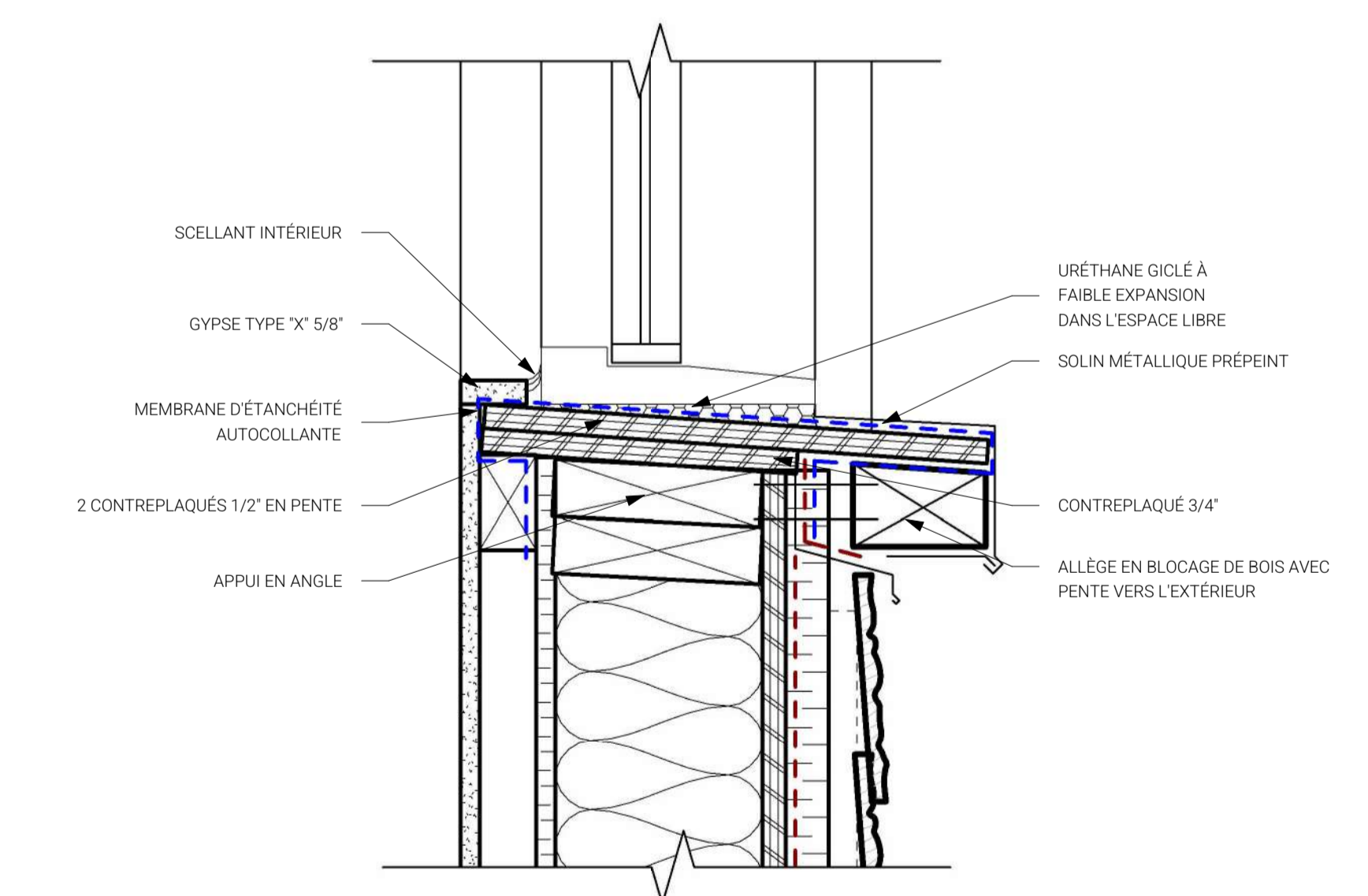
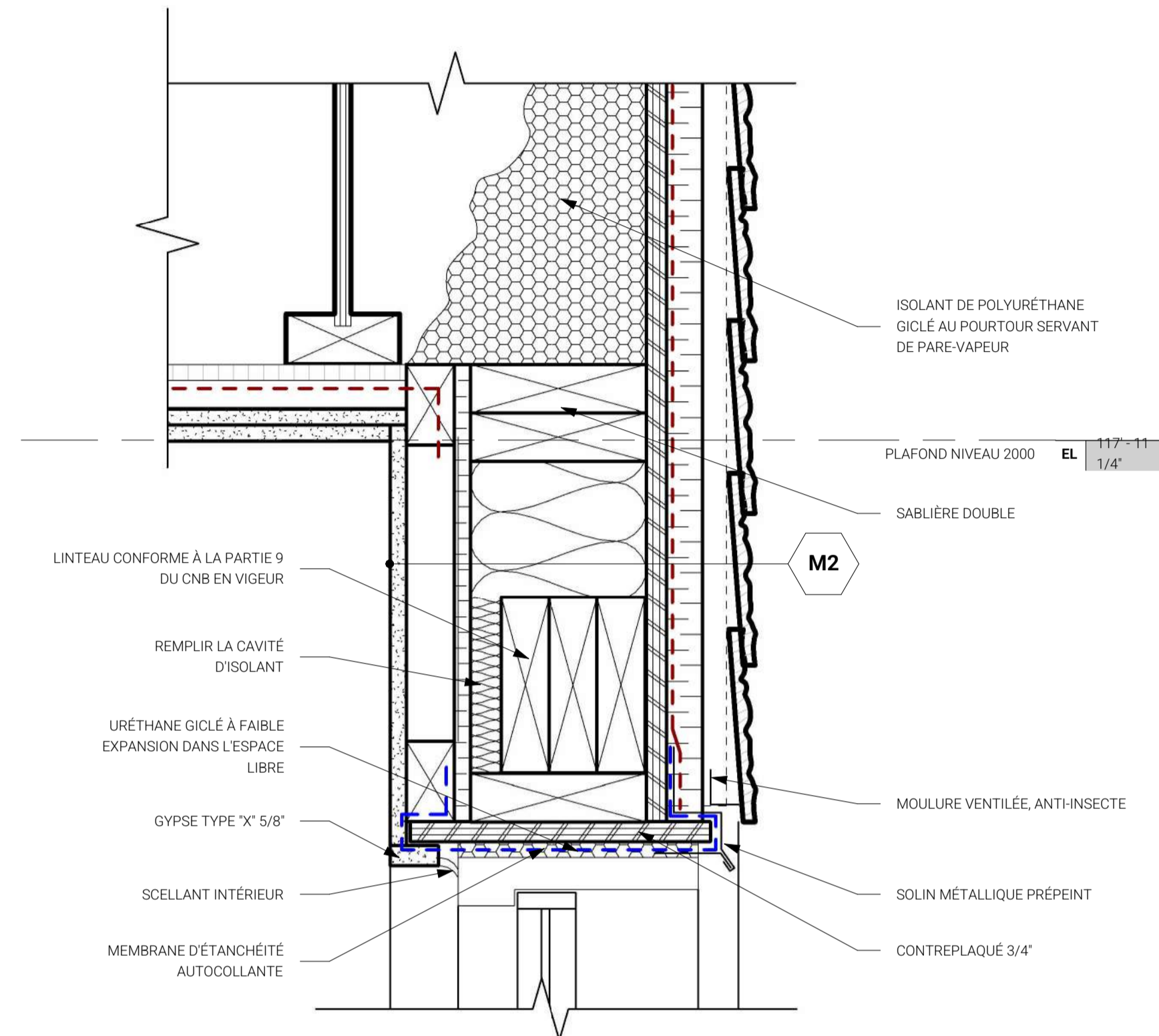
### F1 - FONDATION

- MUR DE FONDATION
- ESPACE D'AIR 1"
- COLOMBAGES 2x8' @ 16' c/c
- URÉTHANE GICLÉ DANS L'ESPACE VIDE
- PANNEAU DE GYPSE 5/8" TYPE "X"



DÉTAIL TYPE - HAUT ET BAS FENÊTRE MAÇONNERIE | 02

ÉCHELLE: 3" = 1'-0"



DÉTAIL TYPE - HAUT ET BAS FENÊTRE VINYLE | 01

ÉCHELLE: 3" = 1'-0"

## RÉVISION

No	Date	Émis pour	Architecte	Véifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

## COLLABORATEURS

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

## PLAN CLÉ

## NOTES

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



## CLIENT

CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

## TITRE DU DESSIN

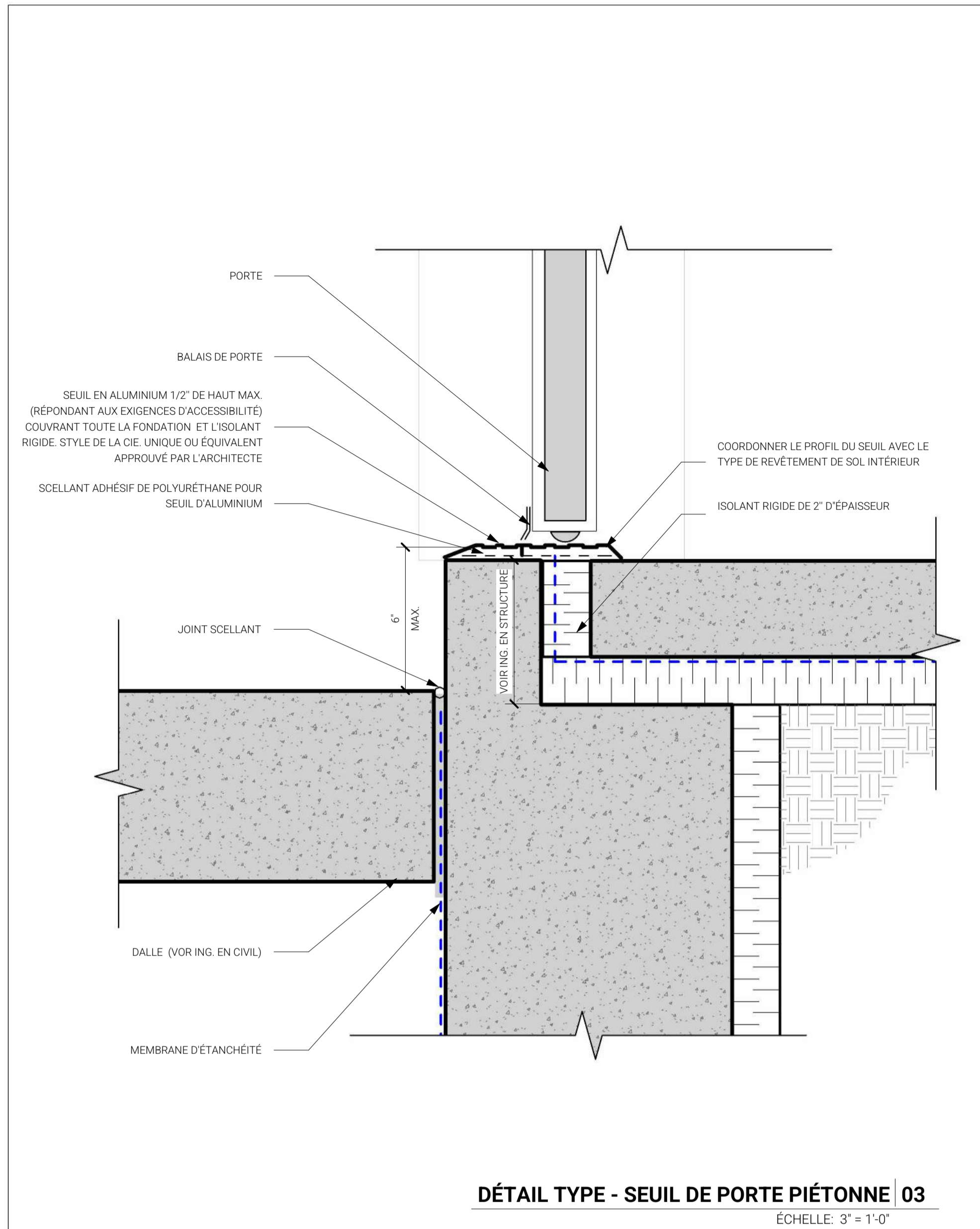
DÉTAILS DE CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

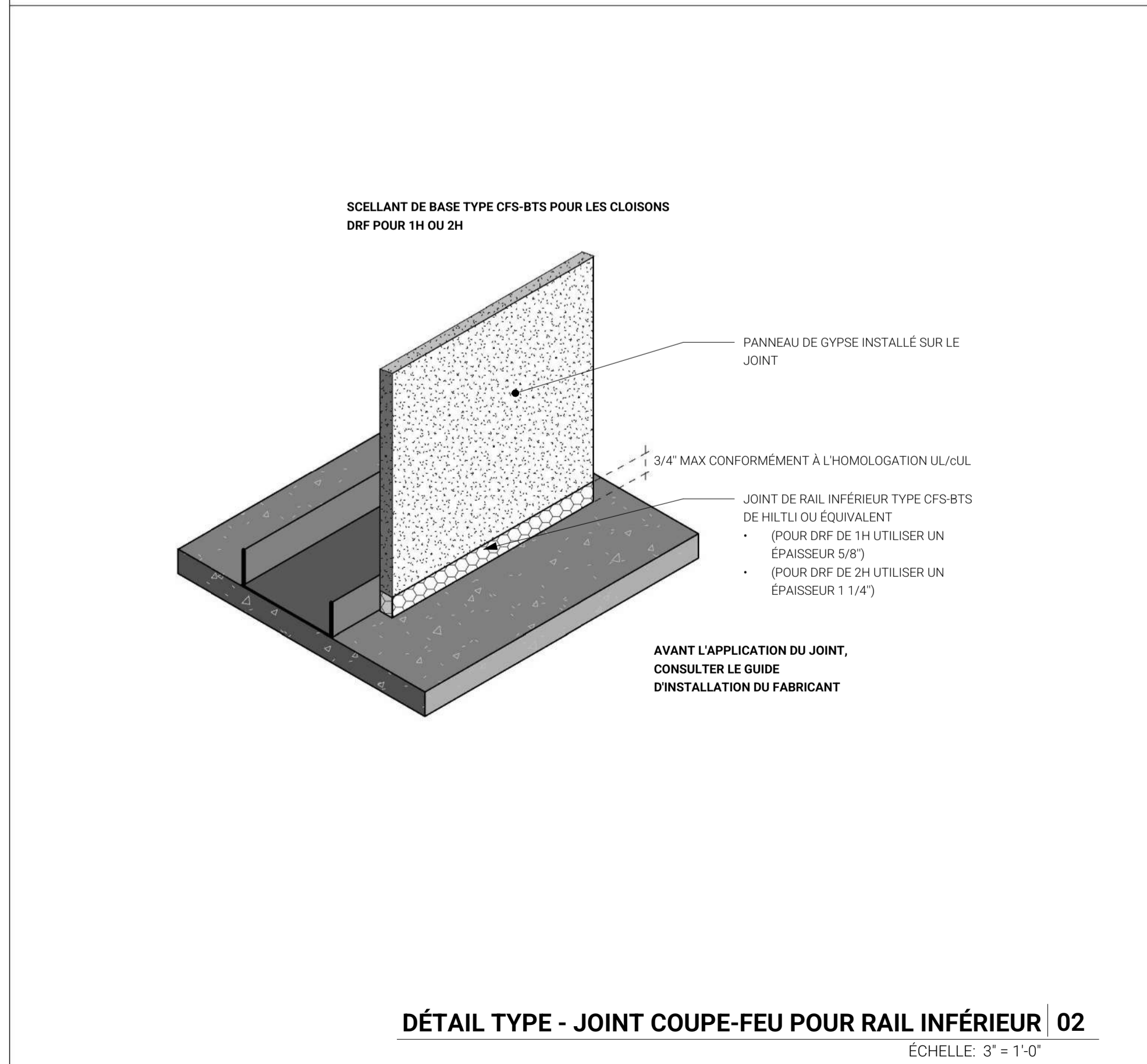
SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

A601 / 21



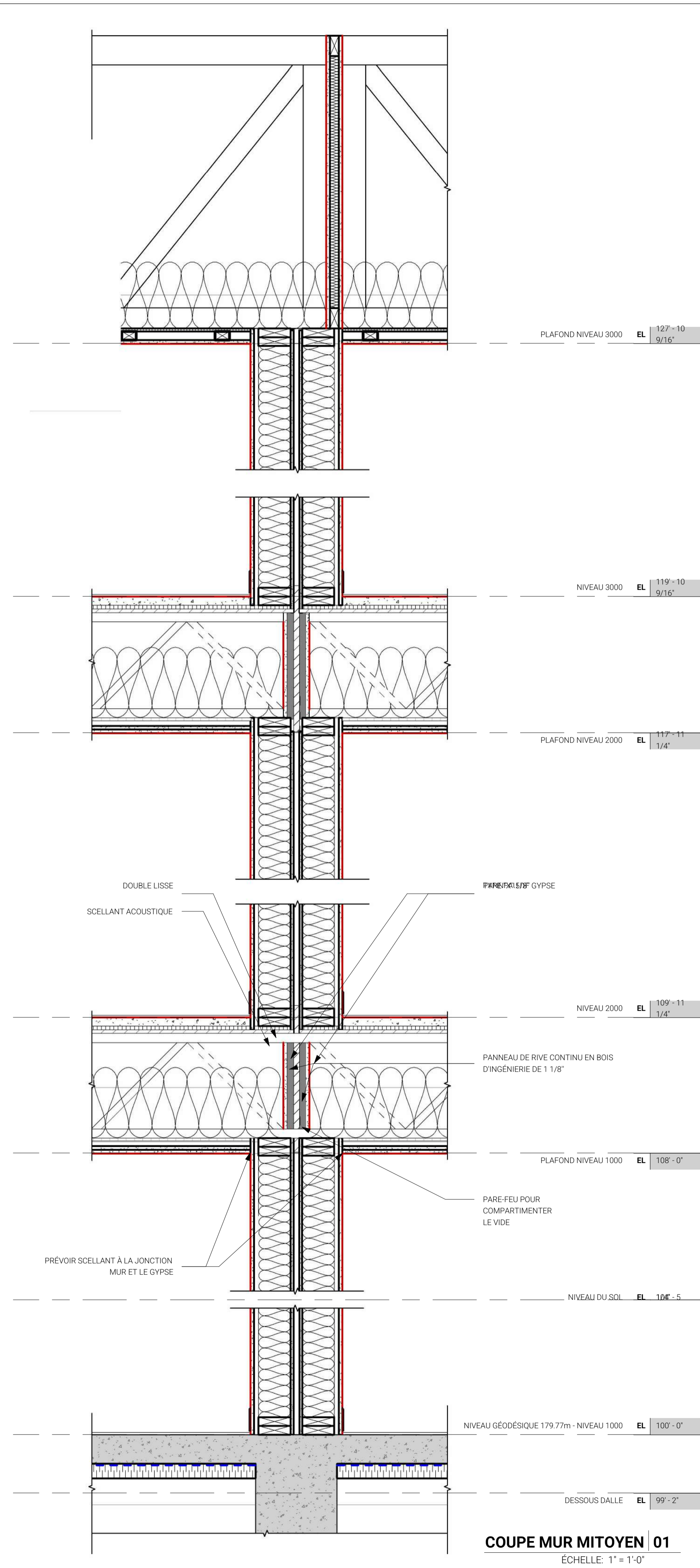
**DÉTAIL TYPE - SEUIL DE PORTE PIÉTONNE | 03**

ÉCHELLE: 3" = 1'-0"



**DÉTAIL TYPE - JOINT COUPE-FEU POUR RAIL INFÉRIEUR | 02**

ÉCHELLE: 3" = 1'-0"



**COUPE MUR MITOYEN | 01**

ÉCHELLE: 1" = 1'-0"

**COMPOSITIONS**

**T1 - TOITURE TYPE - DRF 1H**

- BARDEAU D'ASPHALTE
- MEMBRANE AUTO-ADHÉSIVE À 72" DU DÉBORD DE TOIT ET À 36" DES NOUES
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- FERMES DE TOIT PRÉ-FABRIQUÉES (CONFORME À LA SECTION 9 DU CNB EN VIGUEUR ET À TOUTES AUTRES NORMES APPLICABLES)
- ISOLANT SOUFFLÉ EN VRAC R-40 MIN. 12" (S'ASSURER DE LAISSER UN ESPACE LIBRE POUR LA CIRCULATION D'AIR)
- PARE-VAPEUR @ JOINTS SCÉLLÉS
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

**M1 - MUR DE REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE**

- REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE, AU CHOIX DU CLIENT
- ESPACE D'AIR 1"
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x6" @ 16" c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3" @ 16" c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

**M2 - MUR DE REVÊTEMENT LÉGER (CLIN DE VINYLE)**

- REVÊTEMENT DE CLIN DE VINYLE, AU CHOIX DU CLIENT
- FOURRURES VERTICALES
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x6" @ 16" c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3" @ 16" c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

**P1 - DALLE SUR SOL**

- DALLE DE BÉTON
- MEMBRANE PARE-VAPEUR
- ISOLANT RIGIDE 2 1/2"

**P2 - PLANCHER TYPE**

- REVÊTEMENT DE SOL AU CHOIX DU CLIENT
- CHAPES DE BÉTON 1 1/2"
- CARTON-FIBRE BITUMÉ NOIR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- POUTRELLE AJOURÉE ±16" c/c
- LAINE INSONORISANTE PLEINE ÉPAISSEUR
- PARE-AIR
- FOURRURE MÉTALLIQUE AVEC ATTACHES ACOUSTIQUES
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

**P3 - BALCONS EN FIBRE DE VERRE**

- FIBRE DE VERRE EN PENTE VERS L'EXTÉRIEUR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- MONTANT 2x8"
- SOFFITE D'ALUMINIUM VENTILÉ

**F1 - FONDATION**

- MUR DE FONDATION
- ESPACE D'AIR 1"
- COLOMBAGES 2x3" @ 16" c/c
- URÉTHANE GICLÉ DANS L'ESPACE VIDE
- PANNEAU DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

**RÉVISION**

No.	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

**COLLABORATEURS**

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

**PLAN CLÉ**

**NOTES**

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSIONS NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



**CLIENT**

**CONSTRUCTION SF2P**

PROJET ADSP no. : A25090

**6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866**  
VILLE DE WINDSOR

**TITRE DU DESSIN**

**DÉTAILS DE CONSTRUCTION**

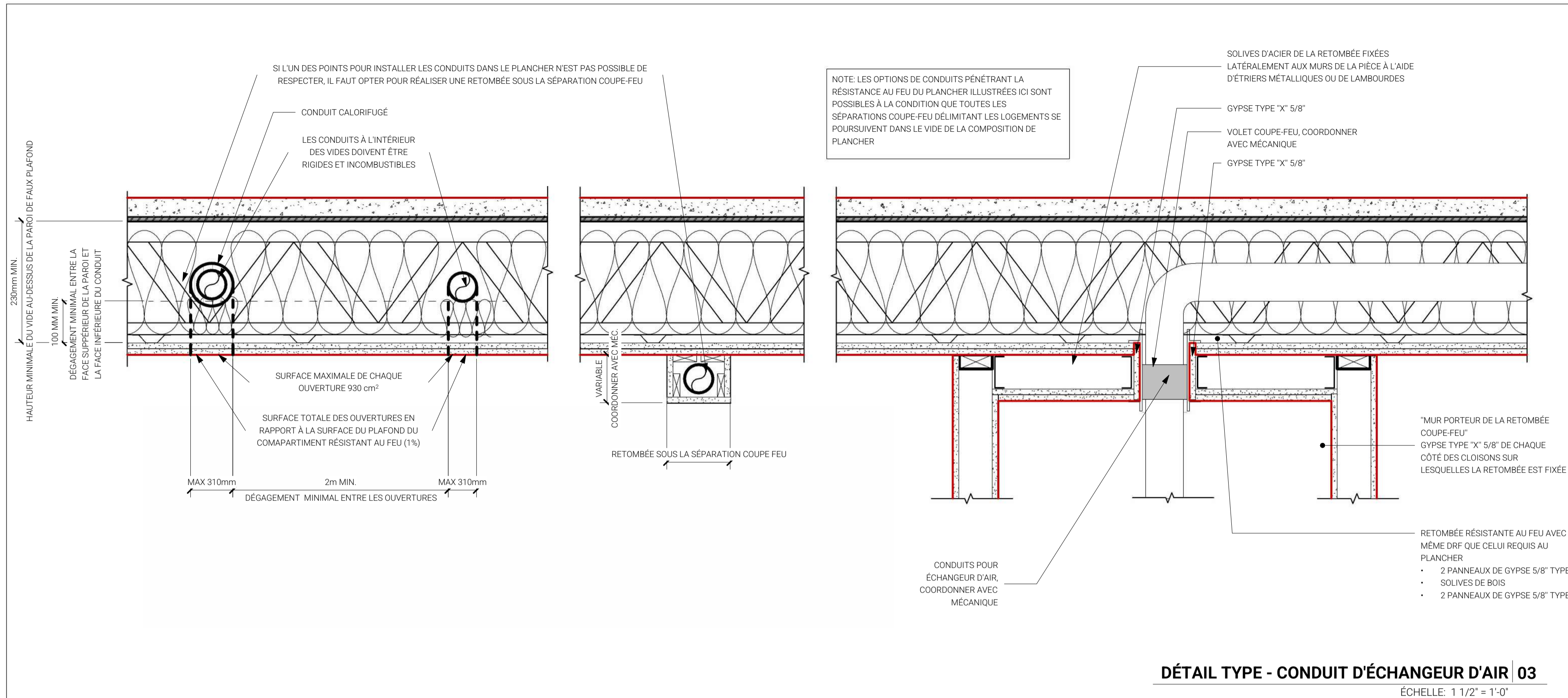
DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

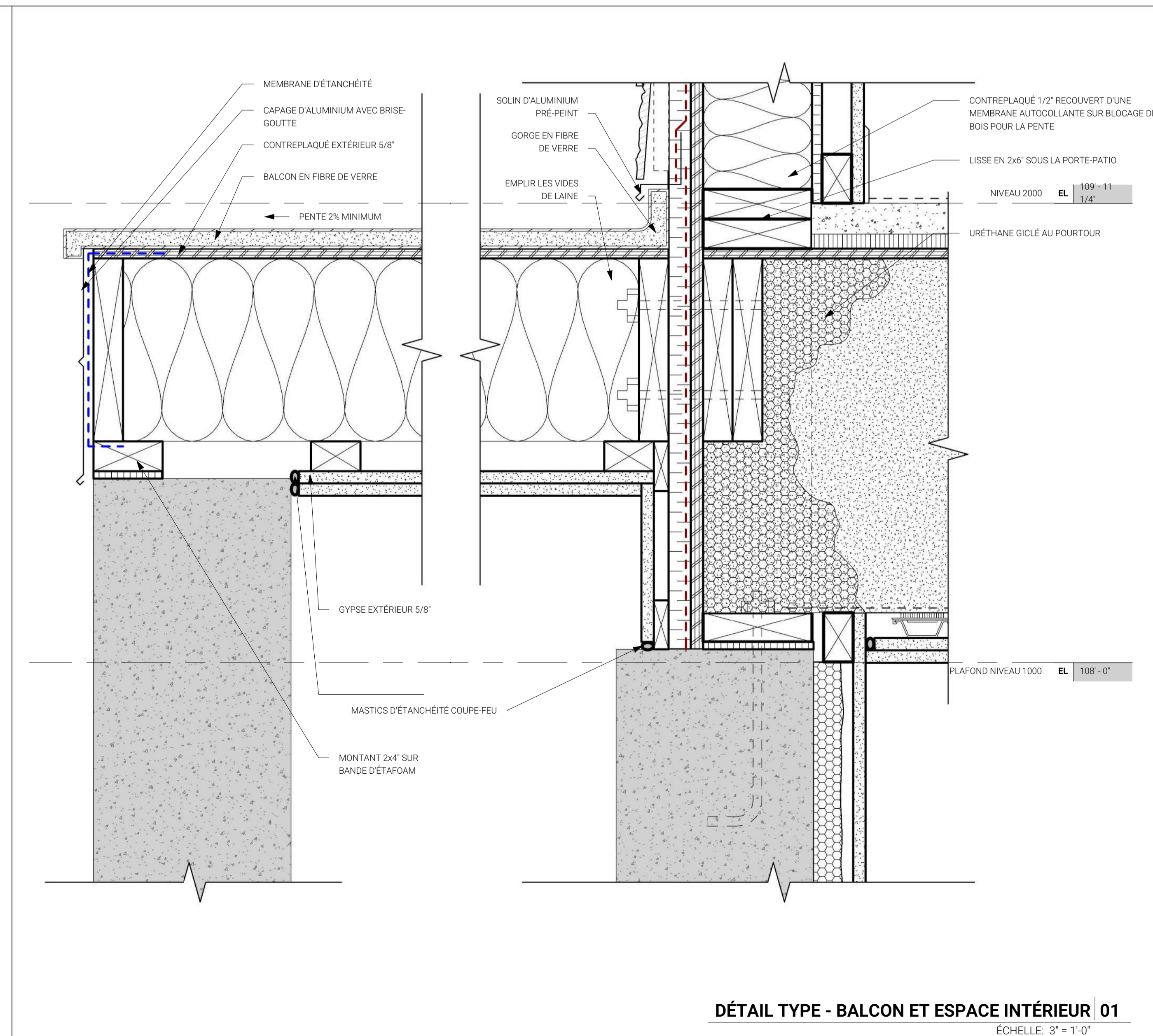
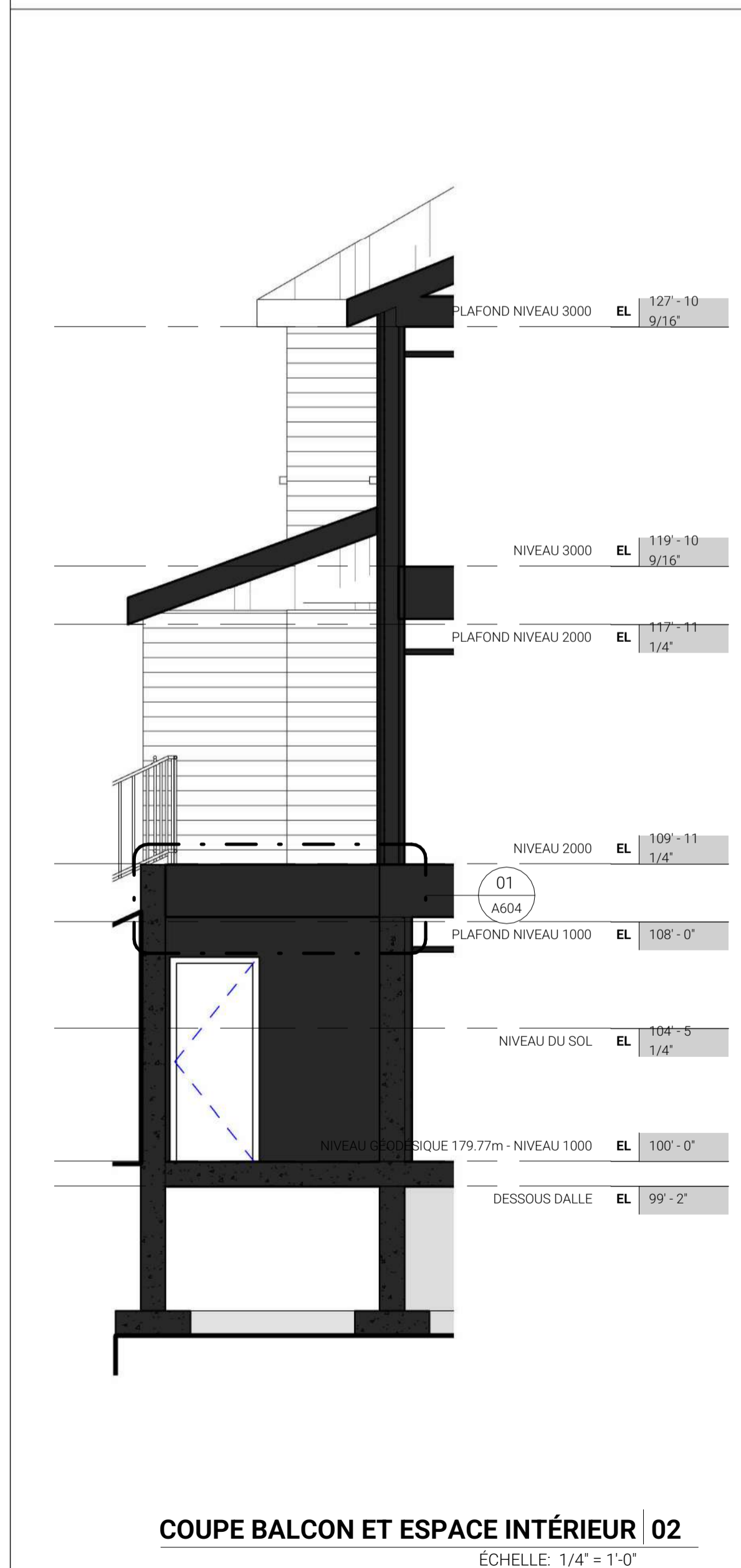
**A602** / 21





DÉTAIL TYPE - CONDUIT D'ÉCHANGEUR D'AIR 03

ÉCHELLE: 1 1/2" = 1'-0"



COMPOSITIONS

T1 - TOITURE TYPE - DRF 1H

- BARDEAU D'ASPHALTE
- MEMBRANE AUTO-ADHÉSIVE À 72" DU DÉBORD DE TOIT ET À 36" DES NOUES
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- FERMES DE TOIT PRÉ-FABRIQUÉES (CONFORME À LA SECTION 9 DU CNB EN VIGUEUR ET À TOUTES AUTRES NORMES APPLICABLES)
- ISOLANT SOUFFLÉ EN VRAC R-40 MIN. 12" (S'ASSURER DE LAISSER UN ESPACE LIBRE POUR LA CIRCULATION D'AIR)
- PARE-VAPEUR @ JOINTS SCÉLLÉS
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

M1 - MUR DE REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE

- REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE, AU CHOIX DU CLIENT
- ESPACE D'AIR 1"
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x6" @ 16" c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3" @ 16" c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

M2 - MUR DE REVÊTEMENT LÉGER (CLIN DE VINYLE)

- REVÊTEMENT DE CLIN DE VINYLE, AU CHOIX DU CLIENT
- FOURRURES VERTICALES
- PARE-AIR
- PANNEAUX D'ISOLANTS HP R-4 1 1/8"
- CONTREPLAQUÉ 1/2"
- COLOMBAGES 2x6" @ 16" c/c
- LAINE ISOLANTE 5 1/2"
- ISOLANT 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR
- FOURRURES 2x3" @ 16" c/c
- PANNEAU DE GYPSE 5/8"

P1 - DALLE SUR SOL

- DALLE DE BÉTON
- MEMBRANE PARE-VAPEUR
- ISOLANT RIGIDE 2 1/2"

P2 - PLANCHER TYPE

- REVÊTEMENT DE SOL AU CHOIX DU CLIENT
- CHAPES DE BÉTON 1 1/2"
- CARTON-FIBRE BITUMÉ NOIR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- POUTRELLE AJOURÉE ±16" c/c
- LAINE INSONORISANTE PLEINE ÉPAISSEUR
- PARE-AIR
- FOURRURE MÉTALLIQUE AVEC ATTACHES ACOUSTIQUES
- DEUX (2) PANNEAUX DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

P3 - BALCONS EN FIBRE DE VERRE

- FIBRE DE VERRE EN PENTE VERS L'EXTÉRIEUR
- CONTREPLAQUÉ 5/8"
- MONTANT 2x8"
- SOFFITE D'ALUMINIUM VENTILÉ

F1 - FONDATION

- MUR DE FONDATION
- ESPACE D'AIR 1"
- COLOMBAGES 2x3" @ 16" c/c
- URÉTHANE GICLÉ DANS L'ESPACE VIDE
- PANNEAU DE GYPSE 5/8" TYPE "X"

RÉVISION

No	Date	Émis pour	Architecte	Vérifié par
1	2025-08-12	COMMENTAIRES	LL	
2	2025-08-28	COMMENTAIRES	LL	
3	2025-09-26	COMMENTAIRES	LL	
4	2025-10-24	COMMENTAIRES	LL	M.B.
5	2025-12-02	SOUMISSIONS	LL	
7	2025-12-10	PERMIS	LL	

COLLABORATEURS

CIVIL | STRUCTURE MÉCANIQUE | ÉLECTRICITÉ

PLAN CLÉ

NOTES

CETTE ÉMISSION DE PLAN N'EST PAS VALIDE À DES FINS DE CONSTRUCTION. SEUL UN PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION PEUT SERVIR À CES FINS.

AVANT DE COMMENCER QUELQUE TRAVAIL QUE CE SOIT, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET INDICATIONS AUX DESSINS. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE SUR LES DESSINS À L'AIDE D'UNE ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION SUR LES DESSINS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



CLIENT

CONSTRUCTION SF2P

PROJET ADSP no. : A25090

6 LOGEMENTS - QUARTIER DES PAPIETIERS - LOT #6 681 866  
VILLE DE WINDSOR

TITRE DU DESSIN

DÉTAILS DE CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR | É. KEMP  
CHARGÉ DE PROJET | É. KEMP  
RESPONSABLE | L. LACROIX

DESSIN NO. |

SPÉCIALITÉ | ARCHITECTURE

A604 / 21